CAHIERS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 1988-1989

2 PROGRAMMES DE CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Direction générale de l'enseignement collégial

AVERTISSEMENTS

Les Cahiers de l'enseignement collégial sont les seules publications officielles des cours, disciplines et programmes de l'enseignement collégial au Québec. En cas de divergence, les Cahiers prévalent sur toute autre publication ou fichier informatisé faisant état des cours, disciplines et programmes de l'enseignement collégial.

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Le présent Cahier ne rend pas inutiles les Cahiers déjà publiés, car il ne fait pas mention des cours, disciplines et programmes qui ne s'offrent plus. La collection des Cahiers de l'enseignement collégial a par conséquent une valeur permanente.

Les Cahiers de l'enseignement collégial utilisent le terme «élève» pour désigner une personne inscrite à l'enseignement collégial, conformément à la décision de l'Office de la langue française. Toutefois, dans le Règlement sur le régime pédagogique du collégial, reproduit dans le présent document, le mot «étudiant» a quand même été utilisé.

Le nombre entre parenthèses à la droite du titre des programmes réfère à l'année de création ou de la plus récente mise à jour.

Les programmes décrits dans ce Cahier sont ceux approuvés par le ministre et en vigueur. Il est cependant possible que certains ne soient pas offerts par les établissements d'enseignement collégial autorisés à les dispenser.

Le contenu de cette publication était à jour au 11 février 1988.

Les renseignements qu'elle contient peuvent être modifiés en tout temps et sans avis préalable.

ISBN 2-550-18433-5

Dépôt légal: deuxième trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

Québec, le 11 février 1988

Madame,
Monsieur,

Conformément aux dispositions du Règlement sur le régime pédagogique du collégial adopté par le Gouvernement du Québec le 29 février 1984, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science publie les Cahiers de l'enseignement collégial.

Ces publications s'adressent d'abord aux responsables pédagogiques de l'enseignement collégial; elles seront aussi utiles à toute personne qui veut connaître le contenu des enseignements offerts dans les collèges. Ainsi, les Cahiers comprennent la description des programmes et des cours d'État et d'établissement approuvés par le ministre. Les prescriptions qui apparaissent dans les Cahiers de l'enseignement collégial ont une valeur réglementaire.

Les Cahiers constituent le résultat d'une démarche dynamique qui appelle la contribution de nombreux intervenants œuvrant dans les collèges et dans les milieux universitaires et industriels. Ils font l'objet de révisions continues et de mises à jour annuelles.

Le sous-ministre,

CLAUDE BENJAMIN

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Index alphabétique des objets d'étude	**2-7**
Table numérique des programmes	**2-9**
Règlement sur le régime pédagogique du collégial	**2-11**
Renseignements généraux	**2-15**
Les programmes de Certificat d'études collégiales	**2-17**

INDEX ALPHABÉTIQUE DES OBJETS D'ÉTUDE

		Programme	Page
A	Administration publique	410.62	2-64
	Aéronefs; Systèmes électroniques d'	280.50	2-51
	Agents de pastorale	371.51	2-57
	Aménagement de la faune	145.53	2-22
	Aménagement forestier	190.51	2-25
	Analyste; Programmeur-programmeuse	420.51	2-68
	Analytique; Techniques de chimie	210.51	2-26
	Anesthésie; Techniques d'inhalothérapie et d'	141.51	2-21
	Architecture; Technologie de l'	221.51	2-28
	Assainissement de l'eau	260.51	2-46
	Assainissement et sécurité industriels	260.52	2-46
	Assurances générales	410.55	2-62
	Assurance-vie	410.65	2-65
	Audio-visuels; Equipements	243.59	2-39
	Automatique et robotique	244.52	2-42
	Automatisée; Production	241.54	2-33
	Automatisés; Systèmes ordinés et	247.51	2-44
	Automatismes; Hydraulique, pneumatique et	241.57	2-35
B	Bâtiment; Mécanique du	221.53	2-29
	Biologie; Techniques de chimie-	210.53	2-26
	Bio-médicaux; Équipements	243.56	2-38
	Bureau; Techniques de	412.62	2-66
C	Chimie analytique; Techniques de	210.51	2-26
	Chimie-biologie; Techniques de	210.53	2-26
	Commande numérique; Programmation en	241.53	2-32
	Commerce de détail	410.59	2-63
	Composites; Transformation des matériaux	241.56	2-34
	Conception mécanique; Dessin de	241.52	2-32
	Contrôle de la qualité	270.51	2-48
	Contrôle; Instrumentation et	243.50	2-36
D	Délinquance; Techniques d'intervention en	310.52	2-52
	Dessin de conception mécanique	241.52	2-32
	Détail; Commerce de	410.59	2-63
	Diététique; Techniques de	120.51 et 120.52	2-18
	Documentation; Techniques de la	393.51	2-59
E	Eau; Assainissement de l'	260.51	2-46
	Éducation en services de garde; Techniques d'	322.53	2-55
	Éducation spécialisée; Techniques d'	351.51	2-56
	Électronique industrielle	243.57	2-38
	Électronique	243.53	2-36
	Électrophysiologie médicale	140.52	2-20
	Électrotechnique générale	243.55	2-37
	Entreprises agricoles; Gestion d'	152.51	2-24
	Équipements audio-visuels	243.59	2-39
	Équipements bio-médicaux	243.56	2-38
	Exploitation forestière	147.51	2-23
F	Fabrication mécanique	241.51	2-31
	Faune Aménagement de la	145.53	2-22
	Finance	410.50	2-60
	Financière informatisée; Gestion	410.53	2-61
	Fiscalité	410.64	2-64
	Forestier; Aménagement	190.51	2-25
	Formation générale en techniques de génie mécanique	241.50	2-31
G	Génie civil; Technologie du	221.52	2-28
	Génie mécanique; Formation générale en techniques de	241.50	2-31
	Géodésiques; Techniques	230.52	2-30
	Gestion d'entreprises agricoles	152.51	2-24
	Gestion financière informatisée	410.53	2-61
	Gestion industrielle	410.54	2-62
	Gestion municipale	410.58	2-63
H	Hydraulique, pneumatique et automatismes	241.57	2-35
I	Industrielle; Électronique	243.57	2-38
	Industrielle; Gestion	410.54	2-62
	Industriels; Assainissement et sécurité	260.52	2-46
	Inhalothérapie et d'anesthésie; Techniques d'	141.51	2-21

INDEX ALPHABÉTIQUE DES OBJETS D'ÉTUDE

		Programme	Page
	Installations électriques; Planification des	243.58	2-39
	Instrumentation et contrôle	243.50	2-36
	Instrumentation physique; Mesure et	244.53	2-43
	Intervention en délinquance; Techniques d'	310.52	2-52
J	Judiciaires; Techniques	310.53	2-53
M	Marketing	410.51	2-60
	Matériaux composites; Transformation des	241.56	2-34
	Mécanique du bâtiment	221.53	2-29
	Mécanique; Fabrication	241.51	2-31
	Mesure et instrumentation physique	244.53	2-43
	Métallurgie générale	270.50	2-48
	Microprocesseurs	243.61	2-41
	Micro-ordinateur général	247.50	2-44
	Municipale; Gestion	410.58	2-63
O	Outillage	241.55	2-34
P	Pastorale; Agents de	371.51	2-57
	Personnel	410.52	2-61
	Planification des installations électriques	243.58	2-39
	Pneumatique et automatismes; Hydraulique,	241.57	2-35
	Policières; Techniques	310.51	2-52
	Prévention; Techniques de	311.51	2-54
	Procédés métallurgiques	270.53	2-49
	Production automatisée	241.54	2-33
	Programmation en commande numérique	241.53	2-32
	Programmeur-programmeuse analyste	420.51	2-68
	Publique; Administration	410.62	2-64
R	Robotique; Automatique et	244.52	2-42
S	Sécurité industriels; Assainissement et	260.52	2-46
	Services en garde; Techniques d'éducation en	322.53	2-55
	Social; Techniques de travail	388.51	2-58
	Soudage	270.52	2-49
	Systèmes électroniques d'aéronefs	280.50	2-51
	Systèmes ordinés et automatisés	247.51	2-44
T	Techniques d'éducation en services de garde	322.53	2-55
	Techniques d'éducation spécialisée	351.51	2-56
	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	141.51	2-21
	Techniques d'intervention en délinquance	310.52	2-52
	Techniques de bureau	412.62	2-66
	Techniques de chimie analytique	210.51	2-26
	Techniques de chimie-biologie	210.53	2-26
	Techniques de diététique	120.51 et120.52	2-18
	Techniques de génie mécanique; Formation générale en	241.50	2-31
	Techniques de la documentation	393.51	2-59
	Techniques de prévention	311.51	2-54
	Techniques de travail social	388.51	2-58
	Techniques géodésiques	230.52	2-30
	Techniques judiciaires	310.53	2-53
	Techniques policières	310.51	2-52
	Technologie de l'architecture	221.51	2-28
	Technologie du génie civil	221.52	2-28
	Technologie physique générale	244.51	2-42
	Télécommunications	243.60	2-40
	Tourisme	414.51	2-67
	Transformation des matériaux composites	241.56	2-34
	Transport	410.57	2-62

TABLE NUMÉRIQUE DES PROGRAMMES

		Page
120.51	Techniques de diététique	2-18
120.52	Techniques de diététique	2-18
140.52	Électrophysiologie médicale	2-20
141.51	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	2-21
145.53	Aménagement de la faune	2-22
147.51	Exploitation forestière	2-23
152.51	Gestion d'entreprises agricoles	2-24
190.51	Aménagement forestier	2-25
210.51	Techniques de chimie analytique	2-26
210.53	Techniques de chimie-biologie	2-26
221.51	Technologie de l'architecture	2-28
221.52	Technologie du génie civil	2-28
221.53	Mécanique du bâtiment	2-29
230.52	Techniques géodésiques	2-30
241.50	Formation générale en techniques de génie mécanique	2-31
241.51	Fabrication mécanique	2-31
241.52	Dessin de conception mécanique	2-32
241.53	Programmation en commande numérique	2-32
241.54	Production automatisée	2-33
241.55	Outillage	2-34
241.56	Transformation des matériaux composites	2-34
241.57	Hydraulique, pneumatique et automatismes	2-35
243.50	Instrumentation et contrôle	2-36
243.53	Électronique	2-36
243.55	Électrotechnique générale	2-37
243.56	Équipements bio-médicaux	2-38
243.57	Électronique industrielle	2-38
243.58	Planification des installations électriques	2-39
243.59	Équipements audio-visuels	2-39
243.60	Télécommunications	2-40
243.61	Microprocesseurs	2-41
244.51	Technologie physique générale	2-42
244.52	Automatique et robotique	2-42
244.53	Mesure et instrumentation physique	2-43
247.50	Micro-ordinateur général	2-44
247.51	Systèmes ordinés et automatisés	2-44
260.51	Assainissement de l'eau	2-46
260.52	Assainissement et sécurité industriels	2-46
270.50	Métallurgie générale	2-48
270.51	Contrôle de la qualité	2-48
270.52	Soudage	2-49
270.53	Procédés métallurgiques	2-49
280.50	Systèmes électroniques d'aéronefs	2-51
310.51	Techniques policières	2-52
310.52	Techniques d'intervention en délinquance	2-52
310.53	Techniques judiciaires	2-53
311.51	Techniques de prévention	2-54
322.53	Techniques d'éducation en services de garde	2-55
351.51	Techniques d'éducation spécialisée	2-56
371.51	Agents de pastorale	2-57
388.51	Techniques de travail social	2-58
393.51	Techniques de la documentation	2-59
410.50	Finance	2-60
410.51	Marketing	2-60
410.52	Personnel	2-61
410.53	Gestion financière informatisée	2-61
410.54	Gestion industrielle	2-62
410.55	Assurances générales	2-62
410.57	Transport	2-62
410.58	Gestion municipale	2-63
410.59	Commerce de détail	2-63
410.62	Administration publique	2-64
410.64	Fiscalité	2-64
410.65	Assurance-vie	2-65
412.62	Techniques de bureau	2-66
414.51	Tourisme	2-67
420.51	Programmeur-programmeuse analyste	2-68

RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME PÉDAGOGIQUE DU COLLÉGIAL

L.R.Q., C-29, a.18

Présentation

Le Conseil des ministres adoptait, le mercredi 29 février 1984, le Règlement sur le régime pédagogique du collégial. Ce règlement remplace le régime pédagogique en vigueur depuis seize ans. Celui-ci avait été implanté lors de la création des collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEP) en 1967 et était considéré comme expérimental. Déjà, en 1978, dans le Projet du Gouvernement à l'endroit des Cégeps, Les Collèges du Québec, Nouvelle étape, le Gouvernement annonçait son intention de mettre à jour ce régime pédagogique afin de permettre la consolidation et la relance de l'enseignement collégial. Depuis 1980, plusieurs versions de ce projet de règlement ont été soumises à la consultation des principaux organismes intéressés. En particulier, les 7, 8 et 9 décembre 1983, le Gouvernement convoquait une Commission parlementaire chargée d'entendre les mémoires relatifs à ce projet de règlement. Au terme de cette commission, le Ministère apportait les modifications qu'il jugeait pertinentes au projet soumis en Commission parlementaire. Ultérieurement, le ministère de l'Éducation a rencontré chacun des principaux groupes intéressés pour leur faire part de ces modifications et s'assurer du consensus requis. Ainsi, en février 1984, le Ministère conviait à une table de concertation les associations d'étudiants, d'enseignants et de parents, ainsi que la Fédération des cégeps et l'Association des collèges du Québec.

Le règlement qui émane du Conseil des ministres constitue donc le résultat de seize années d'expérimentation et de cinq années de consultations qui ont conduit à l'établissement de larges consensus. Il consolide les acquis de l'enseignement collégial et favorise une relance de l'enseignement dans les collèges. Il convient de mieux faire ressortir la pertinence de sa promulgation et d'énoncer, outre les principaux objectifs qu'il affirme, les moyens par lesquels il permet la relance de l'enseignement collégial et son adaptation aux besoins des personnes et de la société.

La pertinence de promulguer un règlement

Il convenait de mettre fin au régime pédagogique expérimental provisoire, dont certains éléments n'étaient plus applicables mais aussi incitaient aux dérogations. Ces lacunes devaient être corrigées. C'est ce que vient faire le nouveau règlement. De plus, il devenait impérieux de mieux faire ressortir les principes qui sont à la base de cet ordre d'enseignement: l'accessibilité des études, la polyvalence, le caractère fondamental de la formation et la cohérence du réseau. Enfin, il fallait amorcer la relance de l'enseignement collégial en adaptant le régime pédagogique afin qu'il réponde mieux aux besoins dans les domaines suivants: l'éducation permanente, la formation professionnelle, les droits des étudiants, l'évaluation, la décentralisation et le développement de la mission culturelle et socio-économique des cégeps.

La fidélité aux grands objectifs

Non seulement le règlement maintient-il l'essentiel des dispositions existantes concernant l'accès aux études collégiales, mais il les rend plus souples. Ainsi, il réaffirme la valeur des études professionnelles comme préparation aux études collégiales; il autorise la reconnaissance d'équivalences de formation et permet une adaptation plus facile des programmes d'études aux besoins particuliers et collectifs.

Le nouveau régime pédagogique retient la polyvalence comme principe d'organisation des études. Elle s'incarne dans des programmes qui, tout en conduisant à une qualification professionnelle élevée ou donnant accès à des programmes universitaires spécifiques, intègrent les acquis de notre tradition culturelle et assurent une solide formation de base. Ainsi l'option pour la formation fondamentale constitue une des lignes de force du règlement: il en fait le principe intégrateur des composantes des programmes d'études. Au collégial, la formation fondamentale vise à faire acquérir les assises, les concepts et les principes de base des disciplines et des savoir-faire qui figurent au programme de l'étudiant, quelle que soit son orientation.

C'est afin de faciliter l'atteinte de ces grands objectifs qu'il faut garantir la cohérence du réseau collégial. À cet égard, le règlement retient le principe de programmes d'État et celui de la sanction des études par le ministre. Par contre, dans un souci d'équilibre et afin d'aider les collèges à répondre aux attentes et aux besoins de leur milieu, des dispositions leur permettent d'élaborer des programmes d'établissement et de délivrer des attestations d'études.

L'adaptation aux besoins des personnes et de la société et la relance de l'enseignement collégial

Au moment où le gouvernement rend publique sa politique à l'égard de l'éducation des adultes et affirme que l'éducation permanente constitue l'une des assises du système d'enseignement, il devenait urgent de réviser le régime pédagogique du collégial, trop centré sur la formation des jeunes. C'est pourquoi le règlement permet notamment la reconnaissance des acquis expérientiels, l'attribution d'équivalences. De plus, il accorde au ministre et aux collèges une plus grande liberté dans l'organisation des programmes. Même si le règlement reconnaît à tous les étudiants du collégial le même statut, il n'en propose pas moins des services spécifiques à certaines catégories d'élèves, dont ceux qui sont aujourd'hui classés comme «adultes».

Le règlement sur le régime pédagogique consacre aussi la responsabilité des collèges dans la protection des droits de l'étudiant, notamment, le droit à une formation de qualité. À ce propos, il retient l'évaluation comme un outil privilégié pour promouvoir la qualité. Il reconnaît le droit à l'évaluation et à la sanction des

études, à une année scolaire d'une durée minimale fixée de façon rigoureuse et le droit à des cours conformes, en durée et en contenu, aux programmes officiels.

L'assouplissement de plusieurs dispositions du régime pédagogique et le renforcement des responsabilités locales en matière d'organisation des études sont dictés par la volonté gouvernementale de voir les collèges assumer davantage la mission qui leur est assignée. Les types de programmes retenus et les modes de sanction des études permettront des projets plus diversifiés de formation initiale, de perfectionnement et de recyclage grâce auxquels les collèges pourront contribuer à l'essor culturel et économique de leur région autant qu'à l'épanouissement des personnes.

SECTION I: Définitions

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par:

«*année scolaire*»: la période comprise entre le 1er juillet et le 30 juin;

«*auditeur*»: personne inscrite dans un collège et qui y poursuit des études sans postuler l'obtention d'unités ou une sanction de ses études;

«*cours*»: ensemble organisé d'activités d'apprentissage, d'une durée déterminée, auxquelles sont attribuées des unités et visant l'atteinte d'objectifs de formation. Il se définit par ses objectifs particuliers, son contenu, ses méthodes pédagogiques, ses moyens didactiques et ses procédés d'évaluation d'apprentissage;

«*cours d'établissement*»: cours préparé par un collège et approuvé par le ministre, pour être offert dans ce collège;

«*programme*»: ensemble intégré de cours conduisant à la réalisation d'objectifs généraux et particuliers de formation;

«*unité*»: mesure équivalant à 45 heures d'activités d'apprentissage et qui est utilisée pour reconnaître à l'étudiant l'atteinte des objectifs d'un cours.

SECTION II: Admission des étudiants

SOUS-SECTION 1: Conditions générales

2. Pour être admise dans un collège à titre d'étudiant, une personne doit répondre aux conditions suivantes:

1) être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (D.E.S.) ou d'un diplôme jugé équivalent par le ministre, ou posséder une formation jugée suffisante par le collège;

2) satisfaire aux conditions particulières du programme ou du cours choisi, établies par le ministre;

3) satisfaire aux conditions particulières déterminées en vertu d'un règlement du collège adopté conformément au paragraphe de l'article 19 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chap. C-29). Ces conditions ne peuvent avoir pour effet d'imposer des cours de l'enseignement secondaire.

3. Malgré le paragraphe 1 de l'article 2, un étudiant peut être admis dans un collège, aux conditions déterminées par le ministre.

4. Malgré le paragraphe 2 de l'article 2, un collège peut admettre un étudiant qui satisfait aux conditions énumérées aux paragraphes 1 et 3 de l'article 2.

SOUS-SECTION 2: Conditions particulières

5. L'admission à un programme conduisant au certificat d'études collégiales est réservée à l'étudiant qui a interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire.

6. L'admission à un programme conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial est réservée à l'étudiant qui détient un diplôme d'études collégiales en formation professionnelle, un certificat d'études collégiales ou qui a une formation jugée équivalente par le collège.

7. L'admission dans un collège à titre d'auditeur est réservée à la personne qui satisfait aux conditions particulières d'admission déterminées en vertu d'un règlement du collège adopté conformément au paragraphe e de l'article 19 de la loi.

SECTION III: Les programmes d'État

8. Le ministre établit les programmes d'État, en précise les objectifs, fixe le nombre d'unités attachées à chaque cours et le nombre total d'unités que comporte chaque programme.

Les programmes d'État apparaissent avec les plans-cadre des cours dans les Cahiers de l'enseignement collégial publiés par le ministre.

SOUS-SECTION 1: Programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (D.E.C.)

9. Les programmes d'État conduisant au diplôme d'études collégiales sont de deux types:

1) les programmes dont l'objet principal est de préparer au marché du travail et conduisant au diplôme d'études collégiales avec mention de spécialisation;

2) les programmes dont l'objet principal est de préparer à des études universitaires et conduisant au diplôme d'études collégiales avec mention de concentration.

10. Les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales comprennent:

1) des cours obligatoires;

2) des cours de concentration ou de spécialisation;

3) des cours complémentaires.

11. Les cours obligatoires prévus au paragraphe 1 de l'article 10 sont déterminés par le ministre dans les matières suivantes et pour le nombre d'unités indiqué:

1) langue et littérature: 8 unités;

2) philosophie ou «humanities»: 8 unités.

12. Les cours obligatoires comprennent de plus des cours d'éducation physique dont le contenu est déterminé par chaque collège et qui totalisent 2⅔ unités.

13. La spécialisation, prévue au paragraphe 2 de l'article 10, est constituée d'un ensemble de cours dont le total des unités se situe entre 32 et 65 ainsi réparties:

1) un minimum de 75% et un maximum de 90% des unités sont déterminés par le ministre;

2) un minimum de 10% et un maximum de 25% des unités sont choisis par le collège à partir d'une liste de cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement, sous réserve de l'exercice par le ministre du pouvoir prévu au paragraphe 1 du présent article.

14. La concentration, prévue au paragraphe 2 de l'article 10, est constituée d'un ensemble de cours dont le total des unités se situe entre 24 et 32 ainsi réparties:

1) un minimum de 16 unités et un maximum de 24 unités sont déterminés par le ministre;

2) un minimum de 8 unités et un maximum de 16 unités sont choisis par le collège à partir des cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement, sous réserve de l'exercice par le ministre du pouvoir prévu au paragraphe 1 du présent article.

15. Les cours complémentaires, prévus au paragraphe 3 de l'article 10, totalisent 8 unités.

Ils sont choisis par l'étudiant en vue de répondre à ses besoins particuliers de formation, hors des disciplines comprises dans les cours de concentration ou de spécialisation de son programme et à partir des cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement approuvés par le ministre.

SOUS-SECTION 2:
Programmes conduisant au certificat d'études collégiales (C.E.C.)

16. Le ministre établit des programmes d'État conduisant au certificat d'études collégiales pour des fins de formation professionnelle. Ces programmes comprennent de 32 à 65 unités de cours de formation professionnelle.

SOUS-SECTION 3:
Programmes conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (D.P.E.C.)

17. Le ministre établit des programmes d'État conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial. Ces programmes comprennent de 10 à 30 unités.

SOUS-SECTION 4:
Dispositions particulières

18. Le ministre peut, à la demande d'un collège, autoriser des dérogations aux articles 10 à 17, pour expérimenter d'autres formes de programmes.

SECTION IV:
Les programmes d'établissement

19. Les collèges peuvent élaborer des programmes d'établissement pour répondre à des besoins particuliers de formation de certains étudiants. Ces programmes sont soumis à l'approbation du ministre.

20. Les programmes d'établissement comprennent un minimum de 15 unités. Les cours de ces programmes sont choisis parmi les cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou parmi des cours d'établissement approuvés par le ministre.

SECTION V:
Administration des programmes

21. Le collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux sessions comportant un minimum de 82 jours de classe chacune.

22. L'inscription se fait avant le début de chaque session aux dates fixées par le collège.

Le collège peut autoriser un étudiant à s'inscrire après le début d'une session si l'étudiant démontre qu'il a été dans l'incapacité de le faire à la date fixée.

23. Le collège a la responsabilité de faire établir, par chaque professeur et pour chaque cours, un plan détaillé conforme au plan-cadre publié dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou approuvé par le ministre s'il s'agit d'un cours d'établissement.

Le plan détaillé contient les objectifs du cours, le contenu, des indications méthodologiques, une médiagraphie, les modalités de participation aux cours et les modalités d'évaluation des apprentissages.

Le plan de cours est distribué aux étudiants inscrits à ce cours, au début de chaque session.

24. Le collège peut accorder une dispense pour un cours. La dispense ne donne pas droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

25. Le collège peut accorder une équivalence lorsque l'étudiant démontre qu'il a atteint, par sa scolarité antérieure ou par sa formation extrascolaire, les objectifs du cours pour lequel il demande une équivalence. L'équivalence donne droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

26. Le collège peut accorder une substitution de cours en exemptant l'étudiant de s'y inscrire. Ce cours doit toutefois être remplacé par un autre.

27. L'apprentissage des étudiants est évalué pour chaque cours et le passage se fait par cours.

La note traduisant l'atteinte minimale des objectifs d'un cours est de 60%.

28. L'étudiant qui démontre, à la satisfaction du collège, qu'il a atteint les objectifs d'un cours obtient la ou les unités attachées à ce cours.

29. Le calendrier scolaire doit prévoir la date limite au-delà de laquelle un étudiant ne pourra abandonner un cours sans qu'un échec ne soit porté à son bulletin.

30. Le collège détermine la forme selon laquelle sont présentés les résultats d'évaluation, ainsi que la date de remise de ces résultats.

31. Le collège adopte et applique sa propre politique d'évaluation des apprentissages des étudiants.

32. À la fin de chaque session, le collège remet à chaque étudiant inscrit à un programme d'État un bulletin qui fait état des résultats de l'évaluation de l'étudiant et dont la forme est prescrite par le ministre. Le contenu de ce bulletin est transmis au ministre.

33. Un étudiant qui ne réussit pas plus de la moitié des cours auxquels il s'était inscrit doit être autorisé par le collège pour s'inscrire à la session suivante.

SECTION VI: Sanction des études

34. Le ministre, après recommandation du collège, décerne le diplôme d'études collégiales, le certificat d'études collégiales ou le diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial à l'étudiant qui a atteint les objectifs du programme auquel il est inscrit.

35. Le ministre, après recommandation du collège, malgré l'article 9, décerne un diplôme d'études collégiales sans mention à l'étudiant qui a réussi un ensemble de cours totalisant de 24 à 40 unités, composé de cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement approuvés par le ministre, en plus des cours obligatoires et des cours complémentaires prévus à l'article 10.

36. Le diplôme mentionne le nom de l'étudiant, le nom du collège, le nombre d'unités requises et, sauf dans le cas du programme suivi en vertu de l'article 35, le titre du programme. Chaque diplôme est signé par le ministre et le sous-ministre.

37. Le certificat mentionne le nom de l'étudiant, le nom du collège, le nombre d'unités requises et le titre du programme. Chaque certificat est signé par le ministre et le sous-ministre.

38. Le collège décerne, aux conditions qu'il détermine par règlement, une attestation d'études collégiales à l'étudiant qui a atteint les objectifs d'un programme d'établissement.

SECTION VII: Dispositions finales

39. Le présent règlement remplace:

— le Règlement sur les études collégiales (R.R.Q., 1981, chap. C-60, r.5);

— le Règlement sur les pouvoirs connexes ou accessoires que peut exercer un collège (R.R.Q., 1981, chap. C-29, r.1).

40. Le présent règlement entre en vigueur le 1er juillet 1984, à l'exception des articles 13 et 14 qui entreront en vigueur le 1er juillet 1988 et des articles 16 et 31 qui entreront en vigueur le 1er juillet 1985.

RENSEIGNEMENT GÉNÉRAUX

LA CODIFICATION DES COURS, DES DISCIPLINES ET DES PROGRAMMES AU COLLÉGIAL

LES CHAMPS DE CONNAISSANCES

Le premier chiffre dans les codes des disciplines, des programmes et des cours d'État et le troisième chiffre dans le code des cours d'établissement sont utilisés pour identifier un des grands champs de connaissances lors qu'ils prennent les valeurs suivantes:

1: Sciences ou techniques biologiques
2: Sciences ou techniques physiques
3: Sciences ou techniques humaines
4: Sciences ou techniques de l'administration
5: Arts
6: Lettres

LA CODIFICATION DES DISCIPLINES

Tous les cours sont regroupés sous des titres appelés DISCIPLINES. La codification des disciplines se fait par un numéro de trois chiffres dont le premier indique le champ de connaissances.

exemples:

101: Biologie
201: Mathématique
221: Technologie du bâtiment et des travaux publics
330: Histoire
351: Techniques d'éducation spécialisée
401: Administration
530: Cinéma
601: Français (langue et littérature)

LA CODIFICATION DES PROGRAMMES ET DES COURS D'ÉTAT

— Les programmes d'État de formation générale et de formation professionnelle

Le code général des programmes d'État de formation générale et de formation professionnelle est représenté par **XYZ.AB** où:

X	égalant 0	indique le champ de connaissances non défini;
X	entre 1 et 6	indique le champ de connaissances;
YZ	égalant 00	indique le secteur préuniversitaire (formation générale) dans le champ de connaissances;
YZ	égalant 01 à 99	indique le secteur professionnel (formation professionnelle) dans le champ de connaissances;
AB	égalant 00	indique le tronc commun dans le secteur ou le secteur lui-même;
AB	égalant 01 à 99	indique le numéro du programme dans le secteur.

exemples:

243.00 est le tronc commun des programmes d'État de formation professionnelle du secteur professionnel ÉLECTROTECHNIQUE dans le champ de connaissances des techniques physiques.

243.01 est le programme d'État de formation professionnelle ÉLECTRODYNAMIQUE du secteur professionnel ÉLECTROTECHNIQUE dans le champ de connaissances des techniques physiques.

300.01 est le premier programme d'État de formation générale du secteur pré-universitaire dans le champ de connaissances des sciences humaines.

— Les cours d'État

Le code général des cours d'État est représenté par XXX-ABC-YY où:

XXX	indique la discipline ou le secteur professionnel associé au champ de connaissances;
ABC	complète le numéro du cours;
YY	indique l'année d'approbation ou de mise à jour du contenu du cours.

exemples:

280-402-77 est le cours MÉTÉOROLOGIE II du secteur AÉRONAUTIQUE du champ de connaissances TECHNIQUES PHYSIQUES, approuvé en 1977;

607-101-70 est le cours ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE I de la discipline ESPAGNOL du champ de connaissances LETTRES, approuvé en 1970.

LA CODIFICATION DES PROGRAMMES ET DES COURS D'ÉTABLISSEMENT

— Les programmes d'établissement

Le code général des programmes d'établissement est représenté par 9DC.BA où:

9	indique qu'il s'agit d'un programme d'établissement;
D, C, B et A	sont des chiffres attribués séquentiellement en commençant par l'extrême droite et qui indiquent le numéro du programme. Toutefois, le groupe «00» ne sera jamais utilisé en B et A.

exemples:

900.01 est le premier programme approuvé;

901.01 est le centième programme approuvé;

910.10 est le millième programme approuvé.

— Les cours d'établissement

Le code général des cours d'établissement est représenté par 9AB-XXX-YY où:

9	indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement;
A entre 1 et 4	indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement approuvé comme cours de spécialisation ou de concentration;
A entre 5 et 7	indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement approuvé comme cours complémentaire;
A entre 8 et 9	indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement approuvé comme cours hors programme;
B égal à 0	indique un champ de connaissances indéterminé;
B entre 1 et 6	indique le champ de connaissances;
XXX	complète le numéro du cours pour l'année en cause;
YY	indique l'année d'approbation ou de mise à jour du cours.

exemples:

912-001-84 est le premier cours d'établissement approuvé durant l'année 1984 comme cours pouvant apparaître au champ de spécialisation d'un programme de D.E.C. dans le champ de connaissances des techniques physiques.

950-001-84 est le premier cours d'établissement approuvé durant l'année 1984 comme cours complémentaire dans un champ de connaissances non déterminé.

984-001-85 est le premier cours d'établissement approuvé durant l'année 1985 comme cours hors programme dans le champ de connaissances des techniques de l'administration.

LA PONDÉRATION DES COURS

Les activités d'apprentissage mesurées par l'unité désignent les heures d'enseignement (familièrement appelées «périodes»), de laboratoires, de travaux pratiques dirigés, de stages et de travail personnel de l'étudiant. Dans la description de chaque cours, trois chiffres indiquent la répartition ou la pondération hebdomadaire des heures d'enseignement. Le premier chiffre s'applique aux heures d'enseignement, le deuxième, aux laboratoires ou travaux pratiques et le troisième, au travail personnel de l'étudiant. Ce dernier chiffre indique un ordre de grandeur pour l'étudiant et l'enseignant.

DÉFINITION DE «COURS PRÉALABLE»

Le cours préalable se définit comme suit:

«Un cours est identifié comme préalable à un autre cours lorsque l'ensemble du cours (objectifs et contenu) permet à l'élève d'acquérir des éléments de connaissances et de développer des habiletés ou comportements essentiels pour entreprendre les apprentissages d'un autre cours.»

Note: Les indices PR et CR encore présents dans plusieurs descriptions de cours du Volume 4 des Cahiers de l'enseignement collégial sont l'objet d'une interprétation locale et sont appelés à disparaître au moment de la prochaine révision des programmes.

PROGRAMMES DE CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES
(Ordre numérique)

120.51 Techniques de diététique (1978)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *61 unités*

Établissements autorisés:

cégep de Chicoutimi	cégep Montmorency
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Rimouski
John Abbott College	cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Limoilou	cégep de Saint-Hyacinthe
cégep de Maisonneuve	cégep de Trois-Rivières

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire le cours suivant:

- Chimie 444 ou 464.

OBJECTIFS

Pour être en mesure d'accomplir leurs multiples tâches, les élèves en techniques de diététique reçoivent une formation en plusieurs domaines.

Une formation technique en alimentation assure la compétence professionnelle nécessaire à la bonne marche d'un service alimentaire. Une formation spécialisée en cuisine collective permet l'adaptation des connaissances techniques de la cuisine aux problèmes relatifs à un grand nombre de repas. Cette formation est assurée par les cours suivants: service des repas des collectivités, aménagement physique des cuisines, cuisine des collectivités, approvisionnement et stockage et réceptions.

Une formation en psychologie prépare les élèves à travailler au sein d'équipes de travail, à établir de saines relations avec les personnes dont ils auront la surveillance et à assumer adéquatement leurs responsabilités. Les cours suivants assurent cette formation: développement de la personne, psychologie sociale et relations humaines.

Une formation en économie et administration prépare l'élève à assumer des responsabilités d'ordre administratif dans les divers milieux de travail. Cette formation est assurée par les cours de comptabilité, de gestion administrative, d'initiation à la vie économique, d'organisation du travail, de fonction et organisation du personnel.

Une formation en physiologie, en nutrition et en diététothérapie permet à l'élève d'accomplir son travail en tenant compte de l'état de santé de l'individu. Le cours de salubrité le prépare à assumer ses responsabilités en matière d'hygiène et de sécurité. Des cours de démonstration préparent l'élève à l'art de la communication et du travail de promotion.

CONTENU DU PROGRAMME

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
120-101-77#	TECHNIQUES CULINAIRES I	3-3-2	2 2/3
120-111-77#	INFORMATION PROFESSIONNELLE	0-1-1	2/3
120-201-77#	TECHNIQUES CULINAIRES II	3-3-2	2 2/3
120-211-77	SALUBRITÉ	2-0-1	1
120-301-77#	TECHNIQUES CULINAIRES III	3-3-2	2 2/3
120-311-77#	NUTRITION	3-0-3	2
120-321-77	SERVICE DES REPAS AUX COLLECTIVITÉS	1-2-2	1 2/3
120-401-77#	TECHNIQUES CULINAIRES IV	3-3-2	2 2/3
120-411-77#	NUTRITION APPLIQUÉE	2-1-2	1 2/3
120-501-77#	TECHNIQUES CULINAIRES V	4-4-3	3 2/3
120-511-77	DIÉTOTHÉRAPIE	2-2-2	2
120-521-77	APPROVISIONNEMENT ET STOCKAGE DES DENRÉES	2-0-2	1 1/3
120-531-77	CUISINE DES COLLECTIVITÉS I	1-3-2	2
120-601-77	AMÉNAGEMENT PHYSIQUE DES CUISINES	1-2-2	1 2/3
120-621-77#	CONSOMMATION ET DÉMONSTRATION	3-3-3	3
120-631-77#	CUISINE DES COLLECTIVITÉS II	1-3-2	2
120-641-77#	STAGES	0-18-3	7
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-205-75#	BIOCHIMIE	3-2-3	2 2/3
350-906-77#	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-123-78	INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION ET AU MARKETING	3-0-3	2
401-124-78	ÉLÉMENTS DE DIRECTION ET DE GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-125-78	INTRODUCTION À LA COMPTABILITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES	3-1-2	2

Seront exemptées des cours identifiés par ce signe les techniciennes en alimentation (diplômées des Instituts familiaux) qui auront travaillé comme techniciennes en alimentation durant une période d'au moins 24 mois et ce, au cours des cinq dernières années.

870309

120.52 Techniques de diététique (1982)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *28 1/3 unités*

Établissements autorisés:

cégep de Chicoutimi	cégep Montmorency
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Rimouski
John Abbott College	cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Limoilou	cégep de Saint-Hyacinthe
cégep de Maisonneuve	cégep de Trois-Rivières

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES PAR LE MINISTRE

— Détenir un diplôme de Technicienne en alimentation d'un Institut familial reconnu.

— Avoir pratiqué comme technicienne en alimentation, officiellement reconnue, durant une période d'au moins 24 mois et ce, au cours des cinq dernières années.

OBJECTIF

Permettre aux techniciennes en alimentation, graduées des Instituts familiaux, d'obtenir un certificat d'études collégiales en Techniques de diététique, par un programme qui tient compte de leur formation et de leur expérience antérieures.

CONTENU DU PROGRAMME

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
120-211-77	SALUBRITÉ	2-0-1	1

120-321-77	SERVICE DES REPAS AUX COLLECTIVITÉS	1-2-2	1 2/3
120-511-77	DIÉTOTHÉRAPIE	2-2-2	2
120-521-77	APPROVISIONNEMENT ET STOCKAGE DES DENRÉES	2-0-2	1 1/3
120-531-77	CUISINE DES COLLECTIVITÉS I	1-3-2	2
120-601-77	AMÉNAGEMENT PHYSIQUE DES CUISINES	1-2-2	1 2/3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-205-75	BIOCHIMIE	3-2-3	2 2/3
401-904-76	ORGANISATION DU TRAVAIL	3-1-2	2
401-925-76	PERSONNEL	3-0-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2

870309

140.52 Électrophysiologie médicale (1987)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *54 2/3 unités*

Établissement autorisé:
cégep Ahuntsic

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Posséder une expérience pertinente d'une année de travail dans un des champs de spécialisation en Techniques d'électrophysiologie médicale.

OBJECTIFS

Le programme vise à former un personnel polyvalent et mobile, maîtrisant les connaissances et habiletés techniques inhérentes à la fonction de travail dans les champs de spécialisation suivants:

— électrophysiologie cérébrale;
— électrophysiologie visuelle;
— électrophysiologie labyrintho-auditive;
— électrophysiologie neuro-musculaire;
— électrophysiologie cardiaque.

CONTENU DU PROGRAMME

101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
130-701-87	NOTIONS DE BASE EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	3-2-3	2 2/3
130-702-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE CÉRÉBRALE I	4-6-4	4 2/3
130-703-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE CÉRÉBRALE II	4-5-4	4 1/3
130-704-87	STAGES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE CÉRÉBRALE	4-30-3	12 1/3
130-705-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE VISUELLE	3-2-3	2 2/3
130-706-87	STAGES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE VISUELLE	1-6-1	2 2/3
130-707-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE LABYRINTHO-AUDITIVE	3-2-3	2 2/3
130-708-87	STAGES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE LABYRINTHO-AUDITIVE	1-6-1	2 2/3
130-709-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE NEURO-MUSCULAIRE	3-2-3	2 2/3
130-710-87	STAGES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE NEURO-MUSCULAIRE	1-10-1	4
130-711-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE CARDIAQUE	3-2-3	2 2/3
130-712-87	STAGES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE CARDIAQUE	1-8-1	3 1/3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
420-970-81	INITIATION AUX APPLICATIONS SUR MICRO-ORDINATEURS	2-1-3	2

880301

141.51 Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie (1981)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *66⅔ unités*

Établissements autorisés:
cégep de Chicoutimi
cégep de Rosemont
cégep de Sainte-Foy
cégep de Sherbrooke
Vanier College

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
- Chimie 564.

OBJECTIFS

Former des inhalothérapeutes travaillant en étroite collaboration avec toute l'équipe de santé et prenant des responsabilités de soins dans le domaine de la fonction respiratoire de l'anesthésie-réanimation.

Cela nécessite des connaissances: d'anatomie et de physiologie humaine particulièrement des fonctions cardio-respiratoire et nerveuse; des principes et de l'application des techniques d'évaluation et de soins spécifiques à l'anesthésie-réanimation et aux différentes pathologies cardio-respiratoires.

CONTENU DU PROGRAMME

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2⅔
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2⅔
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
101-970-79	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DES SYSTEMES NERVEUX, CIRCULATOIRE ET RESPIRATOIRE	4-0-2	2
141-101-79	INTRODUCTION A L'INHALOTHÉRAPIE ET L'ANESTHÉSIE	2-4-2	2⅔
141-201-79	SOINS RESPIRATOIRES I	2-2-1	1⅔
141-311-79	ANALYSE DES FONCTIONS CARDIOPULMONAIRES	2-4-2	2⅔
141-331-79	TECHNIQUES D'URGENCE ET DE RÉANIMATION	2-2-1	1⅔
141-401-79	SOINS RESPIRATOIRES II	3-4-2	3
141-421-79	ANESTHÉSIE	2-2-2	2
141-431-79	NOTIONS DE PATHOLOGIE	3-0-3	2
141-441-79	NOTIONS DE PHARMACOLOGIE	3-0-3	2
141-451-79	SOINS RESPIRATOIRES NÉONATALS ET PÉDIATRIQUES	2-1-1	1⅓
141-501-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN MÉDECINE-CHIRURGIE I	2-10-2	4⅔
141-511-81	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN MÉDECINE-CHIRURGIE II	1-7-1	3
141-521-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN ANESTHÉSIE	3-17-2	7⅓
141-531-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-3-3	2
141-601-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN NÉONATALITE ET PÉDIATRIE	1-7-1	3
141-611-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN SOINS INTENSIFS ET DE RÉANIMATION	2-14-2	6
141-631-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-3-3	2
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2⅔
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2⅔
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2

870309

145.53 Aménagement de la faune (1978)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *60 1/3 unités*

Établissements autorisés:
cégep de La Pocatière
cégep de Sherbrooke
Vanier College

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
- Chimie 564.

OBJECTIFS

Préparer à couvrir un vaste champ d'activités: assurer l'assistance technique auprès des spécialistes en faune et flore. Ces activités pourront consister en des inventaires de la faune et de la flore, la réalisation technique d'aménagements terrestres et aquatiques, le dépouillement des échantillons en laboratoire, la compilation des données.

CONTENU DU PROGRAMME

101-301-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE I	3-2-3	2 2/3
101-401-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE II	3-2-3	2 2/3
101-928-78	ÉTHOLOGIE	2-2-2	2
101-929-78	PHYSIOLOGIE ANIMALE	3-4-3	3 1/3
101-937-78	BOTANIQUE	2-4-2	2 2/3
101-938-78	ZOOLOGIE	2-5-2	3
101-939-78	ÉCOLOGIE	2-4-2	2 2/3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
145-210-78	TECHNIQUES DE LABORATOIRE EN SCIENCES NATURELLES	1-4-1	2
145-501-78	ICHTYOLOGIE	1-3-2	2
145-511-78	ENTOMOLOGIE	1-2-2	1 2/3
145-521-78	TAXONOMIE ET INVENTAIRE VÉGÉTAL	1-3-2	2
145-531-78	MICROBIOLOGIE DE L'EAU	1-2-1	1 1/3
145-541-78	CARTOGRAPHIE ÉCOLOGIQUE	2-5-2	3
145-551-78	AMÉNAGEMENT ICHTYOLOGIQUE	1-7-4	4
145-601-78	ORNITHOLOGIE	1-3-2	2
145-611-78	MAMMALOGIE	1-2-2	1 2/3
145-621-78	AMÉNAGEMENT DU PETIT GIBIER	1-6-3	3 1/3
145-631-78	AMÉNAGEMENT DU GROS GIBIER	1-6-3	3 1/3
145-641-78	AMÉNAGEMENT DE LA GENT AILÉE	1-7-4	4
145-651-78	LIMNOLOGIE	1-2-2	1 2/3
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2	2
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2 2/3

880204

147.51 Exploitation forestière (1978)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *62 unités*

Établissement autorisé:
cégep de Saint-Félicien

OBJECTIFS

Permettre au personnel œuvrant dans le secteur du milieu naturel d'acquérir des connaissances et d'obtenir un Certificat d'études collégiales en techniques du milieu naturel, spécialisant vers l'exploitation forestière.

Le travail habituel consiste à assister les ingénieurs forestiers dans l'exploitation rationnelle des forêts en étant responsable, généralement comme contremaître, de la construction des chemins, des opérations de coupe, du débusquage, du charroyage et de l'expédition de la matière ligneuse et de l'approvisionnement des usines.

Les différentes tâches reliées à cette fonction de travail sont les suivantes:

Interpréter cartes topographiques et photos aériennes en vue de localiser et identifier la nature et l'organisation du sol et de la forêt; localiser, identifier les peuplements forestiers, en inventorier l'état en utilisant des appareils, instruments et une méthode appropriée pour connaître la hauteur, le diamètre, l'âge, la croissance, le nombre et la densité des arbres d'un peuplement forestier.

Analyser les possibilités de coupe, surveiller l'exécution de programme de coupe; organiser les unités d'exploitation et en assurer un fonctionnement productif, décider de la machinerie à utiliser et de son état de fonctionnement, motiver le personnel et évaluer le travail.

Déterminer l'emplacement des chemins d'accès en forêts, définir les besoins des routes selon les exigences d'utilisation, décider de la machinerie et des matériaux à utiliser pour la construction de chemin; contrôler le mesurage par l'étude et l'analyse des rapports de mesurage et contrôler la qualité du travail.

Organiser et planifier les opérations de charroyage du bois en évaluant les possibilités et limites des machines et en déterminant des méthodes de travail efficaces et sécuritaires; collaborer à l'application de méthodes et techniques de prévention, de détection et de combat des incendies de forêts et participer à l'élaboration, à l'étude, à la coordination, à l'approbation et à l'exécution de plans de protection contre les feux de forêts.

CONTENU DU PROGRAMME

101-107-77	LA MATIÈRE ET LES ÉLÉMENTS ABIOTIQUES I	3-2-1	2
101-117-77	LE VIVANT ET LE MONDE VIVANT	2-3-2	2 1/3
101-127-77	HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES I	2-3-2	2 1/3
101-207-77	LA MATIÈRE ET LES ÉLÉMENTS ABIOTIQUES II	2-2-2	2
101-227-77	HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES II	2-2-1	1 2/3
101-337-77	CONNAISSANCES DES VÉGÉTAUX	3-1-2	2
147-120-77	PRINCIPES D'ORIENTATION ET DE SURVIE EN FORÊT	0-1-0	1/3
147-210-77	ANALYSE DU MILIEU ET PRINCIPES D'INSTRUMENTATION	2-1-1	1 1/3
147-220-77	EXPRESSION ÉCRITE ET AUDIO-VISUELLE	0-1-0	1/3
147-230-77	APPROCHE QUANTITATIVE DU MILIEU NATUREL	3-1-1	1 2/3
147-310-77	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 2/3
147-330-77	LES POISSONS	2-1-1	1 1/3
147-340-77	LA FAUNE TERRESTRE ET AVIENNE	2-1-1	1 1/3
147-350-77	PRINCIPES D'ÉCHANTILLONNAGE VÉGÉTAL ET ANIMAL	1-1-0	2/3
147-360-77	PEUPLEMENTS FORESTIERS I	2-1-1	1 1/3
147-420-77	PRINCIPES D'EXPLOITATION ET D'AMÉNAGEMENT FORESTIER	2-2-1	1 2/3
147-430-77	TRAITEMENTS SYLVICOLES	2-1-1	1 1/3
147-440-77	PRINCIPES DE PYROLOGIE FORESTIERE	1-0-0	1/3
147-450-77	VOIRIE ET CAMPEMENTS	2-0-1	1
147-460-77	PEUPLEMENTS FORESTIERS II	3-1-1	1 2/3
147-510-78	EFFETS MÉTÉOROLOGIQUES	0-1-0	1/3
147-511-78	MESURAGE	2-2-1	1 2/3
147-520-78	ORGANISATION DU TRAVAIL	2-1-1	1 1/3
147-526-78	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	0-3-1	1 1/3
147-530-78	LOIS ET REGLEMENTS	2-0-1	1
147-540-78	MÉTHODES ET TECHNIQUES ENTOMOLOGIQUES	0-1-0	1/3
147-550-78	MÉCANIQUE ET DÉPANNAGE	0-1-0	1/3
147-555-78	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-560-78	TAXONOMIE VÉGÉTALE	0-2-1	1
147-570-78	SURVIE ET PREMIERS SOINS	1-0-0	1/3
147-571-78	ANALYSE DU PEUPLEMENT FORESTIER	1-1-1	1
147-580-78	BUDGÉTISATION EN MILIEU NATUREL	1-0-1	2/3
147-590-78	COMMUNICATION-RADIO	1-0-0	1/3
147-601-78	GESTION FORESTIERE	2-0-1	1
147-610-78	PLAN DE COUPE	0-4-2	2
147-611-78	CONTROLE DE PRODUCTION	0-6-2	2 2/3
147-620-78	CAMPEMENTS	0-1-0	1/3
147-621-78	SYSTEMES D'EXPLOITATION	0-10-5	5
147-630-78	PROTECTION DES FORETS	0-2-1	1
147-631-78	LA SÉCURITÉ	2-0-1	1
147-641-78	LOIS ET REGLEMENTS FORESTIERS	1-0-1	2/3
147-651-78	MÉCANIQUE FORESTIERE	3-0-2	1 2/3
230-147-77	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-1	1 1/3
230-247-78	TOPOGRAPHIE ET PHOTO-INTERPRÉTATION I	2-0-1	1
230-347-78	TOPOGRAPHIE ET PHOTO-INTERPRÉTATION II	1-1-1	1
230-447-78	ARPENTAGE (Topométrie)	2-2-1	1 2/3
401-107-77	ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE, LOIS ET REGLEMENTS, ORGANISATION DU TRAVAIL	3-0-1	1 1/3
401-417-77	PRINCIPES DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ	3-0-1	1 1/3

870309

152.51 Gestion d'entreprises agricoles (1978)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *74 unités*

Établissements autorisés:
cégep d'Alma
Champlain Regional College (campus Lennoxville)
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de Victoriaville

OBJECTIFS

Ce programme vise à donner au secteur de l'agriculture une main-d'oeuvre hautement qualifiée capable de répondre aux exigences d'une agriculture moderne. La formation sociale, humaine, technique, économique et administrative permettra à l'élève de s'adapter à un contexte en évolution rapide.

Plus particulièrement, il se propose de préparer des chefs d'entreprises agricoles aptes à une gestion rationnelle d'une exploitation agricole d'envergure.

D'autre part, il donne à l'élève une compétence technique et administrative répondant aux exigences des industries en amont et en aval du secteur de la production agricole.

Enfin, la réalisation de projets d'expérimentation agricole en sessions d'été permet à l'élève de relier la théorie et la pratique de sorte qu'il est préparé à entrer directement sur le marché du travail.

CONTENU DU PROGRAMME

152-111-73	INITIATION À LA GESTION AGRICOLE	3-2-3	2⅔
152-121-73	SOLS ET VÉGÉTAUX	3-3-3	3
152-131-76	ZOOTECHNIE GÉNÉRALE	3-2-2	2⅓
152-151-73	EXPÉRIMENTATION AGRICOLE: INITIATION	1-3-2	2
152-211-73	CONSTRUCTIONS RURALES	3-2-2	2⅓
152-221-76	NOTIONS D'HORTICULTURE ET SYLVICULTURE	1-1-1	1
152-231-73	CÉRÉALES ET FOURRAGES	3-2-2	2⅓
152-241-73	COMPTABILITÉ ET FINANCEMENT AGRICOLES	3-2-3	2⅔
152-251-73	EXPÉRIMENTATION AGRICOLE: ÉLABORATION I	1-3-2	2
152-311-73	MACHINERIE ET ÉQUIPEMENTS	2-3-2	2⅓
152-341-76	MISE EN MARCHÉ	3-2-3	2⅔
152-351-73	EXPÉRIMENTATION AGRICOLE: ÉVALUATION	1-3-2	2
152-411-73	ASSAINISSEMENT DES SOLS	2-2-2	2
152-441-76	PLANIFICATION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	3-2-3	2⅔
152-451-73	EXPÉRIMENTATION AGRICOLE: ÉLABORATION II	1-3-2	2
152-461-73	COOPÉRATION	2-2-2	2
152-551-73	EXPÉRIMENTATION AGRICOLE: EXÉCUTION I	5-40-0	15
152-651-73	EXPÉRIMENTATION AGRICOLE: EXÉCUTION II	5-40-0	15
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2⅔

plus un des cours suivants:

152-321-73	ALIMENTATION ANIMALE ET RÉGIE	3-2-3	2⅔
152-331-73	PRODUCTIONS HORTICOLES	3-2-3	2⅔

plus un des cours suivants:

152-421-73	PRODUCTION ANIMALES SPÉCIALISÉES	3-2-3	2⅔
152-431-73	HORTICULTURE INDUSTRIELLE	3-2-3	2⅔

870309

190.51 Aménagement forestier (1982)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *61 1/3 unités*

Établissements autorisés:
cégep de Rimouski
cégep de Sainte-Foy

OBJECTIFS

Former le technicien indispensable à la préparation des plans d'aménagement forestier qui doivent prévoir toute action en forêt. Sous la direction de l'ingénieur, il doit recueillir, pour analyse subséquente, les données de base sur la topographie du terrain, les sols, les peuplements forestiers, l'âge, la qualité et le volume des bois. Il doit aussi pouvoir surveiller l'exécution des prescriptions et recommandations du plan d'aménagement et avoir assez de jugement pour en nuancer l'application locale.

CONTENU DU PROGRAMME

101-190-82	BOTANIQUE GÉNÉRALE	2-2-2	2
190-110-82	GÉOMORPHOLOGIE FORESTIÈRE	2-1-2	1 2/3
190-120-82	NOTIONS D'UTILISATION ET DE TRANSFORMATION DES BOIS	2-1-1	1 1/3
190-130-82	NOTIONS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE	2-1-1	1 1/3
190-210-82	DENDROMÉTRIE I	2-3-2	2 1/3
190-230-82	BOTANIQUE FORESTIÈRE I	2-2-2	2
190-310-82	DENDROMÉTRIE II	2-3-2	2 1/3
190-320-82	DENDROLOGIE	2-2-2	2
190-330-82	BOTANIQUE FORESTIÈRE II	1-2-1	1 1/3
190-340-82	NOTIONS D'AMÉNAGEMENT POLYVALENT	2-2-2	2
190-430-82	GESTION FORESTIÈRE	2-2-2	2
190-501-82	SYLVICULTURE	3-3-3	3
190-510-82	MESURAGE DES BOIS ABATTUS	3-3-3	3
190-521-82	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE I	2-3-2	2 1/3
190-531-82	PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DES COUPES	1-3-2	2
190-551-82	PÉDOLOGIE FORESTIÈRE	2-3-2	2 1/3
190-591-82	STAGE EN FORÊT	0-5-0	1 2/3
190-611-82	PÉPINIERE ET REBOISEMENT	3-2-3	2 2/3
190-621-82	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE II	3-3-3	3
190-631-78	AMÉNAGEMENT FORESTIER	1-3-2	2
190-641-82	PROTECTION DES FORÊTS	3-3-3	3
190-661-82	PHOTO-INTERPRÉTATION ET PHOTO-RESTITUTION	2-3-2	2 1/3
201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2 2/3
201-190-82	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-2-2	2
230-191-82	DESSIN TOPOGRAPHIQUE	0-3-2	1 2/3
230-192-82	TOPOMÉTRIE	2-3-2	2 1/3
230-193-82	PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-2	1 2/3
242-190-82	DESSIN DE BASE	1-2-1	1 1/3
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2

880204

210.51 Techniques de chimie analytique (1982)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *64 1/3 unités*

Établissement autorisé:
cégep Ahuntsic

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
  - Chimie 444 ou 464.

OBJECTIFS

Ce programme a pour but de donner à l'élève de solides connaissances de base en physique, en mathématique ainsi que dans les différentes disciplines de la chimie. Ces connaissances sont appliquées dans les analyses chimiques où la précision et l'exactitude sont de rigueur ainsi que dans les synthèses chimiques où l'élève prépare et purifie des composés chimiques. De plus l'étude des principes et du fonctionnement des appareils d'analyse instrumentale permet aux diplômés de s'adapter aux conditions nouvelles résultant de l'automatisation progressive des industries.

CONTENU DU PROGRAMME

201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2 2/3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTROLE	2-2-2	2
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3	2 2/3
202-302-75	CHIMIE ORGANIQUE II	3-2-3	2 2/3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2 2/3
210-110-78	CHIMIE ANALYTIQUE I	1-4-2	2 1/3
210-210-78	CHIMIE ANALYTIQUE II	1-4-2	2 1/3
210-311-78	CHIMIE ANALYTIQUE III	3-4-3	3 1/3
210-330-78	ÉSSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES I	2-4-2	2 2/3
210-411-78	CHIMIE ANALYTIQUE IV	3-4-3	3 1/3
210-430-78	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES II	2-3-2	2 1/3
210-511-78	CHIMIE ANALYTIQUE V	3-9-4	5 1/3
210-521-78	CHIMIE ORGANIQUE III	3-4-3	3 1/3
210-531-78	CHIMIE INDUSTRIELLE I	2-1-1	1 1/3
210-591-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-3-2	1 2/3
210-611-78	CHIMIE ANALYTIQUE VI	3-10-5	6
210-621-78	CHIMIE ORGANIQUE IV	3-4-3	3 1/3
210-631-78	CHIMIE INDUSTRIELLE II	2-2-2	2
210-691-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-3-2	1 2/3

880204

210.53 Techniques de chimie-biologie (1982)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *64 1/3 unités*

Établissements autorisés:
cégep Ahuntsic
Dawson College
cégep de Jonquière
cégep de Lévis-Lauzon
cégep de l'Outaouais
cégep de Rimouski
cégep de Shawinigan
cégep de Valleyfield

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
  - Chimie 444 ou 464.

OBJECTIFS

L'enseignement de la chimie-biologie est conçu de telle sorte qu'il permet à l'élève d'acquérir des connaissances fondamentales dans les secteurs de la biologie et de la chimie. Les disciplines de base propres à chacun de ces secteurs y sont enseignées. Le programme d'études est réparti sur six sessions. Au cours des quatre premières sessions, l'élève acquiert plutôt une formation scientifique générale, comportant un début de spécialisation qui s'accentue en cinquième et sixième sessions.

Le programme traite autant de biologie que de chimie. De ce fait, le futur technicien acquiert une formation polyvalente qui lui permettra d'oeuvrer dans des secteurs scientifiques aussi variés que l'analyse et la recherche pharmaceutique, alimentaire ou médicale. Les travaux pratiques occupent une large part du programme, permettant de développer chez l'élève une méthode de travail adéquate, l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités.

CONTENU DU PROGRAMME

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2 2/3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3	2 2/3
202-301-78	CHIMIE PHYSIQUE I	3-2-3	2 2/3
202-302-75	CHIMIE ORGANIQUE II	3-2-3	2 2/3
202-303-78	BIOCHIMIE STATIQUE	3-3-3	3
202-401-78	CHIMIE PHYSIQUE II	3-2-3	2 2/3
202-403-78	BIOCHIMIE DYNAMIQUE	3-3-3	3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2 2/3
210-503-77	MICROBIOLOGIE POLYVALENTE I	2-4-2	2 2/3

210-513-77	HÉMATOLOGIE I	2-2-2	2
210-523-77	HISTOLOGIE	2-2-2	2
210-533-77	ANALYSE INSTRUMENTALE BIOLOGIQUE I	3-8-3	4 2/3
210-603-77	MICROBIOLOGIE POLYVALENTE II	2-4-2	2 2/3
210-613-77	HÉMATOLOGIE II	2-2-2	2
210-623-77	HISTOLOGIE EXPÉRIMENTALE	2-2-2	2
210-633-78	ANALYSE INSTRUMENTALE BIOLOGIQUE II	3-8-3	4 2/3
210-691-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-3-2	1 2/3

870309

221.51 Technologie de l'architecture (1984)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *64 2/3 unités*

Établissement autorisé:
cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir technicien en architecture. Celui-ci sera l'adjoint technique de l'architecte dans la réalisation des projets.

Le programme comprend deux matières fondamentales: la construction, qui implique la science du bâtiment, la connaissance des matériaux et des méthodes propres à servir à la réalisation de chaque élément d'un bâtiment et le dessin qui constitue l'instrument par lequel l'architecte exprime sa pensée à son client, d'une part et à l'entrepreneur qui doit exécuter l'ouvrage, d'autre part. Les futurs techniciens en architecture doivent s'initier au langage graphique propre à chacun: le client et l'entrepreneur.

À ces deux matières de base, sont greffées des études connexes en dessin de création, en histoire de l'art, en construction de charpente, en rédaction de devis, en direction de projet. L'élève suit aussi des cours en administration et en informatique qui lui permettront de s'adapter plus facilement aux changements que suscite l'évolution dans le monde des techniques et des sciences.

CONTENU DU PROGRAMME

201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2 2/3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
203-965-78	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1 2/3
203-966-78	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
221-110-78	CONSTRUCTION I	2-2-1	1 2/3
221-120-74	TOPOGRAPHIE	2-1-2	1 2/3
221-210-78	CONSTRUCTION II	2-2-1	1 2/3
221-220-74	TOPOMÉTRIE I	1-2-1	1 1/3
221-230-78	MILIEU PHYSIQUE	2-1-1	1 1/3
221-301-78	DESSIN D'ARCHITECTURE I	2-6-2	3 1/3
221-311-78	CONSTRUCTION III	2-3-1	2
221-321-78	DESSIN DE CRÉATION I	1-2-2	1 2/3
221-341-78	SERVICE DU BÂTIMENT I	2-1-2	1 2/3
221-401-78	DESSIN D'ARCHITECTURE II	2-6-2	3 1/3
221-411-78	CONSTRUCTION IV	2-3-1	2
221-421-78	DESSIN DE CRÉATION II	1-2-2	1 2/3
221-431-78	STRUCTURE DU BÂTIMENT I	2-1-2	1 2/3
221-441-78	SERVICE DU BATIMENT II	2-1-2	1 2/3
221-501-78	DESSIN D'ARCHITECTURE III	2-5-3	3 1/3
221-511-78	CONSTRUCTION V	2-2-1	1 2/3
221-521-78	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE I	2-1-1	1 1/3
221-531-78	STRUCTURE DU BÂTIMENT II	2-1-2	1 2/3
221-541-78	SERVICE DU BÂTIMENT III	2-1-2	1 2/3
221-551-78	RENDU ARCHITECTURAL I	1-2-2	1 2/3
221-561-78	GESTION ET LÉGISLATION	3-1-1	1 2/3
221-601-78	DESSIN D'ARCHITECTURE IV	2-5-3	3 1/3
221-611-78	CONSTRUCTION VI	2-2-1	1 2/3
221-621-78	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE II	2-1-1	1 1/3
221-631-78	STRUCTURE DU BÂTIMENT III	2-1-2	1 2/3
221-641-78	RÉDACTION DE DEVIS	2-0-1	1
221-651-78	RENDU ARCHITECTURAL II	1-2-2	1 2/3
221-661-78	TECHNIQUES DE PLANIFICATION	2-0-1	1
221-671-78	ESTIMATION ET ÉVALUATION	2-1-1	1 1/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 1/3

870309

221.52 Technologie du génie civil (1982)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *64 1/3 unités*

Établissements autorisés:
cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
cégep Ahuntsic
cégep André-Laurendeau
cégep de Chicoutimi
Dawson College
cége de Joliette-de Lanaudière
cégep de Limoilou
cégep Montmorency
cégep de Rimouski
cégep de Shawinigan
cégep Sherbrooke
cégep de Trois-Rivières
cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
  - Chimie 444 ou 464.

OBJECTIFS

Dans le domaine de l'industrie de la construction on retrouve cinq principaux champs d'activités: géotechnique et matériaux, structure et bâtiment, voirie et génie municipal, estimation et évaluation et organisation du travail. Dans chacun d'eux on peut classifier la compétence nécessaire pour assumer la responsabilité correspondante en quatre domaines: conception, administration, surveillance et réalisation.

Le diplômé en technologie du génie civil est celui qui, dans chacun des champs d'activités du domaine de la construction, est apte à exécuter des travaux spécialisés correspondant à trois tâches principales: la cueillette des données, l'analyse et la mise en projet ainsi que la réalisation (surveillance et contrôle). Compte tenu de l'ampleur de l'entreprise, il pourra être appelé à jouer un rôle beaucoup plus spécifique.

La formation professionnelle du diplômé devra donc être à l'image de l'industrie de la construction. Cela implique une formation spécialisée polyvalente s'appuyant sur une formation scientifique fondamentale et sur une formation technologique de base.

CONTENU DU PROGRAMME

201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2 2/3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
203-103-78	MÉCANIQUE DES CORPS RIGIDES	2-2-2	2
203-965-78	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1 2/3
203-966-78	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
221-110-78	CONSTRUCTION I	2-2-1	1 2/3

221-120-74	TOPOGRAPHIE	2-1-2	1 2/3
221-210-78	CONSTRUCTION II	2-2-1	1 2/3
221-220-74	TOPOMÉTRIE I	1-2-1	1 1/3
221-230-78	MILIEU PHYSIQUE	2-1-1	1 1/3
221-322-76	TOPOMÉTRIE II	3-3-3	3
221-332-74	TECHNOLOGIE DES AGRÉGATS	2-2-2	2
221-342-78	CAHIER DES CHARGES ET DEVIS	2-1-2	1 2/3
221-422-76	VOIRIE I	2-3-2	2 1/3
221-432-74	BÉTON DE CIMENT	3-3-3	3
221-442-76	DESSIN DE STRUCTURE D'ACIER I	2-2-1	1 2/3
221-512-78	CHARPENTE D'ACIER	3-1-2	2
221-522-76	VOIRIE II	2-3-2	2 1/3
221-532-74	MÉCANIQUE DES SOLS I	2-2-2	2
221-542-76	DESSIN DE STRUCTURE D'ACIER II	1-2-1	1 1/3
221-552-76	DESSIN DE STRUCTURE DE BÉTON I	2-2-1	1 2/3
221-572-78	BÉTON BITUMINEUX	2-3-2	2 1/3
221-582-78	ÉQUIPEMENTS ET MÉTHODES	2-2-2	2
221-612-78	CHARPENTE DE BÉTON	2-2-2	2
221-622-78	GÉNIE MUNICIPAL	3-3-2	2 2/3
221-632-74	MÉCANIQUE DES SOLS II	2-2-2	2
221-642-78	EXPROPRIATION ET ÉVALUATION FONCIERE	2-2-2	2
221-652-76	DESSIN DE STRUCTURE DE BÉTON II	1-2-1	1 1/3
221-662-78	MÉCANIQUE DU BATIMENT	2-1-1	1 1/3
221-672-78	DIRECTION D'ENTREPRISE	2-2-2	2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 1/3

870309

221.53 Mécanique du bâtiment (1982)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *61 2/3 unités*

Établissements autorisés:

cégep Ahuntic
cégep de Chicoutimi
cégep de Lévis-Lauzon
cégep de Limoilou
cégep Montmorency
cégep de Rimouski
cégep de Saint-Hyacinthe
cégep de Saint-Laurent
cégep de Trois-Rivières
Vanier College
cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
  - Chimie 444 ou 464.

OBJECTIFS

Le finissant en mécanique du bâtiment est un spécialiste chargé de veiller à votre confort. Pour cela, il possède des connaissances approfondies de tous les systèmes que l'on peut rencontrer dans une bâtisse soit: chauffage, réfrigération, plomberie, ventilation, climatisation et contrôles.

Le finissant peut accomplir les opérations suivantes sur n'importe quel système de mécanique du bâtiment: mise en marche, analyse, ajustement de systèmes en place; choix d'appareils pour une application particulière; conception, mise en plan et devis; estimation de projets.

Le technicien en mécanique du bâtiment doit, bien sûr, avoir des connaissances approfondies de toutes les sortes de systèmes, mais pour bien remplir son rôle, il doit aussi: être familier avec toutes les sortes de plans utilisés dans l'industrie de la construction du bâtiment; être habitué à travailler avec les catalogues des différents manufacturiers; être un bon dessinateur; pouvoir lire l'anglais couramment.

CONTENU DU PROGRAMME

201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2 2/3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
203-103-78	MÉCANIQUE DES CORPS RIGIDES	2-2-2	2
203-966-78	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX I	2-1-2	1 2/3
221-103-78	INITIATION A LA MÉCANIQUE DU BATIMENT	1-2-1	1 1/3
221-203-78	CHARGE DE CHALEUR-ISOLATION	2-2-2	2
221-213-78	TECHNIQUES DE TUYAUTERIE	2-2-2	2
221-223-78	THERMODYNAMIQUE	2-1-1	1 1/3
221-233-78	CONSTRUCTION	1-2-1	1 1/3
221-313-78	PLOMBERIE I	2-1-2	1 2/3
221-323-78	CHAUFFAGE I	2-1-2	1 2/3
221-333-78	RÉFRIGÉRATION I	2-1-2	1 2/3
221-343-78	VENTILATION I	2-1-2	1 2/3
221-353-78	INTRODUCTION AUX CIRCUITS ÉLECTRIQUES	2-1-1	1 1/3
221-403-78	CLIMATISATION I	2-1-1	1 1/3
221-413-78	PLOMBERIE II	1-2-2	1 2/3
221-423-78	CHAUFFAGE II	2-1-1	1 1/3
221-433-78	RÉFRIGÉRATION II	2-1-1	1 1/3
221-443-78	VENTILATION II	2-1-1	1 1/3
221-453-78	COMPOSANTES DE CIRCUITS ÉLECTRIQUES	1-2-1	1 1/3
221-503-78	CLIMATISATION II	2-1-1	1 1/3
221-523-78	CHAUFFAGE III	1-2-2	1 2/3
221-533-78	RÉFRIGÉRATION III	1-2-2	1 2/3
221-543-78	VENTILATION III	1-2-2	1 2/3
221-553-78	CIRCUITS ÉLECTRIQUES DE LA SPÉCIALITÉ	1-2-1	1 1/3
221-563-78	ESTIMATION I	2-1-1	1 1/3
221-573-78	CONTRÔLE VENTILATION CLIMATISATION	2-2-1	1 2/3
221-583-78	DÉVELOPPEMENT	1-2-1	1 1/3
221-593-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-2-2	1 1/3
221-603-78	CLIMATISATION III	1-5-1	2 1/3
221-613-78	PROTECTION INCENDIE	2-1-1	1 1/3
221-623-78	PROCÉDÉS THERMO-INDUSTRIELS	2-1-1	1 1/3
221-633-78	INSTRUMENTATION	2-1-1	1 1/3
221-643-78	CONSERVATION DE L'ÉNERGIE	2-1-1	1 1/3
221-663-78	ESTIMATION II	1-2-1	1 1/3
221-693-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-2-2	1 1/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 1/3

plus un cours à option choisi par le collège:

221-673-78	COMBUSTION	2-1-1	1 1/3
221-683-78	ÉLECTRICITÉ DU BATIMENT	1-2-1	1 1/3

870309

230.52 Techniques géodésiques (1982)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *64 unités*

Établissements autorisés:
cégep Ahuntsic
cégep de Chicoutimi
cégep de Limoilou
cégep de l'Outaouais

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
  - Chimie 444 ou 464.

OBJECTIFS

Ce programme, à pour but la formation de techniciens spécialisés en sciences géodésiques, appelés à collaborer directement avec l'arpenteur-géomètre dans des fonctions de responsabilité.

Le programme des techniques géodésiques a été institué au collégial afin de répondre à des besoins techniques indéniables du marché du travail. Les employeurs (arpenteurs-géomètres, ingénieurs-conseils) comptent obtenir ainsi une main-d'oeuvre qualifiée et spécialisée qui sera destinée à des travaux variés et à des responsabilités importantes dans le domaine de la géodésie et de l'arpentage.

Une formation très spécialisée dans les domaines de la topométrie, de la géodésie, de la photogrammétrie, de la cartographie et de l'astronomie de position, permettra au technicien en sciences géodésiques d'opérer dans tous les domaines où les techniques d'arpentage trouvent leur application.

CONTENU DU PROGRAMME

201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2 2/3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
230-110-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2	2
230-120-76	CARTOGRAPHIE ET GÉODÉSIE	1-2-2	1 2/3
230-210-78	TOPOMÉTRIE II	2-2-2	2
230-310-78	TOPOMÉTRIE III	2-3-2	2 1/3
230-322-78	TRAVAUX D'APPLICATION ET DE SYNTHÈSE I	0-2-1	1
230-330-78	PHOTOGRAMMÉTRIE I	3-4-3	3 1/3
230-410-78	TOPOMÉTRIE IV	2-3-2	2 1/3
230-422-78	TRAVAUX D'APPLICATION ET DE SYNTHÈSE II	0-2-1	1
230-430-78	PHOTOGRAMMÉTRIE II	3-4-3	3 1/3
230-510-78	TOPOMÉTRIE V	3-2-3	2 2/3
230-522-78	TRAVAUX D'APPLICATION ET DE SYNTHÈSE III	0-4-2	2
230-530-78	PHOTOGRAMMÉTRIE III	0-4-2	2
230-542-78	ASTRONOMIE DE POSITION	3-3-3	3
230-552-78	PROJECTIONS CARTOGRAPHIQUES	3-4-2	3
230-582-78	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-3-1	1 2/3
230-592-78	COMPLÈTEMENTS TERRAIN	0-2-1	1
230-602-78	TRIANGULATION	3-3-3	3
230-610-78	TOPOMÉTRIE ROUTIÈRE	3-3-3	3
230-622-78	TRAVAUX D'APPLICATION ET DE SYNTHÈSE IV	0-4-2	2
230-632-78	GÉODÉSIE	3-3-3	3
230-642-78	ÉVALUATION FONCIERE ET CADASTRALE	1-2-2	1 2/3
230-652-73	LOIS ET RÈGLEMENTS	2-1-2	1 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-230-78	APPLICATIONS GRAPHIQUES	1-2-3	2
320-948-73	MILIEU PHYSIQUE I	2-1-3	2
320-949-73	MILIEU PHYSIQUE II	2-1-3	2
420-919-75	INTRODUCTION À UN LANGAGE DE PROGRAMMATION	2-1-3	2

870309

241.50 Formation générale en techniques de génie mécanique (1985)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *40⅔ unités*

Établissements autorisés:

Dawson College	cégep de Saint-Jérôme
cégep de la Gaspésie et des Iles	cégep de Saint-Laurent
cégep de Jonquière	cégep de Shawinigan
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Sherbrooke
cégep de Limoilou	cégep de Sorel-Tracy
cégep de la Région de l'Amiante	cégep de Trois-Rivières
cégep de Rimouski	cégep de Valleyfield
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et les habiletés essentielles pour effectuer des tâches non spécialisées dans le domaine de la mécanique telles que: opérer les machines-outils conventionnelles ou de production; programmer des machines-outils à commande numérique à 2 ou 3 axes; inspecter une production; modifier, préparer des plans de projets; réaliser des assemblages et des ajustements; exécuter des tâches dans le domaine de la maintenance; œuvrer dans le domaine de la représentation technique.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Cette formation générale permet d'occuper des fonctions de travail en usinage; inspection; dessin de détails; assemblage; représentation technique.

CONTENU DU PROGRAMME

201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2⅔
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1⅔
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1⅔
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-85	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-3-2	2⅓
241-104-85	COTATION FONCTIONNELLE	2-3-2	2⅓
241-105-85	C/N, LANGAGE A.P.T., 2 AXES	2-2-1	1⅔
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2⅔
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1⅔
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2⅔
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1⅔
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2⅔
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2⅔
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1⅔
241-715-84	INTRODUCTION A LA C.A.O.	2-2-1	1⅔
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1⅓
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1⅔

870309

241.51 Fabrication mécanique (1985)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *61⅔ unités*

Établissements autorisés:

Dawson College	cégep de Saint-Jérôme
cégep de la Gaspésie et des Iles	cégep de Saint-Laurent
cégep de Jonquière	cégep de Shawinigan
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Sherbrooke
cégep de Limoilou	cégep de Sorel-Tracy
cégep de la Région de l'Amiante	cégep de Trois-Rivières
cégep de Rimouski	cégep de Valleyfield
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Préparer une main-d'œuvre apte à exécuter des tâches spécialisées relevant du bureau des méthodes, soit: faire l'analyse des dessins de pièces mécaniques pour en déterminer les modes de fabrication et assurer l'ordre logique des opérations; produire l'outillage; vérifier la qualité d'une production; programmer, monter et régler les machines-outils; fabriquer des prototypes; installer des pièces ou ensembles mécaniques, les ajuster et vérifier si la performance de la machine est conforme au devis.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce champ de spécialisation permet d'occuper les fonctions industrielles relevant du bureau des méthodes; de la planification de la production; de la programmation de base en F.A.O.; du dessin d'outillage; du réglage de machines-outils; de l'inspection et du contrôle de production; de la fabrication de prototypes.

CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2⅔
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2⅔
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1⅔
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1⅔
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1⅔
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-85	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-3-2	2⅓
241-104-85	COTATION FONCTIONNELLE	2-3-2	2⅓
241-105-85	C/N, LANGAGE A.P.T., 2 AXES	2-2-1	1⅓
241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-109-85	C/N, LANGAGE COMPACT II	2-2-1	1⅔
241-116-85	PROGRAMMATION MANUELLE EN FRAISAGE	2-2-2	2
241-123-85	LANCEMENT DE PROJET I EN F.A.O.	1-4-1	2

241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2 2/3
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1 2/3
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2 2/3
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1 2/3
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2 2/3
241-490-80	DESSIN D'OUTILS	2-2-2	2
241-511-85	MÉTHODES D'USINAGE EN SÉRIE	1-5-1	2 1/3
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2 2/3
241-521-85	ANALYSE DE FABRICATION	2-2-1	1 2/3
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1 2/3
241-541-85	PLANNING	2-2-1	1 2/3
241-640-85	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-1	1 1/3
241-715-84	INTRODUCTION A LA C.A.O.	2-2-1	1 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 1/3
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1 2/3

870309

241.52 Dessin de conception mécanique (1985)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *62 unités*

Établissements autorisés:

Dawson College
cégep de la Gaspésie et des Îles
cégep de Jonquière
cégep de Lévis-Lauzon
cégep de Limoilou
cégep de la Région de l'Amiante
cégep de Rimouski
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de Saint-Jérôme
cégep de Saint-Laurent
cégep de Shawinigan
cégep de Sherbrooke
cégep de Sorel-Tracy
cégep de Trois-Rivières
cégep de Valleyfield
cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Préparer une main-d'oeuvre apte à exécuter des tâches spécialisées relevant du bureau d'étude, soit: analyser les données techniques d'un projet et en préparer les schémas, effectuer les calculs et les dessins de fabrication; concevoir les outils de montage et de contrôle.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce champ de spécialisation permet d'occuper les fonctions industrielles suivantes: conception de projets, de produits, de construction de machines et d'outillage; réalisation de dessins par les moyens conventionnels et de la C.A.O.

CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 2/3
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 2/3
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1 2/3
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-85	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-3-2	2 1/3
241-104-85	COTATION FONCTIONNELLE	2-3-2	2 1/3
241-105-85	C/N, LANGAGE A.P.T., 2 AXES	2-2-1	1 2/3
241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-107-85	DESSIN D'ÉQUIPEMENT ET DE TRANSMISSION DE MOUVEMENT	2-2-2	2
241-126-85	C.A.O. AVANCÉE	2-2-1	1 2/3
241-133-85	C.A.O. MODÉLISATION	2-2-1	1 2/3
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2 2/3
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1 2/3
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2 2/3
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1 2/3
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2 2/3
241-443-80	PROJETS I	1-4-2	2 1/3
241-503-80	ÉTUDE ET CONCEPTION DE MACHINES I	2-3-2	2 1/3
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2 2/3
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1 2/3
241-543-80	PROJETS II	1-4-2	2 1/3
241-603-80	ÉTUDE ET CONCEPTION DE MACHINES II	2-4-2	2 2/3
241-715-84	INTRODUCTION A LA C.A.O.	2-2-1	1 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 1/3
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1 2/3

870309

241.53 Programmation en commande numérique (1985)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *62 2/3 unités*

Établissements autorisés:

cégep de Baie-Comeau
Dawson College
cégep de la Gaspésie et des Îles
cégep de Jonquière
cégep de Lévis-Lauzon
cégep de Limoilou
cégep de la Région de l'Amiante
cégep de Rimouski
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de Saint-Jérôme
cégep de Saint-Laurent
cégep de Shawinigan
cégep de Sherbrooke
cégep de Sorel-Tracy
cégep de Trois-Rivières
cégep de Valleyfield
cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Préparer une main-d'oeuvre apte à exécuter des tâches spécialisées relevant du bureau des méthodes, soit: analyser les pièces à usiner; concevoir les programmes de machines à commande numérique à plusieurs axes (par langages machines et par ordinateur); procéder au choix de l'outillage et des paramètres d'usinage et en effectuer les essais de réglage; choisir les équipements et les standards d'exploitation.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Cette spécialisation permet d'occuper les fonctions industrielles suivantes: programmation manuelle de machines-outils conventionnelles ou à calculateur (C.N.C.), telles que: tours, fraiseuses, centres d'usinage, machines à couper par étincelage (E.D.M.), oxy-coupage, découpage des tissus, machines à bois, etc.

Programmation assistée par ordinateur (C.F.A.O.) avec les langages usuels tels que: A.P.T., Compact II. Programmation assistée par ordinateur en mode graphique. Montage, réglage et opération des machines-outils à commande numérique. Conception des dossiers d'outillage et de standards d'exploitation des machines.

CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 2/3
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 2/3
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1 2/3
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-85	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-3-2	2 1/3
241-104-85	COTATION FONCTIONNELLE	2-3-2	2 1/3
241-105-85	C/N, LANGAGE A.P.T., 2 AXES	2-2-1	1 2/3
241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-108-85	C/N, LANGAGE A.P.T. AVANCÉ	2-2-1	2
241-109-85	C/N, LANGAGE COMPACT II	2-2-1	1 2/3
241-116-85	PROGRAMMATION MANUELLE EN FRAISAGE	2-2-2	2
241-118-85	PROGRAMMATION GRAPHIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR	2-3-2	2 1/3
241-123-85	LANCEMENT DE PROJET I EN F.A.O.	1-4-1	2
241-124-85	LANCEMENT DE PROJET II EN F.A.O.	1-4-1	2
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2 2/3
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1 2/3
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2 2/3
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1 2/3
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2 2/3
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2 2/3
241-521-85	ANALYSE DE FABRICATION	2-2-1	1 2/3
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1 2/3
241-715-84	INTRODUCTION A LA C.A.O.	2-2-1	1 2/3
241-720-85	PROGRAMMATION MANUELLE (AVANCÉE)	2-2-2	2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 1/3
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1 2/3

870928

241.54 Production automatisée (1985)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *62 1/3 unités*

Établissements autorisés:

Dawson College
cégep de la Gaspésie et des Îles
cégep de Jonquière
cégep de Lévis-Lauzon
cégep de Limoilou
cégep de la Région de l'Amiante
cégep de Rimouski
cégep Saint-Jean-sur-Richelier
cégep de Saint-Jérôme
cégep de Saint-Laurent
cégep de Shawinigan
cégep de Sherbrooke
cégep de Sorel-Tracy
cégep de Trois-Rivières
cégep de Valleyfield
cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Préparer une main-d'oeuvre apte à faire l'analyse d'une fonction à automatiser, à élaborer la solution, les plans et les devis; à améliorer et réparer les automatismes existants.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce champ de spécialisation permet d'occuper les fonctions reliées au bureau des méthodes et d'effectuer des tâches comme: l'amélioration d'une chaîne de production; l'automatisation d'un outillage spécialisé; l'automatisation d'un procédé conventionnel; la représentation technique.

CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 2/3
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 2/3
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1 2/3
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-85	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-3-2	2 1/3
241-104-85	COTATION FONCTIONNELLE	2-3-2	2 1/3
241-105-85	C/N, LANGAGE A.P.T., 2 AXES	2-2-1	1 2/3
241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-128-85	ROBOTIQUE	2-2-2	2
241-135-85	AUTOMATE, CONTRÔLE ANALOGIQUE ET NUMÉRIQUE PROGRAMMÉ	2-2-2	2
241-136-85	AUTOMATE, LOGIQUE SÉQUENTIELLE PROGRAMMÉE	2-2-2	2
241-137-85	PROJET D'AUTOMATION	1-4-2	2 1/3
241-138-85	ROBOTIQUE, IMPLANTATION ET PROGRAMMATION	2-2-2	2
241-143-85	LANCEMENT DE PRODUCTION AUTOMATISÉE	1-3-1	1 2/3
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2 2/3
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1 2/3
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2 2/3
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1 2/3
241-370-80	AUTOMATISMES II	2-2-2	2
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2 2/3
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2 2/3
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1 2/3
241-620-80	ÉNERGIE DES FLUIDES II	2-1-1	1 1/3
241-715-84	INTRODUCTION A LA C.A.O.	2-2-1	1 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 1/3
270103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1 2/3

870309

241.55 Outillage (1985)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *61 2/3 unités*

Établissements autorisés:

Dawson College	cégep de Saint-Jérôme
cégep de la Gaspésie et des Îles	cégep de Saint-Laurent
cégep de Jonquière	cégep de Shawinigan
cégep de Lévis-Lauzon	cégep de Sherbrooke
cégep de Limoilou	cégep de Sorel-Tracy
cégep de la Région de l'Amiante	cégep de Trois-Rivières
cégep de Rimouski	cégep de Valleyfield
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Préparer une main-d'œuvre apte à faire l'analyse des pièces à produire et à en déterminer le processus de fabrication, à concevoir et à fabriquer tout l'outillage nécessaire à sa production.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce champ de spécialisation permet d'occuper les fonctions industrielles suivantes: conception, réalisation ou amélioration de l'outillage d'une production; inspection; fabrication de prototypes.

CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 2/3
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 2/3
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1 2/3
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-85	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-3-2	2 1/3
241-104-85	COTATION FONCTIONNELLE	2-3-2	2 1/3
241-105-85	C/N, LANGAGE A.P.T., 2 AXES	2-2-1	1 2/3
241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-116-85	PROGRAMMATION MANUELLE EN FRAISAGE	2-2-2	2
241-123-85	LANCEMENT DE PROJET I EN F.A.O.	1-4-1	2
241-126-85	C.A.O. AVANCÉE	2-2-1	1 2/3
241-134-85	DESSIN D'OUTILS SPÉCIALISÉS	2-3-1	2
241-139-85	OUTILLAGE DE PRODUCTION	1-5-1	2 1/3
241-141-85	FABRICATION, POINÇONS ET MATRICES	0-3-1	1 1/3
241-142-85	FABRICATION DE MOULES	0-3-1	1 1/3
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2 2/3
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1 2/3
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2 2/3
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1 2/3
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2 2/3
241-490-80	DESSIN D'OUTILS	2-2-2	2
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2 2/3
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1 2/3
241-715-84	INTRODUCTION A LA C.A.O.	2-2-1	1 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 1/3
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1 2/3

870309

241.56 Transformation des matériaux composites (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *63 unités*

Établissement autorisé:
cégep de Saint-Jérôme

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Le présent programme permettra à l'élève d'acquérir une connaissance pratique en fabrication dans le domaine des matériaux composites; ce programme lui permettra d'œuvrer dans le secteur de la conception et du design, de la fabrication et du contrôle de la qualité.

Il permettra à l'élève de choisir les combinaisons fibres-résines et additifs optima avec des caractéristiques définies en fonction de l'environnement et l'usage des pièces de même que des méthodes de fabrication et des fonctions des coûts, des dimensions et des formes. L'élève sera également apte à usiner différentes pièces en matériaux composites et pourra notamment œuvrer au secteur du design, des achats ou du marketing.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les finissants en transformation des matériaux composites seront appelés à travailler dans toute l'industrie des composites et des centres de recherche. Les finissants œuvreront dans différents champs d'application tels que: l'aéronautique, la construction, le transport, la construction navale, l'industrie électrique, l'industrie de la fabrication de biens de consommation et d'équipements industriels, le secteur médical, le secteur de la corrosion, l'industrie chimique et des pâtes et papiers, les bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils, de même que plusieurs autres secteurs connexes utilisant les matériaux composites comme constituant d'équipements pour leurs procédés industriels.

Dans ces différentes industries, les finissants seront appelés à œuvrer au sein de l'équipe de conception et de design, de l'équipe de la fabrication et du contrôle de la qualité, de même que de l'équipe de marketing et des achats. Leur travail pourra aussi bien se situer dans la P.M.E. que dans la très grosse entreprise.

Leurs connaissances leur permettent d'assurer ces fonctions sous le contrôle d'un ingénieur dans une grande entreprise ou sous leur seule responsabilité dans une P.M.E. Après quelques années d'expérience, ils pourront jouer un rôle clé dans l'industrie des composites.

CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 2/3
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 2/3
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-85	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-3-2	2 1/3
241-105-85	C/N, LANGAGE A.P.T., 2 AXES	2-2-1	1 2/3
241-144-86	APPLICATION DE L'INFORMATIQUE AUX INSTRUMENTS D'ANALYSE	2-2-1	1 2/3

241-145-86	LES COMPOSITES	3-2-2	2 1/3
241-146-86	PROCÉDÉS DE MOULAGE	3-2-2	2 1/3
241-147-86	PROPRIÉTÉS DES COMPOSITES	3-2-2	2 1/3
241-148-86	PERFORMANCES DES COMPOSITES	3-2-2	2 1/3
241-149-86	MATÉRIAUX COMPOSITES ET OUTILLAGE	3-2-2	2 1/3
241-150-86	MISE EN FORME DES COMPOSITES I	3-2-2	2 1/3
241-153-86	MISE EN FORME DES COMPOSITES II	3-2-2	2 1/3
241-154-86	STRUCTURE EN MATÉRIAUX COMPOSITES	3-2-2	2 1/3
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2 2/3
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1 2/3
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2 2/3
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1 2/3
241-715-84	INTRODUCTION A LA C.A.O.	2-2-1	1 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 1/3
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1	1 2/3
plus 8 2/3 unités parmi les cours suivants:			
241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-126-85	C.A.O. AVANCÉE	2-2-1	1 2/3
241-155-86	CONCEPTION DE PIECES STRUCTURALES POUR LE SECTEUR DE LA CORROSION	2-2-2	2
241-156-86	CONCEPTION ET DESIGN D'OUTILLAGE DE PRODUCTION	2-2-2	2
241-157-86	ESTIMATION ET PRIX DE REVIENT DES PIECES MOULÉES	2-2-2	2
241-158-85	PROJET DE FABRICATION EN MATÉRIAUX COMPOSITES	3-6-2	3 2/3
241-640-80	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-2	1 2/3
241-920-80	ESTIMATION	2-1-1	1 1/3

880204

241.57 Hydraulique, pneumatique et automatismes (1985)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *45 2/3 unités*

Établissements autorisés:
cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
cégep de Jonquière
cégep de la Gaspésie et des Iles
cégep de Lévis-Lauzon
cégep de Rimouski
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Permettre à l'élève d'acquérir les connaissances et les habiletés requises pour installer et entretenir des systèmes automatisés comprenant de l'hydraulique, de la pneumatique et de l'électro-mécanique; concevoir et modifier les systèmes automatisés simples, la programmation d'automates programmables et robotisés et la programmation simple d'un micro-ordinateur relié à un système automatisé.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien en système peut exercer sa spécialité dans diverses entreprises entre autres, les pâtes et papiers, l'alimentation, le plastique, le transport, le bois, y compris les entreprises de production industrielle et de transformation de matières premières.

CONTENU DU PROGRAMME

201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 2/3
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 2/3
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1 2/3
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
241-245-85	HYDRAULIQUE INDUSTRIELLE	3-2-1	2
241-325-85	NOTIONS FONDAMENTALES D'AUTOMATISATION	2-2-1	1 2/3
241-345-85	PNEUMATIQUE INDUSTRIELLE	2-2-1	1 2/3
241-405-84	ANALYSE DE RÉSEAUX HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	2-0-2	1 1/3
241-415-84	INSTALLATION ET ENTRETIEN DE RÉSEAUX HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	1-4-1	2
241-425-85	AUTOMATISMES CONVENTIONNELS (CABLÉS)	3-2-1	2
241-435-85	INITIATION AUX TECHNIQUES D'USINAGE	1-5-1	2 1/3
241-525-85	AUTOMATISMES PROGRAMMÉS	3-2-2	2 1/3
241-625-85	ROBOTIQUE INDUSTRIELLE	3-2-2	2 1/3
241-645-85	ASSERVISSEMENTS HYDRAULIQUES	3-2-2	2 1/3
241-686-85	LUBRIFICATION ET LUBRIFIANTS	2-1-1	1 1/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
242-241-85	LECTURE DE PLANS, SCHÉMATISATION ET CROQUIS	2-1-1	1 1/3
243-171-85	ÉLÉMENTS DE CIRCUITS ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-172-85	ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE	3-2-2	2 1/3
243-173-85	MACHINES ÉLECTRIQUES ET CIRCUITS DE COMMANDE	3-2-2	2 1/3
270-101-85	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX	2-1-1	1 1/3
plus 3 unités au choix parmi les cours suivants:			
241-103-85	SANTÉ, SÉCURITÉ ET HYGIÈNE INDUSTRIELLE	2-0-1	1
241-127-85	STAGE INDUSTRIEL	0-3-1	1 1/3
241-535-85	ANALYSE DE MÉCANISMES INDUSTRIELS	3-2-2	2 1/3
241-615-85	SYSTÈMES DE PRODUCTION AUTOMATISÉE	3-2-2	2 1/3
241-635-85	INSTALLATION ET ENTRETIEN DE MÉCANISMES INDUSTRIELS	1-3-1	1 2/3
241-665-85	ANALYSE DE VIBRATIONS ET DES SONS	2-1-1	1 1/3
241-675-85	MICROTHESE	0-5-1	2
241-687-85	STAGE INDUSTRIEL	0-8-2	3 1/3
270-102-85	TECHNOLOGIE DU SONDAGE	2-1-1	1 1/3

871104

243.50 Instrumentation et contrôle (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *65 unités*

Établissements autorisés:

cégep Ahuntsic	cégep de Matane
cégep de Chicoutimi	cégep de Sorel-Tracy
cégep de Granby	cégep de Trois-Rivières
cégep de Lévis-Lauzon	Vanier College

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Superviser des montages, calibrer, étalonner, réparer des appareils de contrôle et associer des circuits électriques, électroniques, pneumatiques et hydrauliques insérés dans une ou plusieurs boucles de régulation d'un procédé industriel.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le système d'instrumentation d'une usine est constitué d'instruments de mesure, servant à vérifier la qualité ou la quantité des produits et d'appareils de contrôle servant à maintenir les variations de la production dans les normes requises.

Les industries pétrolières, chimiques, aéronautiques, les laboratoires pharmaceutiques et médicaux, les usines de formation, les services publics, offrent de nombreux postes en instrumentation et contrôle.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLEMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS A COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS A COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
243-480-84	INITIATION AUX CONTROLES DE MACHINES	3-2-2	2 1/3
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1 1/3
243-552-84	INSTRUMENTATION INDUSTRIELLE	3-2-2	2 1/3
243-572-84	ÉLÉMENTS DE SYSTEMES	2-2-2	2
243-592-84	PROJET I	1-2-1	1 1/3
243-788-84	TECHNIQUES D'INTERFACES	2-2-2	2
243-789-84	RÉGULATION	3-3-2	2 2/3
243-790-84	INSTRUMENTATION D'ANALYSE	3-3-2	2 2/3
243-791-84	RÉGULATION DE PROCÉDÉ	4-4-3	3 2/3
243-792-84	TÉLÉMESURES	2-2-2	2
243-793-84	RÉALISATION DE PROJET	2-2-2	2

870309

243.53 Électronique (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *65 unités*

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep Montmorency
cégep Ahuntsic	cégep de l'Outaouais
cégep de Baie-Comeau	cégep de la Région de l'Amiante
cégep de Chicoutimi	cégep de Rimouski
Dawson College	cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de Drummondville	cégep de Saint-Laurent
cégep Edouard-Montpetit	cégep de Shawinigan
cégep de la Gaspésie et des Iles	cégep de Sherbrooke
cégep de Jollette-de Lanaudière	cégep de Trois-Rivières
cégep de Jonquière	cégep de Victoriaville
cégep de Limoilou	cégep du Vieux-Montréal
cégep Lionel-Groulx	Institut Teccart
cégep de Maisonneuve	

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

À la fin du programme, l'élève sera capable d'assister l'ingénieur dans la conception, la modification et l'élaboration de circuits, d'appareils, d'instruments, de systèmes dans le domaine des télécommunications, des ordinateurs, des automatismes, de la reproduction, de l'enregistrement et de la distribution audio et vidéo; d'installer, de vérifier, d'entretenir, d'ajuster, d'analyser des appareils et des systèmes dans les domaines déjà mentionnés; de rédiger des rapports, des spécifications et instructions techniques et de collaborer à la rédaction du cahier de charges.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

En électronique les perspectives professionnelles sont très vastes. De plus en plus, dans les sphères de l'activité humaine, l'électronique joue un rôle considérable qui va sans cesse grandissant. Les centres de recherche, les usines de montage et de produits électroniques, les fabricants d'ordinateurs offrent des débouchés au spécialiste en électronique. Les stations de communications terrestres, navales ou aériennes, privées, commerciales ou gouvernementales emploient un grand nombre de spécialistes en communication.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2

242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLEMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS A COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS A COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
243-480-84	INITIATION AUX CONTROLES DE MACHINES	3-2-2	2 1/3
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1 1/3
243-543-84	AUTOMATISME INDUSTRIEL	2-3-2	2 1/3
243-553-84	TECHNIQUES DE FRÉQUENCES RADIO	3-2-2	2 1/3
243-563-84	SYSTEMES DE TÉLÉCOMMUNICATION R.F.	3-2-2	2 1/3
243-593-84	PROJET I	1-2-1	1 1/3
243-643-84	ANALYSE DE SYSTEMES	2-2-2	2
243-653-84	TRANSMISSION NUMÉRIQUE	3-2-2	2 1/3
243-673-84	VIDÉO	2-2-1	1 2/3
243-693-84	PROJET II	0-3-1	1 1/3
plus un des deux cours suivants:			
243-573-84	AUDIO	2-2-1	1 2/3
243-583-84	PÉRIPHÉRIQUES	2-2-1	1 2/3
plus un cours à option parmi les suivants:			
243-633-84	RÉALISATION DE CIRCUITS INTÉGRÉS	4-3-3	3 1/3
243-663-84	TÉLÉCOMMUNICATION	4-3-3	3 1/3
243-683-84	ORDINATEURS	4-3-3	3 1/3

870309

243.55 Électrotechnique générale (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *44 1/3 unités*

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
cégep Ahuntsic
cégep André-Laurendeau
cégep de Baie-Comeau
cégep de Chicoutimi
Dawson College
cégep de Drummondville
cégep Edouard-Montpetit
cégep de la Gaspésie et des Îles
cégep de Granby
cégep de Joliette-de Lanaudière
cégep de Jonquière
cégep de Lévis-Lauzon
cégep de Limoilou
cégep Lionel-Groulx
cégep de Maisonneuve
cégep de Matane
cégep Montmorency
cégep de l'Outaouais
cégep de la Région l'Amiante
cégep de Rimouski
cégep de Rivière-du-Loup
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de Saint-Jérôme
cégep de Saint-Laurent
cégep de Sept-Îles
cégep de Shawinigan
cégep de Sherbrooke
cégep de Sorel-Tracy
cégep de Trois-Rivières
cégep de Valleyfield
Vanier College
cégep de Victoriaville
cégep du Vieux-Montréal
Formatronique
Institut Teccart

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

  • Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  • Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Permettre à l'élève d'acquérir les savoirs et savoirs-faire indispensables quelque soit son choix futur de spécialisation. À la fin du programme, l'élève sera capable d'effectuer des mesures analogiques et numériques en milieu industriel; de vérifier, d'étalonner et de régler des systèmes de mesure; d'interpréter les caractéristiques des circuits intégrés linéaires et de les interrelier dans des systèmes fonctionnels.

De plus, il sera en mesure d'utiliser différents moyens élémentaires de contrôle de machines électriques; d'exécuter des travaux de nature mécanique à l'aide d'outils manuels ou électriques; d'utiliser un micro-ordinateur dans différentes applications; d'analyser et de réaliser un circuit numérique et analogique complet utilisant des circuits intégrés; de modifier la structure d'un micro-ordinateur pour une application donnée et d'effectuer des dessins et des croquis de natures électrique, électronique et mécanique.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La formation en électrotechnique générale permet à l'adulte de réintégrer le marché du travail et d'accéder à des tâches de surveillance, de fabrication et d'installation, de maintenance et d'entretien. Par exemple, il peut monter des éléments dans un châssis et effectuer les raccordements conformément aux schémas, vérifier le fonctionnement des montages électriques à l'aide d'instruments de mesure, etc. Il peut suivre, s'il y a lieu, une formation à temps partiel ou une formation en cours d'emploi. Il peut aussi s'inscrire à un programme de spécialisation et obtenir un emploi à la suite de cette formation.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS A COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
243-480-84	INITIATION AUX CONTROLES DE MACHINES	3-2-2	2 1/3
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1 1/3

870309

243.56 Équipements bio-médicaux (1987)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *65 unités*

Établissement autorisé:
cégep de Sherbrooke

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Dépanner et entretenir les appareils utilisés en médecine. Utiliser les techniques de dépannage et d'entretien préventif. Décrire la relation entre l'être humain et les équipements utilisés en médecine. Identifier les parties anatomiques et les examens de diagnostic. Travailler en équipe. Appliquer des notions de sécurité spécifiques au domaine hospitalier.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les spécialistes en équipements bio-médicaux œuvrent principalement dans les services de génie bio-médical en milieu hospitalier. Ils effectuent leur travail dans plusieurs secteurs de ce milieu dont les principaux sont: les laboratoires, l'imagerie, l'électrophysiologie, les salles d'opération et l'hémodialyse. L'industrie d'équipements bio-médicaux a aussi besoin de spécialistes pour la vente, la construction, l'entretien et la réparation de matériel.

CONTENU DU PROGRAMME

140-709-87	ÉLECTROPHYSIOLOGIE HUMAINE APPLIQUÉE	2-1-1	1 1/3
201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2 1/3
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1 1/3
243-768-84	APPLICATION DES MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-809-84	ORGANISATION HOSPITALIÈRE	2-0-1	1
243-810-87	INSTRUMENTATION D'ANALYSE	3-2-1	2
243-811-87	INSTRUMENTATION DE VISUALISATION ET D'EXPLORATION	2-2-1	1 2/3
243-812-87	INSTRUMENTATION DE SURVEILLANCE ET DE SOINS	3-3-2	2 2/3
243-813-87	SÉCURITÉ ET NORMES EN MILIEU HOSPITALIER	2-0-1	1
243-814-87	ÉLECTRONIQUE BIO-MÉDICALE	3-2-2	2 1/3
243-816-84	STAGE D'OBSERVATION	0-5-0	1 2/3
243-817-84	STAGE DE TRAVAUX PRATIQUES	0-15-0	5

870721

243.57 Électronique industrielle (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *64 2/3 unités*

Établissements autorisés:
cégep Ahuntsic
cégep André-Laurendeau
cégep de Chicoutimi
cégep de la Gaspésie et des Îles
cégep de Jonquière
cégep de Lévis-Lauzon
cégep de Limoilou
cégep Montmorency
cégep de l'Outaouais
cégep de Rimouski
cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Saint-Jérôme
cégep de Sept-Îles
cégep de Sherbrooke
cégep de Trois-Rivières
cégep de Valleyfield
cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Lire et interpréter les plans, les dessins et les spécifications techniques; appliquer les règles de sécurité concernant les travaux à exécuter; régler les dispositifs d'un système selon les spécifications du manufacturier; localiser, diagnostiquer et réparer l'appareillage défectueux des équipements; commander les pièces requises pour l'entretien et la réparation des équipements; proposer des solutions pour corriger les causes de défaillance des équipements; corriger les dessins et les spécifications non conformes suite à l'installation ou à la modification des équipements; rédiger des rapports détaillés sur les défectuosités constatées.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les spécialistes en électronique industrielle travaillent dans de nombreux secteurs d'application de l'industrie. Par exemple, le plus vaste champ d'application concerne les entraînements réglés utilisés sur les machines outils, les laminoirs, les machines pour matières plastiques, les ventilateurs, etc. Les autres champs d'application sont entre autres, les engins de traction, les usines et réseaux électriques, les processus chimiques et métallurgiques.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3

243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2 1/3
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1 1/3
243-561-84	ÉLECTRONIQUE DE RÉGLAGE ET DE COMMANDE	2-2-2	2
243-571-84	COMMANDE DE MACHINES	2-3-2	2 1/3
243-581-84	TECHNOLOGIE DE MACHINES	2-2-2	2
243-591-84	PROJET I	1-2-1	1 1/3
243-641-84	PROTECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	2-2-2	2
243-661-84	ÉLECTRONIQUE DE PUISSANCE	2-3-2	2 1/3
243-671-84	SYSTÈMES AUTOMATISÉS	2-4-2	2 2/3
243-691-84	PROJET II	0-3-1	1 1/3
243-767-84	INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-768-84	APPLICATION DES MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2

870309

243.58 Planification des installations électriques (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *64 2/3 unités*

Établissements autorisés:

cégep Ahuntsic
cégep André-Laurendeau
cégep de Chicoutimi
cégep de la Gaspésie et des Iles
cégep de Jonquière
cégep de Lévis-Lauzon
cégep de Limoilou
cégep Montmorency
cégep de l'Outaouais
cégep de Rimouski
cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Saint-Jérôme
cégep de Sept-Iles
cégep de Sherbrooke
cégep de Trois-Rivières
cégep de Valleyfield
cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Assister l'ingénieur dans la conception, la mise en plans et la réalisation technique des projets d'installations électriques. Lire et interpréter les plans, les dessins et les spécifications techniques; adapter les plans, les dessins et les spécifications techniques des manufacturiers aux normes du projet; élaborer, dessiner et corriger les schémas, les diagrammes et les plans nécessaires pour la réalisation d'un projet; rédiger les spécifications et instructions techniques concernant l'estimation des frais et la durée des travaux d'installation; vérifier la conformité des travaux d'un chantier aux normes établies; rédiger des rapports sur l'état des travaux et sur les modifications techniques requises.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le travail du spécialiste en planification d'installations électriques consiste à résoudre les problèmes d'application et d'adaptation des appareillages utilisés pour transporter et distribuer l'énergie électrique. Ses compétences s'articulent autour de la gestion de l'énergie électrique, de la protection des installations électriques, de l'estimation des frais et de la durée des travaux d'installations électriques. Il possède également une formation suffisante pour résoudre les problèmes posés par l'introduction des micro-ordinateurs tant au niveau de la conception des installations électriques qu'au niveau de l'automatisation des processus de production. Les débouchés sur le marché du travail sont principalement dans le secteur du génie-conseil et dans les compagnies de distribution d'énergie électrique.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS A COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS A COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
243-480-84	INITIATION AUX CONTROLES DE MACHINES	3-2-2	2 1/3
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1 1/3
243-541-84	UTILISATION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	3-3-2	2 2/3
243-561-84	ÉLECTRONIQUE DE RÉGLAGE ET DE COMMANDE	2-2-2	2
243-571-84	COMMANDE DE MACHINES	2-3-2	2 1/3
243-581-84	TECHNOLOGIE DE MACHINES	2-2-2	2
243-591-84	PROJET I	1-2-1	1 1/3
243-641-84	PROTECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	2-2-2	2
243-671-84	SYSTEMES AUTOMATISÉS	2-4-2	2 2/3
243-681-84	PRODUCTION, TRANSMISSION, DISTRIBUTION	2-2-2	2
243-691-84	PROJET II	0-3-1	1 1/3
243-750-83	ESTIMATION DES TRAVAUX D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE	1-2-3	2

870309

243.59 Équipements audio-visuels (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *65 unités*

Établissements autorisés:

cégep de Limoilou
cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

  • Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  • Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Utiliser et entretenir des appareils utilisés en techniques audio-visuelles. Identifier et réparer les pannes dans les appareils audio, vidéo, les récepteurs de télévision, les magnétoscopes et réaliser tous les ajustements nécessaires au bon fonctionnement. Réaliser des documents audio-visuels et participer à la réalisation d'émissions de radio et de télévision. Actualiser ses connaissances en médiatique et en télématique.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les spécialistes en équipements audio-visuels sont recherchés par les universités, les collèges, les écoles secondaires où sont préparés de nombreux documents audio-visuels. L'industrie d'équipements audio-visuels a aussi besoin de spécialistes pour la vente, la construction, l'entretien et la réparation du matériel.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2 1/3
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1 1/3
243-555-84	SYSTÈME R.F.	3-3-2	2 2/3
243-565-84	SYSTÈMES VIDÉO	3-2-2	2 1/3
243-575-84	SYSTÈMES AUDIO	1-2-2	1 2/3
243-585-84	TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES	2-3-2	2 1/3
243-595-84	PROJET	1-2-1	1 1/3
243-655-84	RÉCEPTEUR ET MONITEUR DE TÉLÉVISION	2-3-2	2 1/3
243-665-84	MAGNÉTOSCOPES	2-3-2	2 1/3
243-675-84	APPAREILS AUDIO	3-2-2	2 1/3
243-685-84	NOTIONS DE MÉDIATIQUE ET DE TÉLÉMATIQUE	1-2-1	1 1/3
243-695-84	PROJET DE PRODUCTION	0-4-2	2

870309

243.60 Télécommunications (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *65 1/3 unités*

Établissement autorisé:
cégep de l'Outaouais

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

  • Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  • Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour mettre en service, entretenir, diagnostiquer, dépanner et réparer les équipements et les systèmes utilisés pour générer, transporter et recevoir des signaux analogiques et numériques.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Il s'agit d'un secteur très évolutif où la mise en oeuvre des nouvelles découvertes technologiques est très rapide. Les développements majeurs s'articulent autour des techniques numériques et des réseaux informatiques: citons à titre d'exemple l'installation des réseaux téléphoniques privés. De plus, les firmes spécialisées dans les télécommunications s'organisent autour de réseaux informatiques spécialisés et celles-ci offrent de nouveaux services tels que: télécopie, téléconférence, interrogation de banques de données, etc.

Les compagnies de téléphone, les câblo-distributeurs, le ministère des Communications sont parmi les nombreuses entreprises ou organismes susceptibles d'offrir des emplois aux spécialistes en télécommunications.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2 1/3
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1 1/3
243-553-84	TECHNIQUES DE FRÉQUENCES RADIO	3-2-2	2 1/3
243-563-84	SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATION R.F.	3-2-2	2 1/3
243-819-84	LIENS DE TÉLÉCOMMUNICATION	3-2-2	2 1/3
243-820-84	TECHNIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3

243-821-84	RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS NUMÉRIQUES	3-3-3	3
243-822-84	LES TÉLÉCOMMUNICATIONS RADIO BILATÉRALES	3-3-3	3
243-823-84	TÉLÉVISION	3-3-3	3
243-824-84	PROJETS	1-6-1	2 2/3
Cours facultatif:			
243-643-84	ANALYSE DE SYSTÈMES	2-2-2	2

870309

243.61 Microprocesseurs (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *63 1/3 unités*

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
cégep Ahuntsic
cégep de Baie-Comeau
Dawson College
cégep de Jonquière
cégep de Limoilou
cégep Lionel-Groulx
cégep Montmorency
cégep de l'Outaouais
cégep de la Région de l'Amiante
cégep de Rimouski
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de Sherbrooke
cégep de Trois-Rivières
Vanier College

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Entretenir, diagnostiquer, dépanner et modifier des dispositifs électroniques ou électromécaniques, notamment ceux comportant des modules à base de microprocesseurs ou contrôlés par des microprocesseurs.

Réaliser un projet selon les plans, les dessins, les programmes et les spécifications techniques. Proposer des solutions pour la réalisation et la modification des modules. Rédiger des rapports. Rédiger des manuels de spécifications et d'instructions techniques.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les spécialistes en microprocesseurs possèdent les connaissances et les habiletés requises pour dépanner et modifier au besoin les systèmes de productions contrôlés par microprocesseurs. En effet, ils sont familiers avec le langage de programmation et les techniques électroniques. Ainsi, ils sont en mesure de tenir compte à la fois des aspects matériels (hardware) et logiciels (software) des systèmes.

Ils sont aussi formés pour répondre aux besoins des entreprises qui implantent des outils de production à base de microprocesseurs.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SÉMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2 1/3
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1 1/3
243-764-84	SYSTÈMES DE DÉVELOPPEMENT	4-3-2	3
243-765-84	SYSTÈMES D'EXPLOITATION	2-4-2	2 2/3
243-766-84	PROJET	1-6-1	2 2/3
247-401-83	LOGIQUE III	1-2-1	1 1/3
247-411-83	UNITÉS DE CONTROLE ET INTERFACES	3-4-2	3
247-421-83	PÉRIPHÉRIQUES	3-1-1	1 2/3
247-431-83	PROGRAMMATION DES ENTRÉES/SORTIES	2-3-2	2 2/3
247-521-83	RÉSEAUX DE COMMUNICATION	3-2-2	2 1/3

870309

244.51 Technologie physique générale (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *44 1/3 unités*

Établissements autorisés:
cégep André-Laurendeau
John Abbott College
cégep de La Pocatière

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

L'objectif fondamental est d'acquérir une formation de base en physique, en mesure physique et en procédés de traitement de l'information mesurée. Cette formation est complétée sur le plan pratique par l'utilisation des techniques et des outils appropriés de la technologie moderne; en ce sens, l'électronique et les systèmes ordinés sont considérés comme des outils privilégiés. L'approche systémique est largement utilisée pour assurer l'intégration des connaissances.

À la fin du cours, l'élève sera capable d'analyser les problèmes rencontrés en mettant l'accent sur la compréhension physique; d'analyser et d'interpréter des résultats de mesure en fonction d'actions ultérieures à entreprendre; de constituer et d'agencer une chaîne de mesure fonctionnelle (capteur et son implantation, traitement, visualisation et décision); de réaliser un montage opérationnel complet et correspondant à un besoin en technologie physique et d'en concevoir les éléments; d'adapter et d'utiliser les outils et les techniques dont il dispose à des fins d'acquisition de données et de commandes de procédé; d'analyser une situation concrète, de concevoir une solution, de réaliser les croquis et les schémas, de réaliser les montages physiques et électroniques; de contrôler les performances de la réalisation et de documenter son travail.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'application de la physique ne se fait qu'à partir d'une méthodologie scientifique rigoureuse et de résultats de mesure significatifs. Elle débouche sur la compréhension des relations entre les phénomènes ainsi que sur les moyens à prendre pour les contrôler et les commander.

La personne ayant complété sa formation en technologie physique générale est apte à oeuvrer efficacement dans les domaines de la physique appliquée, discipline sur laquelle est basée toute technologie et toutes les innovations qui s'y rapportent. Elle est apte aussi à poursuivre sa formation dans des spécialisations telles que mesure et instrumentation physique ainsi qu'automatique et robotique.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
244-130-84	MÉTROLOGIE	2-2-2	2
244-135-84	TRAVAUX D'ATELIER	1-5-0	2
244-140-84	APPLICATION DE CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
244-145-84	CAPTEURS	2-2-2	2
244-146-84	CARACTÉRISATION DES ACTIONNEURS	2-2-1	1 2/3
244-160-84	TRAITEMENTS ANALOGIQUES ET NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
244-501-84	PROJETS I	1-5-1	2 1/3
			870309

244.52 Automatique et robotique (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *65 2/3 unités*

Établissements autorisés:
cégep de La Pocatière
cégep Lionel-Groulx

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Le finissant en technologie physique, spécialisé en Automatique et robotique a pour tâche principale d'assurer la qualité de fonctionnement autonome des équipements automatiques de production. Sa compétence est fondée sur son sens physique et sa connaissance des applications technologiques. Il comprendra les processus industriels soumis à l'automatisation et acquerra une méthodologie lui permettant de cerner les sources des problèmes de fonctionnement, d'interrelier des constituants d'équipement automatique, ou même, selon son expérience, de suggérer des adaptations ou des modifications et de les implanter.

À la fin du programme, l'élève sera capable d'entrer en relation et de collaborer avec les différents spécialistes de l'automatisation et de l'équipement de production industrielle; de collaborer à la rédaction d'un cahier de charges décrivant complètement le procédé à automatiser; d'utiliser les méthodes, langages et techniques de résolution propres à la commande automatique; de décrire les commandes d'un procédé, les paramètres à mesurer pour effectuer ces commandes, ainsi que les algorithmes de traitement d'information qui sont nécessaires; de tenir compte des équipements environnants et de leur rétroaction avec le processus automatique; de collaborer au choix des appareils automatiques ou robots répondant aux critères ergonomiques et économiques; d'assurer l'installation, la mise en route, le dépannage et l'entretien des automates et robots; de programmer les appareils automatiques; de vérifier les performances, les possibilités et les limites d'une installation automatique, de procéder aux réglages, calibrations ou étalonnages nécessaires; de prévoir les règles de sécurité lors de l'exploitation et de l'entretien des équipements.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce type de fonction vise principalement à combler les besoins des petites et moyennes entreprises dans le secteur de l'automatisation industrielle.

Celles-ci, en effet, n'ont pas la possibilité d'avoir une équipe multidisciplinaire composée de spécialistes. Aussi des qualités personnelles telles que l'autonomie, la vue d'ensemble, la versatilité, la méthode de travail, la persévérance et la préoccupation des implications humaines et financières sont très recherchées par les employeurs.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
244-130-84	MÉTROLOGIE	2-2-2	2
244-135-84	TRAVAUX D'ATELIER	1-5-0	2
244-140-84	APPLICATION DE CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
244-145-84	CAPTEURS	2-2-2	2
244-146-84	CARACTÉRISATION DES ACTIONNEURS	2-2-1	1 2/3
244-147-84	MÉTHODES D'AUTOMATISATION	3-2-2	2 1/3
244-151-84	COMMANDE D'ACTIONNEURS	2-2-2	2
244-152-84	COMMANDE DE PROCESSUS	3-2-2	2 1/3
244-153-84	ROBOTIQUE	2-2-2	2
244-160-84	TRAITEMENTS ANALOGIQUES ET NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
244-163-84	TECHNIQUES D'ENTRETIEN ET DE DÉPANNAGE	2-2-1	1 2/3
244-164-84	ALGORITHMES ET LANGAGE DE COMMANDE	3-2-2	2 1/3
244-165-84	LOGISTIQUE INDUSTRIELLE	3-2-2	2 1/3
244-501-84	PROJETS I	1-5-1	2 1/3
244-531-84	ASSERVISSEMENT ET RÉTROACTION	3-2-2	2 1/3
244-601-82	PROJET DE TECHNOLOGIE PHYSIQUE II	0-6-1	2 1/3

870908

244.53 Mesure et instrumentation physique (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *65 unités*

Établissement autorisé:
cégep de La Pocatière

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Le finissant en technologie physique avec spécialisation en Mesure et instrumentation physique possède une formation de base en physique, en mesure physique et en procédés de traitement de l'information mesurée.

Cette formation est complétée sur le plan pratique par l'utilisation des techniques et des outils appropriés de la technologie moderne. L'électronique, l'informatique et les systèmes ordinés sont considérés comme des outils privilégiés. L'approche systémique est largement utilisée pour assurer l'intégration des connaissances.

À la fin du programme, l'élève sera capable d'analyser les problèmes rencontrés en mettant l'accent sur la compréhension physique; d'analyser et interpréter des résultats de mesure en fonction d'actions ultérieures à entreprendre; de constituer et d'agencer une chaîne de mesure fonctionnelle (capteur et son implantation, traitement, visualisation et décision).

De plus, dans les technologies étudiées (optique physique et instrumentale, acoustique, technique du vide, essais non destructifs, etc.), l'élève sera capable de décrire les phénomènes physiques impliqués et d'établir leur relation avec les grandeurs physiques associées; de maîtriser les techniques de mesure et d'interpréter les résultats; de choisir et d'utiliser les techniques associées à ces domaines en vue d'une utilisation spécifique; de choisir l'instrumentation et de préciser les conditions d'utilisation incluant les règles de sécurité.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien doit être apte à travailler sur divers types d'appareils dans les domaines concernés de même qu'à s'adapter assez facilement à d'autres technologies. Ces technologies sont couramment utilisées dans les centres de recherches, dans l'industrie, dans les laboratoires d'enseignement, en instrumentation médicale et dans les industries de composants microélectroniques.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
244-130-84	MÉTROLOGIE	2-2-2	2
244-135-84	TRAVAUX D'ATELIER	1-5-0	2
244-140-84	APPLICATION DE CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
244-145-84	CAPTEURS	2-2-2	2
244-146-84	CARACTÉRISATION DES ACTIONNEURS	2-2-1	1 2/3
244-150-84	APPLICATIONS DE L'OPTIQUE GÉOMÉTRIQUE	2-2-2	2
244-156-84	MATÉRIAUX	2-2-2	2
244-160-84	TRAITEMENTS ANALOGIQUES ET NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
244-162-84	ESSAIS NON DESTRUCTIFS	2-2-2	2
244-401-81	PHYSIQUE ATOMIQUE	2-2-1	1 2/3
244-501-84	PROJETS I	1-5-1	2 1/3
244-521-82	TECHNIQUES DU VIDE	3-2-2	2 1/3
244-531-84	ASSERVISSEMENT ET RÉTROACTION	3-2-2	2 1/3
244-601-82	PROJET DE TECHNOLOGIE PHYSIQUE II	0-6-1	2 1/3
244-611-82	TECHNIQUES DES RAYONNEMENTS	3-2-1	2
244-631-81	ACOUSTIQUE	2-2-1	1 2/3
244-641-84	OPTIQUE PHYSIQUE ET LASERS	3-2-2	2 1/3

870309

247.50 Micro-ordinateur général (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *34 2/3 unités*

Établissements autorisés:
cégep Ahuntsic
cégep de Baie-Comeau
cégep de Limoilou
cégep Lionel-Groulx
cégep de l'Outaouais
cégep de Sherbrooke
Vanier College

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

L'élève qui réussit ce programme sera en mesure de compiler et détailler les spécifications techniques des sous-ensembles qui composent tout système de contrôle régi par ordinateur. Il pourra lire, interpréter et dessiner les schémas nécessaires à la réalisation de tels systèmes. Il pourra de plus rédiger et coder dans le langage approprié les diagrammes de programmation qu'on lui aura fournis ou qu'il aura développés; vérifier et inspecter les pièces ou modules qui font partie intégrante d'un système ordiné. Ces objectifs sont intermédiaires et doivent être complétés par ceux donnés dans le programme systèmes ordinés et automatisés pour que la formation du candidat soit complète et adéquate.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme de formation permet l'acquisition des connaissances de base indispensables au technicien devant œuvrer dans les domaines industriels contrôlés par ordinateurs. Qu'il s'agisse de chaînes d'assemblage automatisées, de processus de fabrication continus ou de conception graphique assistée par ordinateur, tous ces procédés font appel à des concepts fondamentaux qui se répartissent dans les champs de la logique, de l'électronique, de la programmation et des technologies assistées par ordinateur; le futur spécialiste se doit donc de les acquérir dans un environnement où ils doivent coexister et interagir entre eux. Cet apprentissage multidisciplinaire et interdisciplinaire constitue le défi à relever pour l'élève qui désire arriver à saisir l'aspect «systémique» de tout procédé.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
243-107-83	MODELES DE CIRCUIT I	4-3-1	2 2/3
243-207-83	MODÈLES DE CIRCUIT II	2-2-2	2
247-101-83	LOGIQUE I	1-1-1	1
247-103-85	PÉRIPHÉRIQUES	3-3-1	2 1/3
247-201-83	LOGIQUE II	2-3-1	2
247-221-83	ORDINATEUR ET PROGRAMMATION BINAIRE	3-2-1	2
247-301-83	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS	3-1-1	1 2/3
247-311-83	SYSTÈMES ANALOGIQUES	3-2-2	2 1/3
247-321-83	TECHNIQUES DE PROGRAMMATION INDUSTRIELLE	2-3-1	2
247-331-83	DOCUMENTATION ET TECHNIQUE DE MONTAGE	2-4-1	2 1/3
247-401-83	LOGIQUE III	1-2-1	1 1/3
247-411-83	UNITÉS DE CONTRÔLE ET INTERFACES	3-4-2	3
247-431-83	PROGRAMMATION DES ENTRÉES/SORTIES	2-3-2	2 1/3
420-107-83	ALGORITHMES	2-4-1	2 1/3

870331

247.51 Systèmes ordinés et automatisés (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *64 2/3 unités*

Établissements autorisés:
cégep Lionel-Groulx
Institut supérieur d'électronique
Institut Teccart

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Le diplômé de ce programme pourra, avec l'aide d'un ingénieur, réaliser un système à base de microprocesseurs; ce système pourra être un ordinateur entouré de ses périphériques ou tout autre processus de création (design), de fabrication ou de contrôle industriel supporté par un micro-ordinateur. Il pourra construire et mettre au point un prototype matériel et logiciel; assembler, installer, entretenir, dépanner et modifier le système en question. Il pourra de plus optimiser l'exploitation des ressources du système en fonction des périphériques et établir des échanges d'information entre plusieurs de ceux-ci. Le finissant sera donc en mesure d'intervenir tant sur le matériel que sur le logiciel d'un tel système; cette intervention, il pourra la faire à différents niveaux étant donné sa capacité de voir les systèmes sous forme de «boîte noire».

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le détenteur du certificat d'études collégiales en Systèmes ordinés et automatisés s'introduit dans un domaine en constante évolution; à cause de la découverte de nouveaux secteurs d'application, les besoins de ce genre de technicien grandissent sans cesse. Bien qu'au début, il pourra s'attendre à exécuter des tâches qui ne font pas appel à toutes ses connaissances, sa polyvalence l'amènera par la suite à gravir l'échelle des fonctions et des postes plus importants dans les domaines de la conception, de la fabrication et du service à la clientèle.

En plus d'avoir accès au marché du travail, le finissant pourra se perfectionner ultérieurement dans des D.P.E.C. en communication, en contrôle de procédé et en programmation en temps réel, sujets qu'il aura déjà abordés en cours de formation.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
243-107-83	MODÈLES DE CIRCUIT I	4-3-1	2 2/3
243-207-83	MODÈLES DE CIRCUIT II	2-2-2	2
247-101-83	LOGIQUE I	1-1-1	1
247-103-85	PÉRIPHÉRIQUES	3-3-1	2 1/3
247-201-83	LOGIQUE II	2-3-1	2
247-221-83	ORDINATEUR ET PROGRAMMATION BINAIRE	3-2-1	2
247-301-83	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS	3-1-1	1 2/3

247-311-83	SYSTEMES ANALOGIQUES	3-2-2	2 1/3
247-321-83	TECHNIQUES DE PROGRAMMATION INDUSTRIELLE	2-3-1	2
247-331-83	DOCUMENTATION ET TECHNIQUE DE MONTAGE	2-4-1	2 1/3
247-401-83	LOGIQUE III	1-2-1	1 1/3
247-411-83	UNITÉS DE CONTRÔLE ET INTERFACES	3-4-2	3
247-431-83	PROGRAMMATION DES ENTRÉES/SORTIES	2-3-2	2 1/3
247-501-83	SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES ORDINÉS	4-7-3	4 2/3
247-511-83	LOGICIELS D'APPLICATION	4-6-2	4
247-521-83	RÉSEAUX DE COMMUNICATION	3-2-2	2 1/3
247-531-83	SYSTÈMES DE PROGRAMMATION INDUSTRIELS	3-6-3	4
247-601-83	PROJET	1-20-5	8 2/3
247-611-83	DOMAINES D'APPLICATION INDUSTRIELS	4-4-4	4
247-621-83	TECHNIQUES NOUVELLES	3-2-2	2 1/3
420-107-83	ALGORITHMES	2-4-1	2 1/3

870309

260.51 Assainissement de l'eau (1982)

TYPE DE SANCTION;
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *56 1/3 unités*

Établissements autorisés:
cégep de Sainte-Foy
cégep de Saint-Laurent

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
- Chimie 564.

OBJECTIFS

Ce programme a pour but de former un hydrotechnicien polyvalent, apte à s'orienter indifféremment vers un des nombreux champs d'activités se rapportant à l'eau et à son utilisation, et possédant suffisamment les disciplines de base pour pouvoir évoluer au même rythme que les techniques hydriques.

Les possibilités de carrière sont donc multiples pour l'hydrotechnicien. Les principaux employeurs sont les services publics tels que les municipalités, la Régie des eaux, les fabricants et commerçants spécialisés en matières premières, en appareils et procédés de traitement des eaux, les ingénieurs-conseils spécialisés en génie sanitaire. Parmi les activités qui s'offrent au diplômé, il faut souligner les suivantes: l'exploitation et la direction d'usines de filtration ou d'épuration des eaux-vannes; l'inspection et l'aide technique; l'échantillonnage et l'analyse des eaux dans le cadre de relevés hydrologiques; la conception et le dessin, la représentation technique et la promotion des ventes, l'assistance technique aux chercheurs. Il faut s'attendre, de plus, à une demande croissante pour de tels spécialistes, de la part de la grande industrie pour laquelle l'épuration des eaux-vannes est une activité majeure actuellement et le sera dans les années à venir.

CONTENU DU PROGRAMME

201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2 2/3
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
203-103-78	MÉCANIQUE DES CORPS RIGIDES	2-2-2	2
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
230-110-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2	2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
243-979-75	ÉLECTRICITÉ PRATIQUE	2-2-2	2
260-301-77	CHIMIE DE L'EAU I	2-3-2	2 1/3
260-310-77	HYGIÈNE PUBLIQUE	2-0-1	1
260-311-78	HYDROLOGIE	2-0-1	1
260-321-77	DESSIN SPÉCIALISÉ I	1-3-1	1 2/3
260-401-77	CHIMIE DE L'EAU II	2-3-2	2 1/3
260-410-77	MICROBIOLOGIE SANITAIRE	3-2-2	2 1/3
260-411-82	TRAITEMENT DES EAUX I	3-3-3	3
260-421-77	DESSIN SPÉCIALISÉ II	1-3-1	1 2/3
260-501-77	MÉCANIQUE DES FLUIDES I	3-0-3	2
260-511-77	TRAITEMENT DES EAUX II	4-5-3	4
260-521-77	DESSIN SPÉCIALISÉ III	1-3-1	1 2/3
260-531-77	INSTRUMENT ET APPAREILS DE COMMANDE	3-1-2	2
260-541-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-3-2	1 2/3
260-601-77	MÉCANIQUE DES FLUIDES II	3-0-3	2
260-611-82	TRAITEMENT DES EAUX III	3-4-3	3 1/3
260-621-77	DESSIN SPÉCIALISÉ IV	1-4-1	2
260-641-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-3-2	1 2/3

880204

260.52 Assainissement et sécurité industriels (1987)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *63 2/3 à 64 1/3 unités*

Établissements autorisés:
cégep de Jonquière
cégep de Saint-Laurent

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
- Chimie 444 ou 464.

OBJECTIF

Ce programme a pour objectif de permettre aux adultes praticiens en santé et sécurité au travail d'acquérir la formation correspondant aux cours de spécialisation du programme 260.03, Assainissement et sécurité industriels.

CONTENU DU PROGRAMME

101-905-85	ÉLÉMENTS D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE HUMAINES	3-2-3	2 2/3
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2 2/3
202-106-85	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
202-107-85	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-106-85	ÉLEMENTS DE MÉCANIQUE ET DE RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
203-108-85	ÉLÉMENTS D'OPTIQUE THERMODYNAMIQUE ET MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2	1 2/3
203-954-74	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ	2-2-2	2
260-103-85	INTRODUCTION À L'ASSAINISSEMENT ET À LA SÉCURITÉ	2-1-2	1 2/3
260-203-85	AMÉNAGEMENTS ET PROCÉDÉS INDUSTRIELS I	2-1-2	1 2/3
260-303-85	AMÉNAGEMENTS ET PROCÉDÉS INDUSTRIELS II	2-1-2	1 2/3
260-313-85	CONTAMINANTS CHIMIQUES I	2-1-2	1 2/3
260-323-85	ANALYSE DES EAUX	2-2-2	2
260-333-85	ENVIRONNEMENT SONORE	3-2-3	2 2/3
260-403-85	LÉGISLATION	3-0-2	1 2/3
260-413-85	CONTAMINANTS CHIMIQUES II	2-2-2	2
260-433-85	CONTAMINANTS PHYSIQUES	3-2-3	2 2/3
260-513-85	TECHNIQUES D'ANALYSE I	2-2-2	2
260-523-85	AIR INDUSTRIEL I	2-2-2	2
260-553-85	IMMERSION INDUSTRIELLE I	1-7-1	3

260-603-85	DIRECTION DE LA PRÉVENTION	2-1-2	1 2/3
260-613-85	CONTRÔLE DES CONTAMINANTS	2-2-2	2
260-643-85	ANALYSE DES POSTES DE TRAVAIL	2-1-2	1 2/3
260-653-85	IMMERSION INDUSTRIELLE II	1-7-1	3

plus entre 12 2/3 et 13 1/3 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

260-900-85	AIR INDUSTRIEL II	1-2-1	1 1/3
260-901-85	DÉCHETS INDUSTRIELS	2-2-2	2
260-902-85	MACHINERIE ET OUTILLAGE	2-1-2	1 2/3
260-903-85	ENTREPOSAGE ET MANUTENTION	2-1-2	1 2/3
260-904-85	BÂTIMENTS À RISQUES SPÉCIAUX	2-2-2	2
260-905-85	TECHNIQUES D'INSPECTION ET D'ENQUÊTE	2-1-1	1 1/3
260-906-85	TECHNIQUES D'ANALYSE II	2-4-2	2 2/3
260-907-85	FORMATION - INFORMATION	2-2-2	2
260-908-85	CONTAMINANTS BIOLOGIQUES	2-1-2	1 2/3
260-909-85	EAUX INDUSTRIELLES I	2-1-2	1 2/3
260-919-85	EAUX INDUSTRIELLES II	2-1-2	1 2/3
260-929-85	EAUX INDUSTRIELLES III	2-1-2	1 2/3
260-939-85	EAUX INDUSTRIELLES	3-1-3	2 1/3
350-911-75	PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE	3-0-3	2
387-981-71	ADMINISTRATION ET RELATIONS DE TRAVAIL	3-0-3	2
401-936-76	GESTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1 2/3
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2

871125

270.50 Métallurgie générale (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *46⅔ unités*

Établissement autorisé:
cégep de Trois-Rivières

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
- Chimie 564.

OBJECTIFS

Développer les connaissances et le savoir-faire nécessaires à la réalisation de tâches de contrôle de production, d'inspection ou d'essais sur des pièces métalliques moulées, forgées ou des ensembles soudés.

Réaliser, sous la supervision d'un technicien ou d'un ingénieur, des essais mécaniques ou non destructifs courants. Lire les plans permettant de participer à la mise en fabrication de pièces ou d'assemblages métalliques. Relever des données permettant le contrôle du processus de production.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La formation en métallurgie générale permet à l'adulte de réintégrer le marché du travail et de faire valoir sa formation:

— dans la planification et le contrôle de la production et de la mise en forme de produits métalliques, en assistant le technologue ou l'ingénieur;

— dans l'inspection des produits ou assemblages métalliques, en participant à la mise en oeuvre des différents processus d'essais mécaniques et non destructifs;

— dans le domaine des traitements thermiques, en réalisant et surveillant les opérations;

— dans le domaine de la galvanoplastie, en préparant les bains de placage et les pièces et en surveillant les opérations de placage;

— dans la représentation technique.

De plus, cette formation de base lui donne la possibilité de poursuivre ses études afin d'acquérir des connaissances spécialisées dans le domaine du contrôle de la qualité, du soudage ou encore des procédés métallurgiques.

CONTENU DU PROGRAMME

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL	3-2-3	2⅔
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (TECHNIQUES INDUSTRIELLES)	3-2-3	2⅔
202-114-86	CHIMIE GÉNÉRALE I	2-2-2	2
202-116-86	CHIMIE GÉNÉRALE II	2-2-2	2
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2⅔
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2⅔
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
270-110-86	MÉTALLURGIE EXTRACTIVE ET MANIPULATIONS	2-2-2	2
270-120-86	MÉTALLOGRAPHIE	0-2-1	1
270-210-86	MÉTALLURGIE PHYSIQUE	3-2-2	2⅓
270-310-86	MÉTAUX ET ALLIAGES INDUSTRIELS	3-2-2	2⅓
270-320-86	SANTÉ, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ INDUSTRIELLES	2-0-1	1
270-410-86	TRAITEMENTS THERMIQUES	3-2-2	2⅓
270-420-86	PROTECTION DES MÉTAUX	2-2-2	2
270-430-86	TECHNOLOGIE DU SOUDAGE	2-2-2	2
270-440-86	CORROSION	2-1-1	1⅓
270-450-86	LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
270-520-86	ANALYSE DES ALLIAGES	2-2-2	2
270-550-86	MÉTALLURGIE MÉCANIQUE	3-2-3	2⅔
270-564-86	FONDERIE	2-2-2	2
270-620-86	DÉFAUTS MÉTALLURGIQUES	2-0-1	1
270-643-86	INSPECTION ET CONTRÔLE DES SOUDURES	2-3-3	2⅔
270-663-86	PROCÉDURES DE SOUDAGE	2-1-1	1⅓

870309

270.51 Contrôle de la qualité (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *65 unités*

Établissement autorisé:
cégep de Trois-Rivières

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
- Chimie 564.

OBJECTIFS

Préparer des spécialistes polyvalents en contrôle de la qualité aptes à oeuvrer en milieu industriel et dans les organismes de recherche.

Développer les connaissances et le savoir-faire permettant d'assurer de façon autonome:

— la préparation des pièces et l'interprétation de structures métallographiques;

— l'établissement des procédures et la réalisation des traitements thermiques;

— le contrôle et l'opération de bains de galvanoplastie;

— la réalisation d'essais de corrosion des métaux;

— la détermination de la composition chimique des métaux par l'utilisation de la spectrographie, de la fluorescence X;

— la réalisation d'essais non destructifs en radiographie, ultrasons, magnétoscopie et ressuage ainsi que l'analyse des défauts détectés;

— la réalisation d'essais mécaniques, l'analyse et l'interprétation des résultats;

— l'établissement des systèmes de mesure assurant la cueillette des données pour la température, la pression, etc.;

— la lecture des plans des pièces à analyser;

— l'utilisation des codes et normes assujettis à la réalisation des domaines ci-haut mentionnés;

— l'utilisation de l'assurance qualité dans l'établissement de procédures.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé fera valoir sa formation dans les domaines suivants:

— laboratoires de recherche des compagnies et des organismes gouvernementaux;

— usines de fabrication de produits primaires (aluminerie, aciérie);

— compagnies oeuvrant dans la fabrication de matériels de transport: marchandises (camions-wagons); passager (métro); aéronautique (moteurs-avions); chantiers navals;

— Pétrochimie: corrosion;

— Protection et finition des métaux;

— Laboratoires spécialisés en essais: destructifs; non-destructifs; analyses chimiques;

— Représentation technique.

L'intégration complète du profil de formation en métallurgie permet à un élève de poursuivre vers le diplôme d'études collégiales (D.E.C.).

CONTENU DU PROGRAMME

Le tronc commun de métallurgie générale*, plus les cours suivants:

270-502-86	PROJETS DE LABORATOIRES DIRIGÉS	0-4-2	2
270-512-86	RADIOGRAPHIE INDUSTRIELLE	2-3-3	2 2/3
270-520-86	ANALYSE DES ALLIAGES	2-2-2	2
270-532-86	ULTRASONS	2-3-2	2 1/3
270-602-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-2	2
270-612-86	MAGNÉTOSCOPIE, RESSUAGE ET COURANTS DE FOUCAULT	1-2-1	1 1/3
270-622-86	ASSURANCE QUALITÉ	2-0-1	1
270-630-86	MESURES	2-2-2	2
270-632-86	CONTRÔLE DES PROCÉDÉS DE PRODUCTION	2-1-1	1 1/3
270-652-86	INSPECTION EN SERVICE	1-2-2	1 2/3

* C.E.C. 270.50

870309

270.52 Soudage (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *66 1/3 unités*

Établissement autorisé:
cégep de Trois-Rivières

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
- Chimie 564.

OBJECTIFS

Développer les connaissances et le savoir-faire permettant d'assumer de façon autonome:

— la préparation des pièces et l'interprétation de structures métallographiques;

— l'établissement des procédures et la réalisation des traitements thermiques;

— la réalisation d'essais de corrosion des métaux;

— la réalisation d'essais mécaniques, l'analyse et l'interprétation des résultats;

— l'inspection et la vérification des propriétés mécaniques des produits d'apport;

— la mise en oeuvre des procédés de soudage;

— la lecture de plans pour participer à la vérification ou la mise en fabrication d'ensembles soudés;

— la symbolisation;

l'établissement de procédures de soudage;

— l'interprétation des essais destructifs et non destructifs;

— la qualification des procédures de soudage;

— l'application des normes les plus couramment employées;

— la soudabilité des métaux et alliages;

— le choix de l'équipement de soudage.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé fera valoir sa formation dans les domaines suivants: métallurgie générale; fabrication soudée; mécano-soudure; appareils sous pression; fabrication navale; soudage de l'aluminium; soudage d'entretien; représentation technique.

L'intégration complète du profil de formation en métallurgie permet à un élève de poursuivre vers le diplôme d'études collégiales (D.E.C.).

CONTENU DU PROGRAMME

Le tronc commun de métallurgie générale*, plus les cours suivants:

270-503-86	PROJETS DE LABORATOIRES DIRIGÉS	0-4-2	2
270-513-86	ÉTUDES D'ENSEMBLES SOUDÉS	2-2-3	2 1/3
270-523-86	MÉTALLURGIE DU SOUDAGE	3-2-2	2 1/3
270-533-86	ÉQUIPEMENTS DE SOUDAGE	2-2-2	2
270-543-86	MÉCANIQUE DES ENSEMBLES SOUDÉS	3-2-3	2 2/3
270-553-86	PRODUITS D'APPORT	2-0-1	1
270-563-86	TECHNIQUES DE SOUDAGE	0-4-1	1 2/3
270-603-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-2	2
270-623-86	PROCÉDÉS DE SOUDAGE	2-3-2	2 1/3
270-673-86	PROCÉDÉS SPÉCIAUX DE SOUDAGE	2-1-1	1 1/3

* C.E.C. 270.50

870309

270.53 Procédés métallurgiques (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *65 1/3 unités*

Établissement autorisé:
cégep de Trois-Rivières

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi au secondaire les cours suivants:

- Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
- Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme);
- Chimie 564.

OBJECTIFS

Développer les connaissances et le savoir-faire permettant d'assumer de façon autonome:

— la planification et la mise en fabrication de la production de produits métalliques;

— le développement et le contrôle du processus de production;

— la vérification de toutes les étapes mises en oeuvre lors de l'élaboration et de la transformation des métaux;

— la préparation des pièces et l'interprétation de structures métallographiques;

— l'établissement des procédures et la réalisation des traitements thermiques;

— le contrôle et l'opération de bains de galvanoplastie;

— la réalisation d'essais de corrosion des métaux;

— la réalisation d'essais mécaniques, l'analyse et l'interprétation des résultats.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé fera valoir sa formation dans les domaines suivants: la pyroréduction du niveau, l'électrométallurgie ou l'hydro-métallurgie; la fusion des métaux et alliages (fonderies, acieries, métaux de deuxième fusion); la mise

en forme de métaux et alliages (moulage, forgeage, laminage, extrusion); les traitements thermiques des métaux ferreux et non-ferreux; le placage et la protection des métaux.

L'intégration complète du profil de formation en métallurgie permet à un élève de poursuivre vers le diplôme d'études collégiales (D.E.C.).

CONTENU DU PROGRAMME

Le tronc commun de métallurgie générale*, plus les cours suivants:

270-504-86	PROJETS DE LABORATOIRES DIRIGÉS	0-4-2	2
270-514-86	ESSAIS MÉCANIQUES ET NON DESTRUCTIFS	2-3-2	2 1/3
270-544-86	PROCÉDÉS DE RÉDUCTION ET D'AFFINAGE	2-3-2	2 1/3
270-574-86	APPAREILS DE FUSION	2-1-2	1 2/3
270-604-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-2	2
270-624-86	FUSION ET ÉLABORATION D'ALLIAGES	2-3-3	2 2/3
270-630-86	MESURES	2-2-2	2
270-644-86	MISE EN FORME	2-2-2	2
270-654-86	MISE EN FABRICATION DE MOULAGES	2-2-1	1 2/3

* C.E.C. 270.50

870309

280.50 Systèmes électroniques d'aéronefs (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *65⅔ unités*

Établissement autorisé:
cégep Edouard-Montpetit

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme);
  - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Mettre en état de navigabilité les systèmes électriques et électroniques à bord d'aéronefs et évaluer leurs performances. Installer les éléments de l'appareillage d'avionique à bord d'aéronefs en respectant les normes du manufacturier et du ministère des Transports.

Remplir les fiches techniques et rédiger les rapports pour la certification de l'appareillage d'avionique, établir des devis, conseiller et informer les clients et le personnel non-spécialisé ayant à utiliser l'appareillage d'avionique. Inspecter les installations électriques et électroniques à bord d'aéronefs afin de s'assurer qu'elles sont en bon état et conformes aux normes du ministère des Transports.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Parmi les nombreuses entreprises pouvant offrir des emplois, mentionnons Canadair, Pratt & Whitney du Canada Ltée, Compagnie Marconi du Canada, etc. Il y a également les transporteurs publics et privés tels que Québécair, Air Canada, etc.

CONTENU DU PROGRAMME

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2⅔
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2⅔
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2⅔
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2⅓
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2⅓
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2⅓
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2⅓
243-360-84	MICRO-ORDINATEUR	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2⅓
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2⅓
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE EN MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2⅓
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2⅓
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2⅓
243-490-84	INITIATION AUX PROJETS	2-1-1	1⅓
243-508-85	TECHNIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS R.F.	3-3-2	2⅔
243-819-84	LIENS DE TÉLÉCOMMUNICATION	3-2-2	2⅓
280-712-84	RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES	2-0-1	1
280-713-84	COMMUNICATIONS ET NAVIGATION À COURTES DISTANCES	3-3-2	2⅔
280-714-84	SYSTÈMES RADAR DE NAVIGATION AÉRIENNE	3-3-2	2⅔
280-715-84	PILOTAGE AUTOMATIQUE ET DIRECTEUR DE VOL	2-2-2	2
280-716-84	ÉLECTRICITÉ D'AÉRONEFS	3-3-2	2⅔
280-718-84	INTÉGRATION DES SYSTÈMES D'AVIONIQUE	3-4-2	3

plus un cours à option parmi les suivants:

243-820-84	TECHNIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS NUMÉRIQUES	3-2-2	2⅓
280-717-84	SERVITUDES DE BORD	3-2-2	2⅓

870309

310.51 Techniques policières (1987)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *61 2/3 unités*

Établissements autorisés:
cégep Ahuntsic
cégep d'Alma
cégep François-Xavier-Garneau
John Abbott College
cégep de Maisonneuve
cégep de l'Outaouais
cégep de Rimouski
cégep de Sherbrooke
cégep de Trois-Rivières

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES PAR LE MINISTRE

- Être à l'emploi d'un Service de police à titre de policier.
- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme).

OBJECTIF

Permettre aux policiers d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme 310.01, Techniques policières.

CONTENU DU PROGRAMME

201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 2/3
310-102-85	CODE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE	2-1-2	1 2/3
310-104-85	STAGE DE SENSIBILISATION	1-3-1	1 2/3
310-110-85	CRIMINOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
310-144-85	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
310-210-85	CRIMINOLOGIE ET RÉACTION SOCIALE	2-1-2	1 2/3
310-220-85	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE	2-1-2	1 2/3
310-244-85	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
310-320-85	DROIT PÉNAL I	2-1-2	1 2/3
310-330-85	ORGANISATION DE LA POLICE	2-1-2	1 2/3
310-344-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	2-1-3	2
310-410-85	CRIMINOLOGIE JUVÉNILE	2-1-3	2
310-420-85	DROIT PÉNAL II	2-1-3	2
310-430-85	FONCTIONS DE LA POLICE	2-1-3	2
310-501-85	CRIMINALISTIQUE	3-1-3	2 1/3
310-520-85	DROIT PÉNAL III	2-1-3	2
310-531-85	INTERVENTIONS POLICIÈRES	2-1-3	2
310-551-85	ENQUÊTE CRIMINELLE	2-1-3	2
310-601-85	STAGE	3-32-4	13
ou			
310-604-85*	STAGE	3-32-4	13
350-901-77	LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	3-0-3	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2
plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:			
310-561-85	SÉMINAIRE	1-2-3	2
310-571-85	NOTIONS DE DROIT PRIVÉ	2-1-3	2
310-905-85	PRÉVENTION DES INCENDIES	2-1-3	2
310-906-85	PRÉVENTION DU CRIME	2-1-3	2
387-105-86	SOCIOLOGIE DES DIFFÉRENCIATIONS SOCIALES	3-0-3	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2

(*) selon que le stage est complété à l'Institut de police ou au collège.

871126

310.52 Techniques d'intervention en délinquance (1987)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *60 2/3 unités*

Établissements autorisés:
cégep Ahuntsic
John Abbott College
cégep François-Xavier-Garneau
cégep de Maisonneuve

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES PAR LE MINISTRE

- Être à l'emploi d'une institution pénale à titre d'agent de la paix, d'agent de correction ou exercer une fonction similaire.
- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme).

OBJECTIF

Permettre aux agents de la paix, aux agents de correction ou à toutes autres personnes exerçant une fonction similaire dans une institution pénale d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme 310.02, Techniques d'intervention en délinquance.

CONTENU DU PROGRAMME

201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 2/3
310-105-85	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION	1-2-0	1
310-110-85	CRIMINOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
310-210-85	CRIMINOLOGIE ET RÉACTION SOCIALE	2-1-2	1 2/3
310-220-85	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE	2-1-2	1 2/3
310-312-85	PÉNOLOGIE	2-1-3	2
310-410-85	CRIMINOLOGIE JUVÉNILE	2-1-3	2
310-412-85	RÉSEAU INSTITUTIONNEL JUVÉNILE	2-1-3	2
310-444-85	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL EN ÉQUIPE	2-2-2	2
310-544-85	DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION ET DE LA CRÉATIVITÉ	1-2-2	1 2/3
310-552-85	SÉMINAIRE DE SYNTHÈSE	2-2-2	2
310-605-85	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2 1/3
310-606-85	STAGE D'IMPLICATION	2-6-1	3
310-607-85	STAGE D'INTERVENTION	3-32-4	13
310-644-85	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
310-744-85	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
310-844-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION I	2-1-3	2
310-914-85	PRINCIPES GÉNÉRAUX DE DROIT PÉNAL	3-0-3	2
350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2

plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

310-422-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION II	1-2-3	2
310-512-85	ALTERNATIVES ET COMPLÉMENTS À L'INCARCÉRATION	2-1-3	2
310-542-85	PSYCHOPATHOLOGIE, DÉVIANCE ET MILIEU INSTITUTIONNEL	2-1-3	2
310-906-85	PRÉVENTION DU CRIME	2-1-3	2
310-907-85	TOXICOLOGIE ET TOXICOMANIES	2-1-3	2
310-909-85	TECHNIQUES D'ANIMATION D'ACTIVITÉS	2-2-2	2
310-916-85	DÉLINQUANCE FÉMININE	2-1-3	2
310-917-85	NOTIONS DE DROIT PRIVÉ	3-0-3	2
387-105-86	SOCIOLOGIE DES DIFFÉRENCIATIONS SOCIALES	3-0-3	2

871127

310.53 Techniques judiciaires (1983)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *60⅔ à 61⅓ unités*

Établissements autorisés:
cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
cégep Ahuntsic
cégep d'Alma
cégep François-Xavier-Garneau
cégep de Rimouski

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Exercer la fonction de technicien juridique ou l'équivalent.

OBJECTIF

Permettre aux personnes exerçant la fonction de technicien juridique ou une fonction similaire, d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme de diplôme d'études collégiales 310.03, Techniques judiciaires.

CONTENU DU PROGRAMME

201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2⅔
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2⅔
310-103-81	INTRODUCTION À L'ÉTUDE DU DROIT	3-0-3	2
310-203-81	DROIT CIVIL I	3-0-3	2
310-313-81	DROIT CIVIL II	3-0-3	2
310-333-81	PROCÉDURE CIVILE I	3-0-3	2
310-343-81	OFFICIER DE JUSTICE I	3-0-3	2
310-403-81	DROIT CRIMINEL I	3-0-3	2
310-423-81	DROIT CIVIL III	3-0-3	2
310-433-81	PROCÉDURE CIVILE II	3-0-3	2
310-443-81	OFFICIER DE JUSTICE II	3-0-3	2
310-503-81	DROIT CRIMINEL II	3-0-3	2
310-513-81	DROIT CIVIL IV	3-0-3	2
310-523-81	PROCÉDURE NOTARIALE	3-0-3	2
310-543-81	LABORATOIRE DE DROIT	0-3-3	2
310-553-81	DROIT COMMERCIAL	3-0-3	2
310-563-81	DROIT ADMINISTRATIF	3-0-3	2
310-643-77	STAGE	3-35-4	14
350-410-79	DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL	2-2-2	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2
387-964-75	SOCIOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants:

310-583-75	DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ QUÉBÉCOIS	3-0-3	2
310-593-81	LÉGISLATION ET PROCÉDURES OUVRIÈRES	3-0-3	2

plus un des blocs suivants:

BLOC I

330-941-75	HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DU CANADA DES ORIGINES À 1840	3-0-3	2
330-942-75	HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DU CANADA DE 1840 À NOS JOURS	3-0-3	2

BLOC II

310-110-77	CRIMINOLOGIE GÉNÉRALE	3-0-2	1⅔
310-210-77	CRIMINOLOGIE JUDICIAIRE	3-0-2	1⅔

880204

311.51 Techniques de prévention (1979)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *59 1/3 unités*

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
cégep André-Laurendeau
cégep de Jonquière
cégep de Maisonneuve
cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Shawinigan

OBJECTIFS

Ce programme a pour objectif de préparer un technicien compétent dans le domaine de la prévention des accidents et des maladies industrielles. Au terme de ses études, l'élève sera un véritable préventionniste plutôt qu'un inspecteur en sécurité. Sa tâche consistera surtout à inculquer à tous les employés d'une usine donnée des principes de prévention et de sécurité au travail. Il devra faire la mise au point de programmes de prévention, instaurer un système d'inspections et d'enquêtes qui lui permettra de détecter les lacunes dans certaines situations particulières et dans l'application même de son programme d'action.

Il faut donc voir dans ce futur technicien un agent de promotion, un conseiller de la direction d'une entreprise et un éducateur au niveau du personnel. Pour ce faire, il doit posséder des connaissances exactes pour comprendre son travail et des connaissances en sciences humaines pour l'aider dans ses nombreux contacts.

CONTENU DU PROGRAMME

201-127-75	STATISTIQUE INDUSTRIELLE	2-2-4	2 2/3
242-901-75	LECTURE DE PLANS ET DE DEVIS	3-0-3	2
311-101-77	FONDEMENTS DE LA PRÉVENTION	3-0-2	1 2/3
311-201-77	LA LÉGALITÉ DANS LA PRÉVENTION I	2-1-2	1 2/3
311-301-77	LA PRÉVENTION DANS LES ÉDIFICES I	2-1-2	1 2/3
311-311-77	LES TECHNIQUES D'INSPECTION ET LES TECHNIQUES D'ENQUÊTE	3-2-3	2 2/3
311-321-77	LA PRÉVENTION DANS LE TRAVAIL MANUEL I	2-1-2	1 2/3
311-401-77	LA PRÉVENTION DANS LES ÉDIFICES II	2-1-2	1 2/3
311-411-77	THÉORIE ET TECHNIQUES DE L'INFORMATION	2-1-2	1 2/3
311-421-77	LA PRÉVENTION DANS LE TRAVAIL MANUEL II	2-1-2	1 2/3
311-431-77	L'ÉVALUATION DES TÂCHES	3-0-3	2
311-441-77	LES ORGANISMES DE PRÉVENTION	2-0-2	1 1/3
311-501-77	LE PROGRAMME CADRE EN PRÉVENTION I	3-2-3	2 2/3
311-504-77	SANTÉ ET PRÉVENTION	2-2-2	2
311-511-77	LA PRÉVENTION DANS L'ENTOURAGE INDUSTRIEL I	2-1-2	1 2/3
311-531-77	STAGES	2-16-2	6 2/3
311-601-77	LE PROGRAMME CADRE EN PRÉVENTION II	3-2-3	2 2/3
311-611-77	LA PRÉVENTION DANS L'ENTOURAGE INDUSTRIEL II	2-1-2	1 2/3
311-621-77	LA LÉGALITÉ DANS LA PRÉVENTION II	2-1-2	1 2/3
311-631-77	PROJET D'INTERVENTION	1-3-1	1 2/3
311-641-77	TECHNIQUES D'INSTRUCTIONS	1-3-2	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
350-911-75	PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE	3-0-3	2
387-981-71	ADMINISTRATION ET RELATION DE TRAVAIL	3-0-3	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
410-514-79	PLANIFICATION, PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION	3-1-3	2 1/3
410-622-74	LA NÉGOCIATION COLLECTIVE	3-0-3	2
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2

880204

322.53 Techniques d'éducation en services de garde (1987)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *64 1/3 unités*

Établissements autorisés:

cégep Edouard-Montpetit
cégep de Rimouski
cégep de Sainte-Foy
cégep de Saint-Jérôme
cégep de Shawinigan
cégep de Trois-Rivières
cégep de Valleyfield
Vanier College
cégep du Vieux-Montréal
collège Marie-Victorin

OBJECTIFS

Ce programme vise principalement à permettre aux détenteurs d'une attestation d'études collégiales en Techniques d'éducation en services de garde de compléter leur spécialisation, par l'obtention d'un certificat d'études collégiales en Techniques d'éducation en services de garde, correspondant aux cours de spécialisation professionnelle du diplôme d'études collégiales du même domaine d'activités. Ce certificat d'études collégiales peut exceptionnellement être offert aux personnes qui n'auraient pas complété ni même amorcé les cours de l'attestation d'études collégiales.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les détenteurs du certificat d'études collégiales sont formés pour travailler auprès d'enfants de la naissance à 12 ans dans le cadre des différents services de garde reconnus au Québec, soit les garderies, les haltes-garderies, les services de garde en milieu familial reconnus par une agence, les jardins d'enfants, les services de garde en milieu scolaire. Ils interviennent auprès des enfants ou des groupes d'enfants de façon à stimuler leur développement global et à assurer leur sécurité physique et affective. Ils planifient leur action pédagogique de façon concertée avec l'équipe d'éducateurs du milieu de garde et les parents. Les éducateurs sont appelés à participer à l'organisation et à la gestion du service de garde.

De plus, ils pourront continuer leurs études pour l'obtention d'un diplôme d'études collégiales en Techniques d'éducation en services de garde.

CONTENU DU PROGRAMME

322-102-85	SYSTÈME DE GARDE AU QUÉBEC	3-0-3	2
322-103-85	L'ENFANT EN MILIEU DE GARDE	1-2-3	2
322-104-87	DOCUMENTATION ENFANTINE	1-2-3	2
322-105-87	L'ENFANT ET L'APPRENTISSAGE	2-1-3	2
322-106-85	ATELIER D'INTÉGRATION	0-4-4	2 2/3
322-107-87	ÉLABORATION DE PROGRAMMES ÉDUCATIFS	2-1-3	2
322-108-85	SÉMINAIRE DE SYNTHÈSE	0-4-1	1 2/3
322-113-85	L'ENFANT ET L'ÉVEIL SONORE	2-1-2	1 2/3
322-133-85	L'ENFANT ET L'EXPRESSION PLASTIQUE	2-2-2	2
322-144-85	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
322-253-85	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2 1/3
322-313-85	LE DÉVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR DE L'ENFANT	2-2-2	2
322-333-87	L'ENFANT ET LE JEU	1-2-3	2
322-353-85	STAGE D'IMPLICATION	1-11-1	4 1/3
322-403-87	LA STIMULATION DU LANGAGE EN MILIEU DE GARDE	2-1-3	2
322-444-85	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL EN ÉQUIPE	2-2-2	2
322-503-85	L'ALIMENTATION EN MILIEU DE GARDE	2-1-3	2
322-513-85	L'ENFANT ET LA SANTÉ	2-2-2	2
322-523-85	L'ANIMATEUR ET L'ENFANT	2-2-2	2
322-544-85	DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION ET DE LA CRÉATIVITÉ	1-2-2	1 2/3
322-603-85	COORDINATION DES RESSOURCES EN MILIEU DE GARDE	2-2-3	2 1/3
322-653-85	STAGE D'INTERVENTION	1-15-1	5 2/3
350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3	2

plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

322-109-85	L'IMPLANTATION D'UN SERVICE DE GARDE	2-1-3	2
322-110-85	LA GARDE EN POUPONNIERE	1-2-3	2
322-111-85	L'ENFANT ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES	1-2-3	2
322-115-85	LA GARDE EN MILIEU SCOLAIRE	1-2-3	2
322-213-85	EXPRESSION SONORE	1-2-3	2
322-413-85	L'ENFANT ET LES ACTIVITÉS PSYCHOMOTRICES	1-2-3	2

871218

351.51 Techniques d'éducation spécialisée (1987)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *63 1/3 unités*

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
cégep de Baie-Comeau
Champlain Regional College (campus Lennoxville)
cégep de la Gaspésie et des Îles
cégep de Joliette-de Lanaudière
cégep de Jonquière
cégep de La Pocatière
cégep de l'Outaouais
cégep de la Région de l'Amiante
cégep de Rimouski
cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Sainte-Foy
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de Saint-Jérôme
cégep de Sherbrooke
cégep de Sorel-Tracy
cégep de Valleyfield
Vanier College
cégep du Vieux-Montréal
collège Marie-Victorin

OBJECTIF

Permettre aux adultes praticiens dans le domaine de l'éducation spécialisée d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme 351.03, Techniques d'éducation spécialisée.

CONTENU DU PROGRAMME

350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
351-121-87	ACTIVITÉS LUDIQUES ET SPORTIVES	1-2-1	1 1/3
351-144-87	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
351-211-87	ACTIVITÉS D'EXPRESSION	1-2-1	1 1/3
351-221-87	ANIMATION DES ACTIVITÉS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	1-2-1	1 1/3
351-244-87	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
351-301-87	L'ADAPTATION ET SA PROBLÉMATIQUE	2-1-3	2
351-321-87	APPROCHES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION	2-1-2	1 2/3
351-344-87	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	2-1-3	2
351-391-87	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2 1/3
351-401-87	CLIENTÈLES ET PROBLÈMES D'ADAPTATION I	3-0-3	2
351-411-87	L'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ ET LA RELATION AIDANTE	1-2-3	2
351-415-87	CLIENTÈLES ET PROBLÈMES D'ADAPTATION II	3-0-3	2
351-421-87	PROCESSUS DE L'INTERVENTION	2-1-2	1 2/3
351-444-87	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL EN ÉQUIPE	2-2-2	2
351-491-87	STAGE D'APPLICATION	1-19-1	7
351-501-87	ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE DE L'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	3-0-1	1 1/3
351-544-87	DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION ET DE LA CRÉATIVITÉ	1-2-2	1 2/3
351-591-87	STAGE D'INTERVENTION	4-36-1	13 2/3
387-964-75	SOCIOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3	2

plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

351-601-87	APPROFONDISSEMENT SUR LES CLIENTÈLES	1-2-3	2
351-611-87	APPROFONDISSEMENT SUR LES MILIEUX D'INTERVENTION	1-2-3	2
351-621-87	APPROFONDISSEMENT SUR LES APPROCHES D'INTERVENTION	1-2-3	2
351-631-87	LA DIMENSION PRÉVENTIVE ET COMMUNAUTAIRE DE L'INTERVENTION	1-2-3	2
351-641-87	APPROFONDISSEMENT SUR L'OBSERVATION ET SES TECHNIQUES	1-2-3	2
351-651-87	LA PSYCHOMOTRICITÉ: MOYEN D'INTERVENTION	1-2-3	2
351-671-87	LA TECHNOLOGIE APPLIQUÉE À L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	1-2-3	2
351-681-87	SEXUALITÉ ET CLIENTÈLES EN DIFFICULTÉ	1-2-3	2

880204

371.51 Agents de pastorale (1983)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *40 unités*

Établissements autorisés:
cégep Valleyfield
collège de l'Assomption
collège Marie-Victorin

OBJECTIFS

Permettre aux candidats d'approfondir certaines données du phénomène religieux; leur assurer une formation de base en sciences humaines, une meilleure connaissance de l'homme dans ses relations avec les autres et leur permettre d'acquérir un certain nombre de techniques qui les aideront à mieux travailler avec des groupes et des individus dans leur activité pastorale.

CONTENU DU PROGRAMME

340-218-78	PHILOSOPHIE DE LA SEXUALITÉ	3-0-3	2
340-913-78	HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE	3-0-3	2
350-901-77*	LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	3-0-3	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
350-920-73	PSYCHOLOGIE DU COMPORTEMENT RELIGIEUX	3-0-3	2
370-967-77	INITIATION À LA BIBLE I (ancien testament)	3-0-3	2
370-968-77	INITIATION À LA BIBLE II (nouveau testament)	3-0-3	2
370-973-77	SITUATIONS MORALES ET ÉVANGILE	3-0-3	2
370-977-77	EXPÉRIENCES RELIGIEUSES	3-0-3	2
371-110-74	INTRODUCTION AUX ÉTUDES PASTORALES	3-0-3	2
371-210-74	L'ENTRETIEN PASTORAL	1-2-3	2
371-310-74	ANIMATION PASTORALE DES GROUPES	1-2-3	2
371-410-74	INSERTION DE LA PASTORALE DANS UNE SOCIÉTÉ EN CHANGEMENT	3-0-3	2
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3	2

* Les élèves qui s'inscriront aux cours de psychogénèse (350-205-77 et 350-305-77) pourront remplacer ce cours par tout autre cours de Sciences humaines.

plus 12 unités choisies parmi les cours de la liste suivante:

322-114-74	ÉTIOLOGIE DE LA DYNAMIQUE DE LA FAMILLE	2-1-5	2⅔
322-214-74	COUPLE ET FAMILLE: VALEURS, SEXUALITÉ, ÉTHIQUE	3-0-3	2
322-314-74	PATHOLOGIE SOCIALE ET FAMILIALE	2-2-3	2⅓
322-414-74	TECHNIQUES D'INTERVIEW POUR MILIEU FAMILIAL	2-1-3	2
350-205-77	PSYCHOGÉNESE: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3	2
350-213-71	INTRODUCTION À LA PSYCHOPATHOLOGIE	2-1-3	2
350-305-77	PSYCHOGÉNESE: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3	2
351-201-71	FACTEURS SOCIAUX D'INADAPTATION	2-1-3	2
352-110-77	INTRODUCTION À LA GÉRONTOLOGIE	2-1-3	2
352-201-77	LA SÉNESCENCE	3-0-3	2
371-101-74	TOXICOMANIE ET PASTORALE	2-1-3	2
371-102-74	STRUCTURE DE L'ORGANISATION DIOCÉSAINE	3-0-3	2
371-103-74	PASTORALE À L'ÉLÉMENTAIRE	3-0-3	2
371-104-74	PASTORALE FAMILIALE	2-1-3	2
371-105-74	PASTORALE DES PERSONNES AGÉES I	3-0-3	2
371-202-74	ADMINISTRATION DES FABRIQUES	3-0-3	2
371-203-74	AUDIO-VISUEL ET LITURGIE	1-2-3	2
371-204-74	SÉMINAIRE PAR OBJECTIFS	1-2-3	2
371-205-74	PASTORALE DES PERSONNES AGÉES II	3-0-3	2
371-301-74	TECHNIQUES D'OBSERVATION PARTICIPANTE	1-2-3	2
371-302-74	AUDIO-VISUEL ET LITURGIE	1-2-3	2
371-303-74	SÉMINAIRE PAR OBJECTIFS	1-2-3	2
371-305-74	PASTORALE DES PERSONNES AGÉES III	3-0-3	2
371-401-74	SUPERVISION	1-2-3	2
371-402-74	SÉMINAIRE PAR OBJECTIFS	1-2-3	2
371-405-74	SÉMINAIRE PAR OBJECTIFS	1-2-3	2
371-501-74	SÉMINAIRE PAR OBJECTIFS	1-2-3	2
371-590-81	STAGE D'EXPLORATION	1-8-1	3⅓
371-690-81	STAGE D'INTERVENTION	1-12-1	4⅔
387-976-83	SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION	3-0-3	2
388-221-77	SÉCURITÉ SOCIALE	2-1-3	2
388-421-77	INFORMATION LÉGALE	2-1-3	2

871019

388.51 Techniques de travail social (1987)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *63 1/3 unités*

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Dawson College
cégep de Drummondville
cégep de la Gaspésie et des Îles
cégep de Jonquière
cégep de Lévis-Lauzon
cégep de Rimouski
cégep de Sainte-Foy
cégep de Saint-Jérôme
cégep de Sherbrooke
cégep de Trois-Rivières
cégep du Vieux-Montréal
collège Marie-Victorin

OBJECTIF

Permettre aux adultes praticiens dans le domaine des services sociaux d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme 388.01, Techniques de travail social.

CONTENU DU PROGRAMME

350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2
388-102-87	INTRODUCTION À L'INTERVENTION SOCIALE	2-1-2	1 2/3
388-103-87	TRAVAIL SOCIAL ET ACTUALITÉ	2-1-2	1 2/3
388-104-87	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2 1/3
388-144-87	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
388-211-87	INTERVENTION SOCIALE ET PROBLÈMES SOCIAUX	2-2-2	2
388-221-87	POLITIQUES SOCIALES ET TRAVAIL SOCIAL	2-2-2	2
388-244-87	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
388-301-87	INTERVENTION SOCIALE ET DYNAMIQUE FAMILIALE	2-2-2	2
388-331-87	INTERVENTION SOCIALE AVEC LES COLLECTIVITÉS ET LES GROUPES	3-3-2	2 2/3
388-341-86	INTERVENTION SOCIALE AVEC LES INDIVIDUS ET LES GROUPES	3-3-2	2 2/3
388-344-87	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	2-1-3	2
388-403-87	STAGE D'IMPLICATION	2-10-2	4 2/3
388-411-87	SANTÉ ET CONDITIONS DE VIE	2-1-2	1 2/3
388-421-87	INTERVENTION ET LÉGISLATIONS SOCIALES	2-2-2	2
388-444-87	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL D'ÉQUIPE	2-2-2	2
388-501-87	STAGE D'INTERVENTION	3-30-2	11 2/3
388-601-87	SÉMINAIRE SUR LES MODÈLES D'INTERVENTION	2-2-2	2
388-602-87	PROJETS EN ORGANISATION COMMUNAUTAIRE	0-3-3	2
388-925-87	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE	1-2-2	1 2/3

plus 6 2/3 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

350-213-71	INTRODUCTION À LA PSYCHOPATHOLOGIE	2-1-3	2
388-908-87	INTERVENTION SOCIALE ET PERSONNES HANDICAPÉES	2-1-2	1 2/3
388-909-87	INTERVENTION SOCIALE ET CONSOMMATION	2-1-2	1 2/3
388-913-87	INTERVENTION SOCIALE ET CONDITION FÉMININE	2-1-2	1 2/3
388-915-87	INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES JEUNES	1-2-2	1 2/3
388-916-87	INTERVENTION SOCIALE ET MILIEU SUBSTITUT	2-1-2	1 2/3
388-917-87	INTERVENTION SOCIALE EN MILIEU DE TRAVAIL	2-1-2	1 2/3
388-918-87	INTERVENTION SOCIALE EN SANTÉ MENTALE	2-1-2	1 2/3
388-923-87	INTERVENTION SOCIALE ET SUICIDE	1-2-2	1 2/3
388-924-87	INTERVENTION SOCIALE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES	2-1-2	1 2/3
388-926-87	INTERVENTION SOCIALE INTÉGRÉE	1-2-2	1 2/3
388-930-87	INTERVENTION SOCIALE ET DÉLINQUANCE	2-1-2	1 2/3
388-951-87	INTERVENTION SOCIALE ET PROBLÈMES SOCIAUX RÉGIONAUX	1-2-2	1 2/3
388-980-86	INTERVENTION SOCIALE ET TOXICOMANIES	2-1-2	1 2/3
388-982-87	INTERVENTION SOCIALE ET VIEILLISSEMENT	2-1-2	1 2/3
388-991-87	INTERVENTION SOCIALE ET SEXUALITÉ	2-1-2	1 2/3

871201

393.51 Techniques de la documentation (1982)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *59 unités*

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Champlain Regional College (campus Lennoxville)
cégep François-Xavier-Garneau
John Abbott College
cégep de Jonquière
cégep Lionel-Groulx
cégep de Maisonneuve
cégep de l'Outaouais
cégep de Trois-Rivières

OBJECTIFS

Ce programme permet à des personnes travaillant dans le domaine de la documentation d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à l'acquisition, au traitement et à la diffusion de la documentation. Il permet d'exécuter un ensemble de tâches et de prendre une série de décisions relatives au fonctionnement d'un milieu documentaire tel que la bibliothèque, le centre de documentation, le dépôt d'archives ou la librairie.

CONTENU DU PROGRAMME

387-393-82	RELATIONS DE TRAVAIL	3-1-2	2
393-110-82	INTRODUCTION À LA DOCUMENTATION	2-2-2	2
393-120-82	RECHERCHES ET INSTRUMENTS DE RÉFÉRENCE	2-4-2	2 2/3
393-130-82	ÉDITION ET COMMERCE DU LIVRE	2-0-2	1 1/3
393-210-82	GESTION DES DOCUMENTS	2-2-2	2
393-220-82	ANALYSE DOCUMENTAIRE ET INDEXATION	2-2-2	2
393-230-82	PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX	0-3-2	1 2/3
393-240-82	CLASSIFICATION DÉCIMALE DE DEWAY	2-3-1	2
393-260-82	CATALOGAGE DES MONOGRAPHIES	2-3-1	2
393-310-82	CLASSEMENT DE DOCUMENTS ET DE FICHES	1-3-1	1 2/3
393-320-82	DOCUMENTATION AUDIO-VISUELLE	1-2-1	1 1/3
393-340-82	PRÉSERVATION, RÉPARATION ET CONSERVATION	0-2-1	1
393-360-82	CATALOGAGE DES AUTRES SUPPORTS	1-2-1	1 1/3
393-410-82	CLASSIFICATION LIBRARY OF CONGRESS	2-3-1	2
393-420-82	DOCUMENTS OFFICIELS	2-2-1	1 2/3
393-430-82	ACQUISITIONS	2-2-2	2
393-440-82	PUBLICATION EN SÉRIE	1-2-1	1 1/3
393-450-82	CIRCULATION DE LA DOCUMENTATION	1-1-1	1
393-470-82	ARCHIVISTIQUE	1-2-1	1 1/3
393-520-82	PROJET DE RECHERCHE	0-3-6	3
393-590-82	STAGES	1-24-4	9 2/3
393-620-82	PUBLICITÉ, ANIMATION ET DIFFUSION	1-3-2	2
393-630-82	SÉMINAIRE SUR LES MILIEUX DOCUMENTAIRES	0-3-3	2
393-650-82	SYSTÈMES DOCUMENTAIRES AUTOMATISÉS	2-1-3	2
401-393-82	LA COMPTABILITÉ EN DOCUMENTATION	3-0-3	2
401-923-76	ORGANISATION ET MÉTHODES	3-0-3	2
412-916-77	INITIATION À LA DACTYLOGRAPHIE	1-2-3	2
420-393-82	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE	2-1-3	2

870522

410.50 Finance (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *53 1/3 unités*

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
cégep Ahuntsic
cégep d'Alma
cégep André-Laurendeau
cégep de Baie-Comeau
cégep de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College
(campus Lennoxville)
(campus Saint-Lambert)
(campus St.Lawrence)
cégep de Chicoutimi
Dawson College
cégep de Drummondville
cégep Edouard-Montpetit
cégep François-Xavier-Garneau
cégep de la Gaspésie et des Îles
cégep de Granby
John Abbott College
cégep de Joliette-de Lanaudière
cégep de Jonquière
cégep de La Pocatière
cégep de Lévis-Lauzon
cégep de Limoilou
cégep Lionel-Groulx
cégep de Maisonneuve
cégep de Matane
cégep Montmorency
cégep de l'Outaouais
cégep de la Région de l'Amiante
cégep de Rimouski
cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Rosemont
cégep de Saint-Félicien
cégep de Sainte-Foy
cégep de Saint-Hyacinthe
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de Saint-Jérôme
cégep de Saint-Laurent
cégep de Sept-Îles
cégep de Shawinigan
cégep de Sherbrooke
cégep de Sorel-Tracy
cégep de Trois-Rivières
cégep de Valleyfield
Vanier College
cégep de Victoriaville
cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Ce programme vise à préparer l'élève à occuper des postes au niveau intermédiaire au sein d'une entreprise industrielle ou commerciale, ou à œuvrer en milieux publics et para-publics aussi bien que dans les diverses organisations de crédit.

CONTENU DU PROGRAMME

201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 2/3
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 1/3
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 2/3
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 2/3
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 2/3
410-503-79	PLACEMENT	3-0-2	1 2/3
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2 2/3
410-523-79	PRIX DE REVIENT ET SYSTÈME	4-0-3	2 1/3
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 2/3
410-553-79	MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE	4-0-4	2 2/3
410-593-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2 2/3
410-603-79	FISCALITÉ	4-0-2	2
410-623-79	CONTRÔLE INTERNE ET VÉRIFICATION	4-0-2	2
410-640-79	FINANCE II	3-0-2	1 2/3
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un des cours suivants:

410-613-79	COMPTABILITÉ IV	4-0-4	2 2/3
410-693-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2 2/3

870309

410.51 Marketing (1982)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *51 1/3 unités*

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
cégep Ahuntsic
cégep André-Laurendeau
cégep de Bois-de-Boulogne
cégep de Chicoutimi
Dawson College
cégep Edouard-Montpetit
John Abbott College
cégep de Joliette-de Lanaudière
cégep de Jonquière
cégep de Lévis-Lauzon
cégep Lionel-Groulx
cégep de Maisonneuve
cégep Montmorency
cégep de Rimouski
cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Rosemont
cégep de Sainte-Foy
cégep de Saint-Hyacinthe
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de Saint-Laurent
cégep de Sherbrooke
cégep de Trois-Rivières
cégep de Valleyfield
cégep du Vieux-Montréal
collège d'Économique et d'administration

OBJECTIF

Ce programme prépare l'élève à évoluer dans le champ du marketing, discipline motrice de l'activité économique moderne.

CONTENU DU PROGRAMME

383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 1/3
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 2/3
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-926-79	COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR	4-0-2	2
401-934-79	VENTE	3-0-1	1 1/3
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 2/3
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 2/3
410-501-79	COMMERCE DE DÉTAIL I	3-1-2	2
410-511-79	MARKETING INDUSTRIEL	3-0-1	1 1/3
410-521-79	PROMOTION	3-1-2	2
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 2/3
410-591-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN MARKETING I	0-4-4	2 2/3
410-601-79	COMMERCE DE DÉTAIL II	2-1-2	1 2/3
410-611-79	RECHERCHE COMMERCIALE	2-1-3	2
410-631-79	MARKETING II	3-0-1	1 1/3

410-691-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN MARKETING II	0-4-4	2 2/3
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants:

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

871027

410.52 Personnel (1982)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *53 unités*

Établissements autorisés:

cégep André-Laurendeau
cégep de Baie-Comeau
cégep Edouard-Montpetit
cégep de Jonquière
cégep de Limoilou
cégep Lionel-Groulx
cégep de Maisonneuve
cégep Montmorency
cégep de l'Outaouais
cégep de Saint-Jérôme
cégep de Saint-Hyacinthe
cégep de Sherbrooke
cégep de Trois-Rivières
Vanier College
cégep de Victoriaville
cégep du Vieux-Montréal
collège d'Économique et d'administration

OBJECTIF

Ce programme vise la formation de techniciens appelés à évoluer dans le monde de l'administration du personnel et des relations industrielles.

CONTENU DU PROGRAMME

383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 1/3
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 2/3
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-927-76	LE DROIT DU TRAVAIL	3-0-3	2
401-930-76	LE PROCESSUS DE SÉLECTION	3-0-3	2
401-933-76	LA FORMATION DU PERSONNEL	4-0-4	2 2/3
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 2/3
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 2/3
410-532-74	LE RESSOURCEMENT ET LA DOTATION	4-0-4	2 2/3
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 2/3
410-592-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2 2/3
410-612-74	L'ÉVALUATION DES TÂCHES	3-0-3	2
410-622-74	LA NÉGOCIATION COLLECTIVE	3-0-3	2
410-632-74	BÉNÉFICES SOCIAUX	3-0-3	2
410-692-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2 2/3
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants:

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

871104

410.53 Gestion financière informatisée (1985)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *51 1/3 unités*

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
cégep Ahuntsic
cégep d'Alma
cégep André-Laurendeau
cégep de Baie-Comeau
cégep de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College
(campus Lennoxville)
(campus Saint-Lambert)
(campus St.Lawrence)
cégep de Chicoutimi
Dawson College
cégep de Drummondville
cégep Edouard-Montpetit
cégep François-Xavier-Garneau
cégep de la Gaspésie et des Iles
cégep de Granby
John Abbott College
cégep de Joliette-de Lanaudière
cégep de Jonquière
cégep de La Pocatière
cégep de Lévis-Lauzon
cégep de Limoilou
cégep Lionel-Groulx
cégep de Maisonneuve
cégep de Matane
cégep Montmorency
cégep de l'Outaouais
cégep de la Région de l'Amiante
cégep de Rimouski
cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Rosemont
cégep de Saint-Félicien
cégep de Sainte-Foy
cégep de Saint-Hyacinthe
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de Saint-Jérôme
cégep de Saint-Laurent
cégep de Sept-Iles
cégep de Shawinigan
cégep de Sherbrooke
cégep de Sorel-Tracy
cégep de Trois-Rivières
cégep de Valleyfield
Vanier College
cégep de Victoriaville
cégep du Vieux-Montréal

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Préparer à exercer les tâches inhérentes aux techniques de gestion financière informatisée. Favoriser une certaine polyvalence par le développement d'habiletés transférables à d'autres spécialités connexes. Permettre d'exercer cette fonction de façon suffisamment autonome pour faire face aux changements technologiques et à des nouvelles situations de travail.

CONTENU DU PROGRAMME

201-106-85	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-1-3	2
350-113-85	COMMUNICATION ET MARKETING	3-1-4	2 2/3
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 2/3
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
410-147-85	ANALYSE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES COURANTES	3-2-4	3
410-158-85	UTILISATION DE LOGICIELS ET PROGICIELS GÉNÉRAUX DE GESTION	2-2-3	2 1/3
410-160-85	CHOIX DES LOGICIELS DE GESTION ET DES ÉQUIPEMENTS	1-1-2	1 1/3
410-161-85	GESTION DES APPROVISIONNEMENTS ET ORGANISATION PHYSIQUE	2-1-3	2
410-164-85	PROJET DE FIN D'ÉTUDES III	2-6-1	3
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 2/3
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2 2/3
410-593-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2 2/3
410-603-79	FISCALITÉ	4-0-2	2
410-623-79	CONTRÔLE INTERNE ET VÉRIFICATION	4-0-2	2

410-640-79	FINANCE II	3-0-2	1 2/3
410-693-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2 2/3
412-111-85	BUREAUTIQUE, SYSTÈME ET TECHNOLOGIE	2-2-2	2
420-112-85	L'INFORMATIQUE DE GESTION	3-2-3	2 2/3

880204

410.54 Gestion industrielle (1982)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *53 2/3 unités*

Établissements autorisés:

cégep Ahuntsic
cégep Édouard-Montpetit
cégep de Granby
cégep de Lévis-Lauzon
cégep de Maisonneuve
cégep de l'Outaouais
cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Saint-Jérôme
cégep de Sherbrooke
cégep de Victoriaville

OBJECTIFS

Ce programme prépare l'élève à résoudre, dans l'entreprise de production, des problèmes d'ordre opérationnel: gestion des stocks, réapprovisionnement, files d'attente, quantités optimales à commander, planification des travaux à exécuter ou des livraisons à faire, contraintes de temps, de matériel, d'effectifs ou de matières financières disponibles.

CONTENU DU PROGRAMME

242-901-79	LECTURE DE PLANS ET DEVIS	2-1-2	1 2/3
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 1/3
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 2/3
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-920-82	PRODUCTION INDUSTRIELLE	4-0-4	2 2/3
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 2/3
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 2/3
410-514-79	PLANIFICATION, PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DE PRODUCTION	3-1-3	2 1/3
410-523-79	PRIX DE REVIENT ET SYSTÈME	4-0-3	2 1/3
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 2/3
410-594-79	PROJET I	0-3-3	2
410-604-79	GESTION DES MATÉRIAUX ET INVENTAIRES	3-1-3	2 1/3
410-614-79	CONTROLE DE LA QUALITÉ	3-1-3	2 1/3
410-622-74	LA NÉGOCIATION COLLECTIVE	3-0-3	2
410-624-79	ÉTUDE DU TRAVAIL	2-2-1	1 2/3
410-694-79	PROJET II	0-3-3	2
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants:

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

880204

410.55 Assurances générales (1982)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *53 unités*

Établissements autorisés:

cégep d'Alma
cégep de Joliette-de Lanaudière
cégep de Limoilou
cégep de Sainte-Foy
cégep du Vieux-Montréal

OBJECTIFS

Ce programme offre, en plus d'une formation de base en mathématique, en comptabilité et en économique, une solide documentation en assurance, permettant au gradué d'oeuvrer dans n'importe quel secteur d'une compagnie d'assurance: de l'appréciation des risques à l'évaluation et au règlement d'une réclamation.

CONTENU DU PROGRAMME

383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 1/3
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 2/3
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 2/3
410-405-79	PRINCIPES ET ORGANISATION DES ASSURANCES	2-0-1	1
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 2/3
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 2/3
410-545-79	ASSURANCE SUR LA PERSONNE	3-0-2	1 2/3
410-555-79	BIENS COMMERCIAUX	3-1-3	2 1/3
410-565-79	RESPONSABILITÉ CIVILE	2-1-2	1 2/3
410-575-79	ASSURANCE POUR LES PARTICULIERS	3-1-2	2
410-595-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2 2/3
410-635-79	ASSURANCE MULTIRISQUE ET ASSURANCES DIVERSES	3-1-2	2
410-645-79	SÉLECTION ET TARIFICATION	2-0-1	1
410-655-79	PRÉVENTION ET ÉVALUATION DES RISQUES	2-1-1	1 1/3
410-665-79	RÈGLEMENT DES SINISTRES	1-0-1	2/3
410-675-79	ASSURANCE AUTOMOBILE	2-1-2	1 2/3
410-695-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2 2/3
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants:

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

870309

410.57 Transport (1982)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *53 unités*

Établissements autorisés:

cégep André-Laurendeau
cégep de Chicoutimi
cégep François-Xavier-Garneau
cégep Lionel-Groulx

OBJECTIFS

Ce programme vise à préparer des gestionnaires des opérations de transport. Il s'adresse particulièrement aux travailleurs de l'industrie du transport qui veulent se perfectionner dans la gestion ou acquérir des compétences dans ce domaine.

CONTENU DU PROGRAMME

320-945-79	GÉOGRAPHIE DES TRANSPORTS ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION	2-2-3	2 1/3
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 1/3
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 2/3
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 2/3
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 2/3
410-507-79	TECHNIQUES DE TRANSPORT I	3-2-4	3
410-517-79	DROIT ET LES INCIDENCES ÉCONOMIQUES EN TRANSPORT	3-0-2	1 2/3
410-527-79	LOGISTIQUE ET APPLICATIONS AU TRANSPORT I	2-1-2	1 2/3
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 2/3
410-597-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2 2/3
410-607-79	TECHNIQUES DE TRANSPORT II	3-2-4	3
410-627-79	LOGISTIQUE ET APPLICATION AU TRANSPORT II	2-1-2	1 2/3
410-637-79	MARKETING DU TRANSPORT	1-2-3	2
410-697-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2 2/3
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2
plus un cours au choix parmi les suivants:			
201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2
			870309

410.58 Gestion municipale (1981)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *49 unités*

Établissements autorisés:
cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
cégep de la Gaspésie et des Îles
cégep de l'Outaouais
cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Rosemont
cégep de Sainte-Foy
cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de Saint-Jérôme
cégep de Sherbrooke
cégep de Trois-Rivières
Vanier College

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Les objectifs principaux du programme sont d'offrir aux employés en exercice la possibilité d'acquérir une formation collégiale dans un domaine pertinent aux fonctions qu'ils exercent; d'augmenter le potentiel des employés des secteurs para-publics (municipal, scolaire, hospitalier); de permettre la versatilité de la main-d'oeuvre de ces domaines de l'activité québécoise.

CONTENU DU PROGRAMME

222-111-81	INTRODUCTION A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1-2-2	1 2/3
222-321-81	DOSSIER SOCIO-ÉCONOMIQUE	2-2-2	2
222-411-81	PRINCIPES ET CONCEPTS	2-1-1	1 1/3
222-421-81	AMÉNAGEMENT URBAIN ET RÉGIONAL	3-2-2	2 1/3
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 1/3
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-907-76	INTRODUCTION À LA LÉGISLATION MUNICIPALE	3-0-3	2
401-908-76	COMPTABILITÉ INSTITUTIONNELLE	3-0-3	2
401-929-76	MATHÉMATIQUE FINANCIÈRE	4-0-4	2 2/3
401-935-76	SCIENCE DU COMPORTEMENT ET GESTION DU PERSONNEL	4-0-4	2 2/3
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3
410-503-79	PLACEMENT	3-0-2	1 2/3
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2 2/3
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 2/3
410-603-79	FISCALITÉ	4-0-2	2
410-623-79	CONTRÔLE INTERNE ET VÉRIFICATION	4-0-2	2
410-640-79	FINANCE II	3-0-2	1 2/3
410-917-76	LÉGISLATION MUNICIPALE	3-0-3	2
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2
plus un cours au choix parmi les suivants:			
201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2
			870309

410.59 Commerce de détail (1979)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *47 2/3 unités*

Établissements autorisés:
Dawson College
cégep de Sherbrooke

OBJECTIFS

L'objectif particulier de ce programme est de former des individus pour travailler dans le monde du commerce de détail. Cette formation de base préparera le technicien en commerce de détail pour exécuter les fonctions suivantes: sélectionner et gérer le personnel de support c'est-à-dire commis de bureau et commis de vente; planifier et surveiller les opérations de magasins de détail; sélectionner et acheter la marchandise; développer et superviser les systèmes de mise en marché.

CONTENU DU PROGRAMME

383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 2/3
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-926-79	COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR	4-0-2	2
401-928-76	PUBLICITÉ	3-0-3	2
401-930-76	LE PROCESSUS DE SÉLECTION	3-0-3	2
401-935-76	SCIENCE DU COMPORTEMENT ET GESTION DU PERSONNEL	4-0-4	2 2/3
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3

410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2⅔
410-541-74	L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE COMMERCE DE DÉTAIL	3-0-3	2
410-551-74	SYSTÈME DE MISE EN MARCHÉ I	3-0-3	2
410-561-74	ACHAT ET POLITIQUE DE PRIX	3-0-3	2
410-571-74	COMPTABILITÉ DE GESTION DE COMMERCE DE DÉTAIL	3-1-3	2⅓
410-581-74	SERVICE AU CLIENT	3-0-3	2
410-611-79	RECHERCHE COMMERCIALE	2-1-3	2
410-641-74	LOCALISATION ET ALLOCATION D'ESPACE-COMMERCE DE DÉTAIL	3-0-3	2
410-661-74	COORDINATION VENTES-ACHATS	3-0-3	2
410-671-74	TYPE DE COMMERCE DE DÉTAIL ET POLITIQUE DE CRÉDIT	3-0-3	2
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants:

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

880204

410.62 Administration publique (1983)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *46⅔ unités*

Établissements autorisés:
cégep de Bois-de-Boulogne
cégep François-Xavier-Garneau

OBJECTIFS

Ce programme vise d'abord la préparation du futur technicien en administration publique en lui donnant tous les outils nécessaires à sa compétence. Il devra plus précisément situer l'élève en tant que citoyen face à l'État, c'est-à-dire lui faire prendre conscience de son rôle d'intermédiaire entre le citoyen et les services offerts par les organismes gouvernementaux. Il aura également pour but de former des personnes aptes à remplir des tâches en gestion intermédiaire au service de l'État. Globalement il apportera à l'État un fonctionnaire mieux formé et plus apte à remplir ses fonctions.

CONTENU DU PROGRAMME

201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
385-942-73	LES SYSTÈMES POLITIQUES DU QUÉBEC ET DU CANADA	3-0-3	2
385-952-71	INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	3-0-3	2
385-954-77	STRUCTURE ET ORGANISATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	3-0-3	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
401-943-77	PLANIFICATION, BUDGÉTISATION ET DÉFINITION ET PARA-PUBLICS	3-0-3	2
401-944-77	THÉORIE GÉNÉRALE DES SYSTEMES	3-0-3	2
401-945-77	SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION	3-0-3	2
401-946-77	PROCÉDURES DE GESTION GOUVERNEMENTALE	3-0-3	2
401-947-77	LE DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS	3-0-3	2
401-948-77	CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	3-0-3	2
410-112-77	GESTION DU PERSONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE I	3-0-3	2
410-212-77	GESTION DU PERSONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE II	2-1-3	2
410-222-80	GESTION BUDGÉTAIRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	3-0-3	2
420-101-82	LOGIQUE DE PROGRAMMATION	2-3-3	2⅔

plus six cours au choix parmi les suivants:

383-935-74	L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC	3-0-3	2
401-908-76	COMPTABILITÉ INSTITUTIONNELLE	3-0-3	2
401-927-76	LE DROIT DU TRAVAIL	3-0-3	2
401-935-76	SCIENCE DU COMPORTEMENT ET GESTION DU PERSONNEL	4-0-4	2⅔
401-949-77	ADMINISTRATION DES SERVICES DE SANTÉ	3-0-3	2
401-950-77	L'ÉTAT ET LA SÉCURITÉ SOCIALE	3-0-3	2
401-951-77	L'ADMINISTRATION SCOLAIRE	3-0-3	2
401-952-77	FINANCES PUBLIQUES	3-0-3	2
401-953-77	L'ADMINISTRATION MUNICIPALE	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2⅔
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2⅔
410-312-77	GESTION DU PERSONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE III	1-2-3	2
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2⅔
420-919-75	INTRODUCTION A UN LANGAGE DE PROGRAMMATION	2-1-3	2
601-924-67	LANGUE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA TECHNIQUE	3-0-3	2

870309

410.64 Fiscalité (1985)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *49 unités*

Établissements autorisés:
cégep François-Xavier-Garneau
cégep Montmorency
cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Saint-Jérôme

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Acquérir des connaissances approfondies sur la loi de l'impôt et des domaines qui y sont connexes afin de pouvoir compléter les différentes déclarations d'impôt fédéral et provincial des particuliers et des corporations. Développer les habiletés nécessaires à l'accomplissement des activités de technicien et de recherchiste oeuvrant dans le domaine de la fiscalité.

CONTENU DU PROGRAMME

201-106-85	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-1-3	2
350-113-85	COMMUNICATION ET MARKETING	3-1-4	2⅔
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2⅔
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-146-85	COMPTABILITÉ DES OPÉRATIONS FINANCIERES	3-2-4	3
410-147-85	ANALYSE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES COURANTES	3-2-4	3
410-148-85	PLANIFICATION FISCALE DU PARTICULIER	2-1-3	2
410-157-85	CAS DE FISCALITÉ APPLIQUÉE	0-4-4	2⅔

410-158-85	UTILISATION DE LOGICIELS ET PROGICIELS GÉNÉRAUX DE GESTION	2-2-3	2 1/3
410-162-85	PLANIFICATION FISCALE DE LA CORPORATION	2-1-3	2
410-163-85	TECHNIQUES DE VÉRIFICATION	2-2-2	2
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2 2/3
410-717-85	FISCALITÉ DU PARTICULIER	3-2-3	2 2/3
410-719-85	IMPÔT DES CORPORATIONS ET RÉORGANISATION	3-2-3	2 2/3
410-720-85	LES CONSÉQUENCES FISCALES DU DÉCÈS	2-2-2	2
410-721-85	PARTICULARITÉS QUÉBÉCOISES ET L'IMPÔT À LA CONSOMMATION	2-2-2	2
410-722-85	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-11-1	4

870309

410.65 Assurance-vie (1982)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *52 1/3 unités*

Établissements autorisés:
cégep de Limoilou
cégep de Sainte-Foy
cégep de Victoriaville
cégep du Vieux-Montréal

OBJECTIFS

Ce programme offre, en plus d'une formation de base en mathématique, en comptabilité et en économique, une solide documentation en assurance, permettant au gradué d'oeuvrer dans n'importe quel secteur d'une compagnie d'assurance: de l'appréciation des risques à l'évaluation et au règlement d'une réclamation.

CONTENU DU PROGRAMME

383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 1/3
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 2/3
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 2/3
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 2/3
410-503-79	PLACEMENT	3-0-2	1 2/3
410-505-79	ÉLÉMENTS DE L'ASSURANCE-VIE	3-0-2	1 2/3
410-515-79	BESOINS EN ASSURANCE-VIE INDIVIDUELLE	3-0-2	1 2/3
410-525-74	ASPECTS LÉGAUX ET FISCAUX DE L'ASSURANCE-VIE	4-0-4	2 2/3
410-535-74	ÉLÉMENTS D'ACTUARIAT	3-0-3	2
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 2/3
410-595-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-4-4	2 2/3
410-605-79	SERVICES AUX ASSURÉS	3-0-2	1 2/3
410-615-79	BESOINS EN ASSURANCE-VIE COLLECTIVE	3-0-2	1 2/3
410-625-79	ÉLÉMENTS DE SÉLECTION DES RISQUES EN ASSURANCE-VIE	3-0-2	1 2/3
410-695-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-4	2 2/3
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants:

201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2

870309

412.62 Techniques de bureau (1986)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *41 à 42 unités*

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
cégep André-Laurendeau
cégep de Baie-Comeau
cégep de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College
(campus Lennoxville)
(campus Saint-Lambert)
(campus St. Lawrence)
cégep de Chicoutimi
Dawson College
cégep de Drummondville
cégep Édouard-Montpetit
cégep François-Xavier-Garneau
cégep de la Gaspésie et des Îles
cégep de Granby
John Abbott College
cégep de Joliette-de Lanaudière
cégep de Jonquière
cégep de La Pocatière
cégep de Lévis-Lauzon
cégep de Limoilou
cégep Lionel-Groulx
cégep de Maisonneuve
cégep de Matane
cégep Montmorency
cégep de l'Outaouais
cégep de la Région de l'Amiante
cégep de Rimouski
cégep de Rivière-du-Loup
cégep de Rosemont
cégep de Saint-Hyacinthe
cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
cégep de Saint-Jérôme
cégep de Saint-Laurent
cégep de Sept-Îles
cégep de Shawinigan
cégep de Sherbrooke
cégep de Sorel-Tracy
cégep de Trois-Rivières
cégep de Valleyfield
Vanier College
cégep de Victoriaville
collège de l'Assomption

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES PAR LE MINISTRE

- Posséder une expérience minimum de travail en secrétariat de deux (2) ans.
- Posséder une bonne maîtrise du clavier.
- Avoir atteint les objectifs du cours 103 (débutant 1) en anglais.

OBJECTIFS

Ce programme vise à permettre à l'employé de secrétariat, d'assumer les fonctions d'aide à la gestion dans un bureau traditionnel, automatisé, informatisé ou interactif. Il vise aussi à donner à cette personne, les connaissances nécessaires afin de la rendre apte à maîtriser et à implanter les nouvelles techniques de bureau dans une unité administrative.

CONTENU DU PROGRAMME

201-113-86	ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-2-2	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-916-76	DROIT DES AFFAIRES	3-0-3	2
410-146-85	COMPTABILITÉ DES OPÉRATIONS FINANCIERES	3-2-4	3
412-101-87	SAISIE DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-2-2	2
412-111-85	BUREAUTIQUE, SYSTÈMES ET TECHNOLOGIES	2-2-2	2
412-201-87	TRAITEMENT DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-2-3	2 1/3
412-301-87	TRANSFORMATION DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-2-2	2
412-305-85	RÉDACTION D'AFFAIRES	2-2-3	2 1/3
412-401-87	EXPLOITATION, TRANSMISSION DE L'INFORMATION TEXTUELLE ET AUDIO	2-2-2	2
412-415-85	MÉTHODOLOGIE DE PRISE DE NOTES	2-2-2	2
412-505-85	RECHERCHE D'INFORMATION ET RÉDACTION DE RAPPORTS	2-2-3	2 1/3
412-525-85	TRAITEMENT DES DONNÉES	2-2-2	2
412-605-85	SYSTÈMES D'ARCHIVAGE	2-1-2	1 2/3
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2
601-911-76	FRANÇAIS ÉCRIT	3-0-3	2
604-104-82*	ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE IV	2-1-3	2
604-301-82**	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE I	3-0-3	2
604-308-83	ANGLAIS DES AFFAIRES A	3-0-3	2

plus un cours au choix parmi les suivants:

BLOC A

401-102-85	PRINCIPES D'ORGANISATION ET TECHNIQUES BUREAUTIQUES	2-1-2	1 2/3
401-115-85	FORMATION, SUPERVISION	3-0-2	1 2/3
412-515-85	TÉLÉMATIQUE, TÉLÉCOMMUNICATIONS, TÉLÉINFORMATIQUE	3-0-1	1 1/3

plus un cours au choix parmi les suivants:

BLOC B

412-405-85	RÉDACTION D'AFFAIRES (LANGUE SECONDE)	2-2-2	2
412-425-85	MÉTHODES D'ANALYSE ET RÉSOLUTION DE PROBLEMES	2-2-3	2 1/3
412-806-85	PRISE DE NOTES (LANGUE MATERNELLE)	2-2-2	2

* L'élève qui devra suivre ce cours sera dispensé du cours au choix du BLOC A.

** Ce cours est remplacé par le cours 602-908-74 «LE FRANÇAIS DES AFFAIRES» (3-0-3) pour la clientèle anglophone.

880204

414.51 Tourisme (1982)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *60 unités*

Établissements autorisés:
cégep de Granby
cégep de Matane
collège Lasalle

OBJECTIFS

Permettre aux propriétaires, gérants et administrateurs d'équipement touristique (restaurants, hôtels, motels, terrain de camping, boutiques d'art, etc.) d'être initiés aux principes de l'administration et de la promotion du tourisme, pour répondre le plus adéquatement possible aux besoins actuels et futurs de cette industrie primordiale.

CONTENU DU PROGRAMME

	Langue seconde (ou troisième langue)	3-0-3	2
	Langue seconde (ou troisième langue)	3-0-3	2
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 2/3
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 2/3
410-611-74	RECHERCHE COMMERCIALE	3-0-3	2
414-101-80	INTRODUCTION AU TOURISME	2-1-3	2
414-111-80	TECHNIQUES D'ACCUEIL ET D'ANIMATION	2-1-1	1 1/3
414-211-80	LE TOURISME RÉGIONAL AU QUÉBEC	2-1-3	2
414-321-80	LES GRANDES ATTRACTIONS TOURISTIQUES DU MONDE I	2-1-3	2
414-371-80	AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE I	2-1-3	2
414-421-80	LES GRANDES ATTRACTIONS TOURISTIQUES DU MONDE II	2-1-3	2
414-501-77	AGENCE DE VOYAGE	2-2-2	2
414-521-80	LÉGISLATION TOURISTIQUE	3-0-3	2
414-591-80	PROJET TOURISTIQUE I	1-5-6	4
414-601-80	ORGANISATION DE VOYAGES	2-1-3	2
414-631-80	PROMOTION TOURISTIQUE	3-1-4	2 2/3
414-671-80	ORGANISATION HÔTELIÈRE	2-0-2	1 1/3
414-691-80	PROJET TOURISTIQUE II	1-5-6	4
420-948-78	INITIATION À L'INFORMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
plus environ 11 1/3 unités choisies par l'établissement:			
201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2 2/3
320-103-70	INTRODUCTION À LA CARTE DU MONDE	2-1-3	2
350-414-80	PSYCHOLOGIE DU TOURISME	2-1-1	1 1/3
414-201-80	ÉCONOMIE DU TOURISME	2-1-3	2
414-311-80	LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES	2-1-3	2
414-341-80	MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL EN TOURISME	2-1-3	2
414-351-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE I	1-1-2	1 1/3
414-361-80	TARIFICATION I	2-1-3	2
414-381-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE I	1-3-0	1 1/3
414-401-80	ANALYSE TOURISTIQUE DES AITS CULTURELS	2-1-3	2
414-411-80	ANIMATION TOURISTIQUE (GUIDAGE)	1-2-1	1 1/3
414-451-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE II	1-1-2	1 1/3
414-461-80	TARIFICATION II	2-1-3	2
414-471-80	AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE II	1-2-3	2
414-481-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE II	1-3-0	1 1/3
414-551-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE III	1-1-2	1 1/3
414-561-80	TARIFICATION III	2-1-3	2
414-571-80	LES LOISIRS TOURISTIQUES	2-1-3	2
414-581-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE III	1-3-0	1 1/3
414-641-81	AGRO-TOURISME	2-1-3	2
414-651-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE IV	1-1-2	1 1/3
414-661-80	VENTE DE SERVICES TOURISTIQUES	1-2-1	1 1/3
414-681-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE IV	1-3-0	1 1/3

870309

420.51 Programmeur-programmeuse analyste (1985)

TYPE DE SANCTION:
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES *53⅔ unités*

Établissements autorisés:

cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	cégep de Rimouski
cégep Ahuntsic	cégep de Rivière-du-Loup
cégep André-Laurendeau	cégep de Rosemont
cégep de Bois-de-Boulogne	cégep de Saint-Félicien
Champlain Regional College	cégep de Sainte-Foy
(campus Lennoxville)	cégep de Saint-Hyacinthe
(campus Saint-Lambert)	cégep de Saint-Laurent
cégep de Chicoutimi	cégep de Sept-Iles
Dawson College	cégep de Shawinigan
cégep de Drummondville	cégep de Sherbrooke
cégep Edouard-Montpetit	cégep de Sorel-Tracy
cégep François-Xavier-Garneau	cégep de Trois-Rivières
cégep de la Gaspésie et des Iles	cégep de Valleyfield
cégep de Granby	Vanier College
John Abbott College	cégep de Victoriaville
cégep de Joliette-de Lanaudière	cégep du Vieux-Montréal
cégep de Jonquière	collège d'informatique Marsan Inc.
cégep de La Pocatière	Informatique Multi Hexa
cégep de Lévis-Lauzon	Institut d'informatique de Québec Inc.
cégep de Limoilou	Institut informatique appl. du Canada
cégep Lionel-Groulx	Institut informatique app.
cégep de Maisonneuve	de l'Outaouais
cégep Montmorency	Institut inform.-bureaut. de Chicoutimi
cégep de l'Outaouais	Institut inform.-bureaut. de Sherbrooke
cégep de la Région de l'Amiante	Instituts Herzing de Montréal Inc.

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi au secondaire les cours suivants:
  - Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme).

OBJECTIFS

Ce programme vise à rendre l'élève capable d'exercer avec compétence les tâches inhérentes à la spécialité de programmeur en informatique. Il doit aussi favoriser une certaine polyvalence par le développement d'habilités transférables à d'autres spécialités connexes et développer chez l'élève les connaissances et les habilités nécessaires: à l'analyse fonctionnelle et organique d'un système; à la réalisation de programmes; à la documentation de systèmes; à l'implantation d'un système ordiné; à la conception de base de données; à la modification de logiciels et au développement des progiciels; à la réalisation d'un programme de télécommunication.

CONTENU DU PROGRAMME

410-138-84	ADMINISTRATION ET INFORMATIQUE	3-3-3	3
420-101-82	LOGIQUE DE PROGRAMMATION	2-3-3	2⅔
420-103-84	LANGAGE D'EXPLOITATION	3-4-3	3⅓
420-104-84	ÉLÉMENTS PHYSIQUES DES ORDINATEURS	2-1-3	2
420-105-84	CONCEPTION ET IMPLANTATION DE SYSTÈME	4-8-8	6⅔
420-106-84	DOCUMENTATION DE SYSTÈME	2-1-3	2
420-108-84	LOGICIEL ET PROGICIEL	3-3-5	3⅔
420-109-84	TÉLÉCOMMUNICATIONS	3-3-5	3⅔
420-110-85	STAGE DE FIN D'ÉTUDES	0-10-0	3⅓
420-111-82	INFORMATIQUE ET ORDINATEURS	3-3-3	3
420-201-82	TECHNIQUES DE PROGRAMMATION	3-3-3	3
420-211-82	LANGAGE D'ASSEMBLAGE	3-2-3	2⅔
420-301-82	STRUCTURES DE DONNÉES	2-3-3	2⅔
420-311-82	SYSTÈME D'EXPLOITATION	3-3-3	3
420-401-82	ANALYSE	3-3-3	3
420-411-82	COBOL	3-4-3	3⅓
420-511-82	SYSTÈME DE GESTION DE BASE DE DONNÉES	3-2-3	2⅔

870309